



Budget 2026-2027

Budget

2026-2027



Table des matières

BUDGET 2026-2027 UNIVERSITÉ LAVAL

Mot de la rectrice	7	Plan financier à long terme du fonds de fonctionnement	64
Découvrez l'Université Laval	8	Mesures de performance	65
Plan institutionnel ULaval 2023-2028	14	Organigramme	66
Tableau 1 – Budget 2026-2027 – détails par fonds	22	Normes comptables	67
Tableau 2 – Évolution du budget consolidé et variation du solde de fonds	23	Règles et politiques financières	68
Description des fonds	24		
FONDS DE FONCTIONNEMENT	26	FONDS AVEC RESTRICTIONS	72
Faits saillants	27	Revenus et dépenses	78
Tableau 3 – État sommaire des revenus et dépenses de fonctionnement 2026-2027	28	Tableau 13 et Figure 5 – Évolution du fonds avec restrictions	79
Orientations budgétaires	29		
Tableau 4 et Figure 1 – Revenus générés de fonctionnement 2026-2027	32	FONDS DES IMMOBILISATIONS	80
Revenus de fonctionnement	34	Tableau 14 – Évolution du fonds des immobilisations	81
Effectif étudiant	38	Revenus du fonds des immobilisations	82
Tableau 5 et Figure 2 – Dépenses de fonctionnement 2026-2027	40	Dépenses du fonds des immobilisations	84
Tableau 6 – Détails des enveloppes ciblées et réserves	47	Immobilisations	85
Tableau 7 et Figure 3 – Enseignement régulier et recherche – Facultés et autres entités d'enseignement	48	Tableau 15 – Répartition budgétaire du Régime budgétaire d'investissement des universités (RBIU)	87
Tableau 8 et Figure 4 – Soutien à l'enseignement et à la recherche – Services	50	Tableau 16 – Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles	87
Tableau 9 – Soutien à l'enseignement et à la recherche – Par type d'enveloppe	52	Processus budgétaire	88
Tableau 10 – Soutien à l'enseignement et à la recherche – Dépenses institutionnelles	54	Calendrier du processus budgétaire	92
Tableau 11 – Recherche	56	Processus d'autorisation des projets immobiliers	94
Tableau 12 – État sommaire des revenus et dépenses des services autofinancés	57		
Processus budgétaire	58	FONDS DE DOTATION ET FONDS DE SOUSCRIPTION	96
Calendrier du processus budgétaire	60	Tableau 17 et Figure 6 – Évolution du fonds de dotation	98
Objectifs et développement des unités	61	Tableau 18 et Figure 7 – Évolution du fonds de souscription	99
Reddition de comptes liée à l'utilisation des ressources	62		
Processus d'analyse des besoins en personnel	63	DETTE	100
		Glossaire	104
		ANNEXE 1 – Variation du solde de fonds	107
		ANNEXE 2 – Mesure de mitigation	111
		ANNEXE 3 – Mobilier et équipements	115
		ANNEXE 4 – Responsabilités	119



2480

MOT DE LA RECTRICE

Malgré un contexte marqué par l'intensification des pressions sur le financement universitaire, les incertitudes géopolitiques et le resserrement des règles d'immigration, l'Université Laval présente pour 2026-2027 un budget équilibré, fondé sur des arbitrages rigoureux et s'appuyant, de manière mesurée, sur les réserves institutionnelles. Le maintien de l'équilibre budgétaire dans un environnement caractérisé par des contraintes accrues repose sur la solidité de l'Université.

L'année 2026-2027 se caractérise par des investissements stratégiques et un contrôle serré des dépenses. De plus, l'Université poursuit ses efforts de diversification des revenus à l'échelle du campus, afin de réduire sa dépendance aux financements publics et d'accroître sa résilience financière. Le tout pour que l'Université puisse poursuivre sa mission d'enseignement et de recherche et améliorer ses perspectives à moyen et long terme.

L'Université juge impératif d'intégrer à ses choix budgétaires des mesures lui permettant de poursuivre sa transformation. À cet effet, les appuis structurants à l'interdisciplinarité, à l'internationalisation, au soutien administratif aux professeurs et professeurs ainsi qu'au développement entrepreneurial sont reconduits. L'enveloppe d'appui au développement de la recherche, introduite en 2022-2023 pour une durée initiale de trois ans, est également reconduite, avec un ajustement mesuré pour 2026-2027.

Par ailleurs, de nouveaux investissements sont prévus afin d'accélérer la modernisation des programmes crédités et d'améliorer l'efficacité organisationnelle, notamment par le recours aux technologies émergentes et la mise à niveau des infrastructures.

Dans un contexte budgétaire contraint, des mesures structurantes sont maintenues afin de préserver la qualité de l'appui à la réussite et de l'expérience étudiante. Par ailleurs, des actions spécifiques visant l'évolution de l'offre de formation tout au long de la vie assurent un continuum des parcours étudiants et professionnels dans un environnement de travail en pleine transformation.

En recherche et en création, l'Université poursuit ses efforts pour créer des conditions favorables à l'émergence et au rayonnement de projets structurants. Elle met en place des leviers institutionnels qui favorisent la collaboration, la mobilisation et le transfert des savoirs, dans une perspective d'impact scientifique et sociétal accru.

À l'international, les actions sont déployées selon une approche structurée et cohérente, arrimée aux forces existantes, aux besoins des facultés et aux priorités institutionnelles, afin de renforcer le rayonnement et l'attractivité de l'Université.



Le budget 2026-2027 traduit une posture responsable fondée sur des choix ciblés et structurants. Il vise à maintenir l'équilibre financier, à protéger les missions fondamentales, à revoir nos façons de faire afin d'accroître notre efficacité et à poursuivre les transformations engagées dans un environnement incertain et exigeant. Il s'appuie sur une gestion prudente des réserves institutionnelles afin de préserver durablement notre capacité d'action. Cette trajectoire suppose des arbitrages rigoureux et, dans certains cas, des choix exigeants.

Fidèle à ses missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité, l'Université Laval demeure engagée à agir avec rigueur et discernement pour maximiser son impact au bénéfice de la société.

Je remercie l'ensemble des membres de la communauté universitaire pour leur mobilisation. C'est grâce à un travail collectif remarquable que l'Université Laval a obtenu récemment deux distinctions décernées par Forbes — celle de meilleur employeur au Canada et celle soulignant la qualité de sa culture organisationnelle.

Avec toute ma gratitude,

A stylized black ink signature of Sophie D'Amours.

La rectrice,
Sophie D'Amours

Découvrez l'Université Laval

(Données 2025-2026)

L'Université Laval compte parmi les 25 meilleures universités francophones au monde selon Times Higher Education, U.S. News et QS World University Ranking.

UNE UNIVERSITÉ QUI CHANGE LE MONDE

- > Université carboneutre depuis 2015 ;
- > 7^e rang mondial des universités luttant contre les changements climatiques ;
- > Parmi les 2 % des universités les mieux classées au monde pour leurs efforts liés aux 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (palmarès Impact 2025 de Times Higher Education) ;
- > TOP 25 des meilleures universités francophones au monde, selon Times Higher Education, U.S. News et QS World University Ranking ;
- > 1^{er} rang de la liste Forbes des meilleurs employeurs au Canada pour la culture organisationnelle 2025 ;
- > 8^e rang au Canada en matière de revenus de la recherche ;
- > Plus de 56 000 étudiantes et étudiants inscrits annuellement, dont plus de 8 000 étudiantes et étudiants de l'international ou en résidence permanente ;
- > 830 ententes de partenariat avec quelque 545 établissements d'enseignement supérieur et divers organismes dans 61 pays ;
- > 359 000 diplômées et diplômés aux 4 coins du monde, dont plus d'une dizaine ont été premier ministre du Canada ou du Québec, incluant la 1^{re} femme première ministre du Québec.

UN MILIEU DE VIE SANS PAREIL

Le campus de l'Université Laval offre un environnement d'études exceptionnel. D'une superficie de 1,8 km², il regroupe 40 pavillons reliés par un réseau de couloirs souterrains qui permet de se déplacer à l'abri des intempéries. Il est composé à plus de 60 % d'espaces verts et de boisés, et est sillonné de sentiers pédestres et de pistes cyclables.

Le campus recèle des trésors remarquables, comme le magnifique Jardin universitaire Roger-Van den Hende, un site pédagogique et de recherche, ainsi que des oeuvres d'une grande valeur artistique, culturelle et patrimoniale qui embellissent pavillons, places et jardins. Autre richesse : la Bibliothèque, l'une des plus importantes au Canada, récemment rénovée pour offrir une ambiance lumineuse, aérée et colorée.

Quelques pavillons de l'Université – l'École d'architecture, l'École d'art et l'École de design – sont situés à l'extérieur de l'enceinte du campus, dans des quartiers où la vie culturelle est tout aussi riche et inspirante.

Par l'installation d'infrastructures extérieures, l'Université offre à sa communauté la possibilité de pratiquer des activités bénéfiques sur la santé mentale et physique.

Inclusif, diversifié et accueillant

L'Université Laval est un milieu d'études équitable, diversifié et inclusif où tout est mis en place pour que chaque personne se sente accueillie, respectée et valorisée. Des formations offertes à toute la communauté universitaire contribuent à la prise de conscience en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, et à instaurer un climat bienveillant.



Yan DOUBLET/ULaval

Quelque 700 programmes d'études dans tous les domaines du savoir

- > Administration et gestion;
- > Arts, design et musique;
- > Droit et études internationales;
- > Éducation;
- > Environnement et développement durable;
- > Génie;
- > Langues, lettres et communication;
- > Sciences de la santé;
- > Sciences humaines et sociales;
- > Sciences pures et appliquées (IA);
- > Technologies de l'information (IA).

ulaval.ca/etudes

- > 17 facultés;
- > Plus de 150 programmes réalisables
entièrement à distance;
- > Plus de 3 700 membres des corps professoral,
enseignant et de recherche;
- > Plus de 200 associations étudiantes.

LA RECHERCHE POUR UN IMPACT COLLECTIF

Grâce à la grande expertise de son corps professoral et de ses équipes de recherche, l'Université Laval se classe parmi les meilleures universités de recherche et de création au Canada. Cette performance témoigne de la grande expertise de notre corps professoral et de nos équipes de recherche. Notre établissement est orienté vers l'interdisciplinarité, l'international, les partenariats, l'entrepreneuriat scientifique et le développement durable.

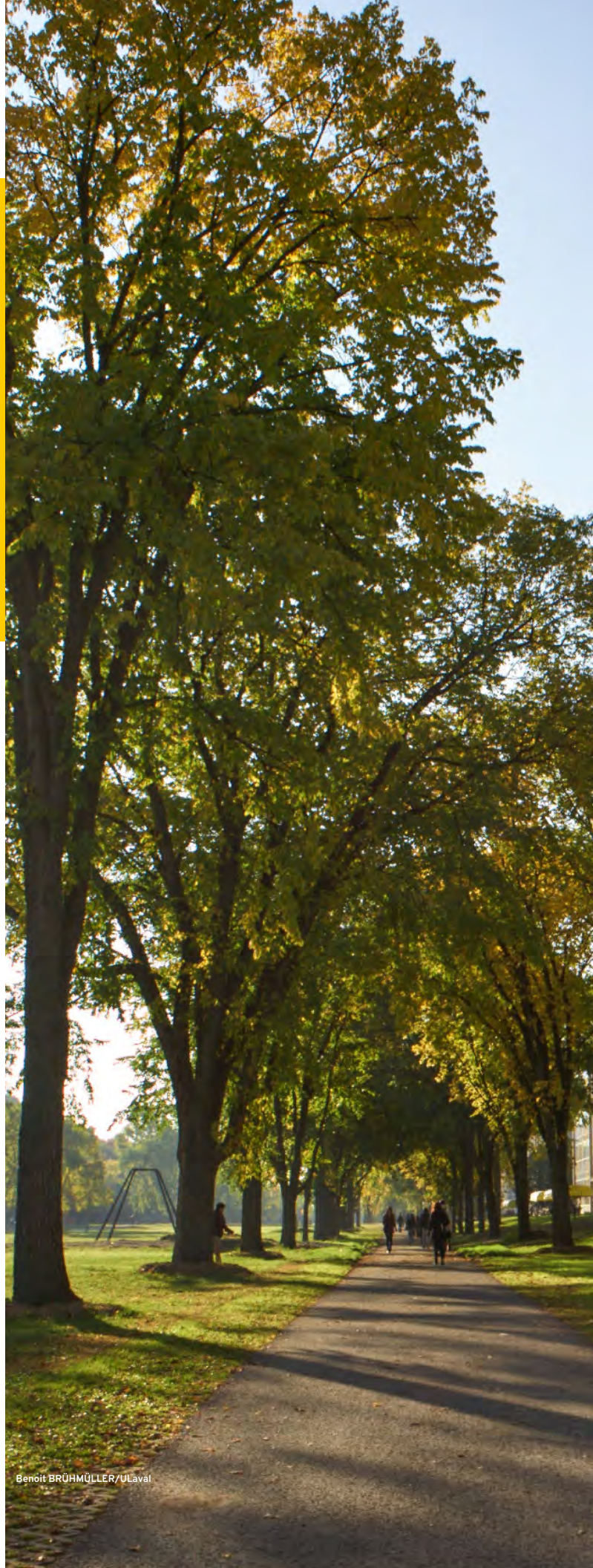
L'ambition de l'Université Laval est claire : mener des travaux de recherche inclusifs, connectés et durables, au bénéfice des collectivités et de la planète.

ulaval.ca/recherche

- > Plus de 470 M\$ en fonds de recherche et de création ;
- > Plus de 300 centres, chaires, instituts et autres regroupements de recherche ;
- > 6 chaires d'excellence du Canada obtenues depuis 2008 ;
- > 92 chaires de recherche du Canada ;
- > 95 chaires de recherche en partenariat ;
- > 1^{re} université au Québec et 3^e dans U15 Canada pour le taux de publications en collaboration intersectorielle ;
- > 397 km² – La Forêt Montmorency est la forêt d'enseignement et de recherche universitaire la plus grande au monde.



Dany VACHON/ULaval



Benoit BRÜHMÜLLER/ULaval

UNE APPROCHE DISTINCTIVE DE LA RECHERCHE

L'Université Laval conjugue une variété de méthodes qui, ensemble, confirment et renforcent sa capacité de transformer le monde.

Interdisciplinarité et intersectorialité

La communauté ULaval tire toute sa force de sa capacité à créer des relations entre des disciplines, des secteurs et des approches pour découvrir, innover et transformer les sociétés.

Partenariats

Avec plusieurs ententes de partenariat au Québec, au Canada et à l'international, l'Université collabore avec des organisations des milieux publics, communautaires, culturels et d'affaires.

Développement durable

Fidèle à une longue tradition en développement durable, l'Université Laval réitère son engagement en ancrant ses ambitions dans les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Entrepreneuriat scientifique

En tant qu'université d'impact, l'Université Laval joue un rôle essentiel dans l'appropriation des connaissances par les milieux preneurs. Transformatrice, l'Université favorise le passage de la découverte à la mise en application ainsi qu'une culture entrepreneuriale foisonnante.

Équité, diversité et inclusion

Fière de ses engagements, l'Université détient tous les leviers pour mener la recherche en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, et pour intégrer ces principes dans ses activités, tant à l'égard de la diversité des personnes et des savoirs que des modes de pensée.



Conduite responsable

Fort de son approche d'accompagnement et de sensibilisation auprès des membres de sa communauté, l'Université continuera de se démarquer et de se maintenir parmi les plus proactives au monde à ce chapitre.

- > Plus de 1 500 laboratoires spécialisés pour l'enseignement et la recherche ;
- > L'Université et ses établissements de santé affiliés abritent des installations innovatrices et uniques telles que :
 - Six centres de recherche reconnus par les Fonds de recherche du Québec - secteur Santé qui mobilisent la communauté de l'ensemble du continuum des sciences de la vie vers un objectif de santé durable;
 - le Centre d'optique, photonique et laser ;
 - l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels ;
 - le NGCC Amundsen, qui est le seul brise-glace au Canada équipé de laboratoires et d'instruments océanographiques ;
 - le Carré des affaires FSA ULaval-Banque Nationale ;
 - le Laboratoire audionumérique de recherche et de création, qui comprend un studio d'enregistrement de calibre mondial.



INFRASTRUCTURES DE POINTE

L'Université Laval met à la disposition de sa communauté de nombreuses ressources et une multitude d'installations de classe mondiale à la fine pointe de la technologie afin de favoriser une formation riche et complète, dans tous les domaines du savoir.

Ses laboratoires de design spécialisés, ses serres de haute performance sophistiquées et respectueuses de l'environnement, ses salles aux approches pédagogiques novatrices et ses centres Apprentiss – qui reproduisent fidèlement la réalité de salles d'opération, d'urgence, d'obstétrique et d'accouchement – n'en sont que quelques exemples.

Les salles d'apprentissage actif favorisent le travail collaboratif et sont un espace stimulant où s'investir pleinement dans le processus d'apprentissage.



Dany VACHON/ULaval

RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Près de 2 300 étudiantes et étudiants choisissent chaque année de vivre dans les 4 résidences du campus, dont l'une est réservée exclusivement aux femmes. Chaque résidence offre des espaces communs pour étudier, socialiser et se divertir. Les résidentes et résidents vivent dans un milieu propice à la réussite scolaire où des liens se tissent avec des personnes de tous les horizons.

residences.ulaval.ca



Mathieu BÉLANGER/ULaval

LE PLUS GRAND CENTRE SPORTIF UNIVERSITAIRE DE L'EST DU CANADA

Le pavillon de l'Éducation physique et des sports (PEPS) est sans contredit le pôle régional de la pratique de l'activité physique, qu'elle soit récréative ou compétitive. Le PEPS comprend notamment une salle d'entraînement ultramoderne, deux piscines olympiques, des pistes d'athlétisme intérieure et extérieure, deux patinoires, un stade de soccer et un stade de football ainsi qu'une clinique offrant des soins spécialisés en sport.

peps.ulaval.ca

L'ÉLITE SPORTIVE UNIVERSITAIRE

Le Rouge et Or peut se targuer d'être l'équipe universitaire qui accueille le plus de partisans et partisans au Canada : plus de 150 000 personnes assistent à ses différents matchs chaque année.

rougeetor.ulaval.ca

UNE EXPÉRIENCE UNIVERSITAIRE UNIQUE EN AMÉRIQUE DU NORD

La ville de Québec charme au premier coup d'oeil. Avec son architecture, son style de vie et son histoire, fruits d'un mariage entre l'Amérique et l'Europe, elle offre une expérience unique. Québec propose, été comme hiver, une scène gastronomique et une vie culturelle diversifiées reflétant la population qui l'habite. Le fleuve Saint-Laurent et la silhouette des montagnes de la réserve faunique des Laurentides rappellent que la nature et les grands espaces sont tout près du centre-ville, rapidement et facilement accessibles pour s'y ressourcer.

Meilleure destination canadienne selon le lectorat du magazine Travel + Leisure en 2025, pour une 10^e année consécutive

1^{er} rang pour la qualité de vie, devant 10 autres régions nord-américaines, selon la Chambre de commerce et d'industrie de Québec

Le Canada classé au 7^e rang des meilleurs pays au monde pour étudier à l'étranger, selon le palmarès 2025 d'Edu-cations Media Group



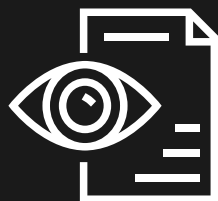
Dany VACHON/ULaval

L'UNE DES VILLES LES PLUS DYNAMIQUES DU PAYS

Nommée ville du patrimoine mondial et ville de littérature par l'UNESCO

La ville de Québec, capitale de la province du même nom, peut se targuer d'être un pôle économique national en perpétuelle croissance. Habiter Québec, c'est profiter d'une ouverture sur le monde qui se matérialise, entre autres, par son aéroport international et ses communautés culturelles bien présentes.





Plan institutionnel ULaval 2023-2028

Agir ensemble pour plus d'impact

14 |

L'Université Laval, c'est d'abord une aventure humaine.
Au fil du temps, nous avons bâti ensemble cette université.
Le présent [plan institutionnel](#) reflète notre engagement
à mettre l'humain au cœur de toutes les décisions.
Encore aujourd'hui, c'est en nous soutenant les uns
les autres que nous pouvons réaliser notre plein potentiel.

ulaval.ca/notreuniversite/plan-institutionnel-ulaval-2023-2028

Mission | Vision | Valeurs

MISSION

Animée d'une profonde culture de développement durable, l'Université Laval forme des générations étudiantes engagées et créatrices, des citoyennes et citoyens de premier plan, des scientifiques et des leaders en entrepreneuriat exerçant une influence marquée sur l'évolution des sociétés. Ouverte sur le monde et chef de file dans la francophonie, l'Université Laval vise l'excellence en enseignement et en recherche. Référence pour ses partenaires autant que source d'inspiration, elle rassemble les forces du changement au cœur de l'effervescence universitaire de la ville de Québec.

VISION

Être l'université qui prend part à de grandes transformations au bénéfice de la société. Être l'université où l'apprentissage tout au long de la vie constitue une force tant individuelle que collective. Être l'université qui se démarque, ici comme ailleurs, par la portée de son impact.

VALEURS

Avec sensibilité, au regard de la diversité des personnes, des savoirs et des modes de pensée, l'Université Laval poursuit sa mission d'enseignement et de recherche en mettant en pratique les valeurs suivantes :

AUDACE

Ensemble, nous sommes une force de changement.

BIENVEILLANCE ET RESPECT

Ensemble, nous prêtons attention au bien-être des membres de notre communauté.

COLLABORATION

Ensemble, nous allons plus loin.

EXCELLENCE

Ensemble, nous additionnons nos forces pour réussir.

INCLUSION

Ensemble, nous formons un milieu de vie ouvert, diversifié et accueillant.

INTÉGRITÉ

Ensemble, nous nous mobilisons pour la recherche du bien commun.

Un effort de réflexion collectif

L'Université Laval, c'est d'abord une aventure humaine. Au fil du temps, nous avons bâti ensemble cette université. Le présent plan reflète notre engagement à mettre l'humain au cœur de toutes les décisions. Encore aujourd'hui, c'est en nous soutenant les uns les autres que nous pouvons réaliser notre plein potentiel.

De nouveaux défis se dessinent et demandent de la flexibilité, tant en enseignement supérieur que dans un monde en profonde transformation. Ces défis sont nombreux. Ils sont complexes. Nous disposons de la créativité et de l'expertise pour y faire face. Nous sommes toutes et tous résolument engagés à contribuer à les relever.

DÉFIS ÉMERGENTS

- > Diversification des profils étudiants;
- > Transformation numérique;
- > Internationalisation;
- > Incertitude climatique;
- > Incertitude géopolitique;
- > Incertitude socio-économique.

Des conditions de succès pour s'affirmer comme université d'impact.

Pour y parvenir, notre institution doit réunir et renforcer des conditions de succès qui ont un effet de levier important :

- > Innovante;
- > Agile et proactive;
- > Partenariale et interdisciplinaire;
- > Citoyenne et engagée;
- > Inclusive et diversifiée;
- > Internationale.

Pour nous permettre d'évaluer notre capacité à réunir et renforcer ces conditions de succès, plus d'une dizaine d'indicateurs ont été définis et font l'objet d'un suivi constant. Ils s'ajoutent à nos indicateurs repères et à ceux de suivi qui accompagnent chacun des projets.



Six chantiers transformateurs

Pour y arriver, six « chantiers d'impact » sont déployés depuis 2023. Des équipes chantier interdisciplinaires se sont dotées de feuilles de route ambitieuses pour réaliser les orientations prioritaires, tout en se donnant l'espace pour essayer, apprendre, créer, innover et coconstruire notre avenir. Les six chantiers transformateurs sont :

Chantier 1 – Les études tout au long de la vie

Objectif : valoriser le pouvoir de l'enseignement

Orientations prioritaires du chantier

1. Mieux répondre aux besoins des apprenantes et des apprenants tout au long de la vie.
2. Devenir un leader de la recherche sur la société apprenante.
3. Transformer nos pratiques en enseignement pour être encore plus agiles à l'ère numérique.
4. S'affirmer comme un acteur de premier plan en études tout au long de la vie, en mobilisant les partenaires et les personnes diplômées.

Chantier 2 – Les savoirs, la science et la société

Objectif : accroître l'impact de la recherche et de l'innovation

Orientations prioritaires du chantier

1. Évaluer et valoriser l'impact sociétal des résultats de la recherche, de la création et de l'innovation de l'Université.
2. Accroître la visibilité et le rayonnement de la communauté de recherche et de ses réalisations à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale.
3. Promouvoir et favoriser la médiation entre les savoirs, les sciences, les têtes dirigeantes, la société civile, les citoyennes et les citoyens.
4. Créer des espaces d'échanges et de cocréation entre les milieux et notre communauté de recherche.

Chantier 3 – Un campus vibrant

Objectif : développer un milieu de vie dynamique centré sur l'humain

Orientations prioritaires du chantier

1. Aménager des milieux de vie plus dynamiques, à l'intérieur comme à l'extérieur, qui pourront profiter à la communauté étudiante, aux membres du personnel et à l'ensemble des citoyennes et citoyens de la région.
2. Assurer la mise en valeur, la diffusion, la synergie et la cohérence événementielles sur le campus.
3. Accroître la mobilité active et durable sur le campus.

Chantier 4 – Des services de proximité, simplifiés et personnalisés

Objectif : mieux appuyer notre communauté

Orientations prioritaires du chantier

1. Améliorer l'efficacité et l'efficience d'un certain nombre de grands processus administratifs.
2. Soutenir des initiatives visant l'amélioration, la convivialité, la simplification et la personnalisation des services de proximité.
3. Développer des méthodes et des outils nous permettant d'évaluer la qualité de nos services en lien avec les besoins évolutifs de notre communauté.

Chantier 5 – L’ambition climatique

Objectif : faire grandir la culture du développement durable

Orientations prioritaires du chantier

1. Mobiliser la communauté en reconnaissant et facilitant le rôle de chacune et chacun pour le climat.
2. Soutenir des initiatives émergentes et transformatives venant des membres de la communauté.
3. Accélérer la transition par la coconstruction et le partage de nos expertises scientifiques avec le milieu.
4. Suivre nos cibles en action climatique en toute transparence.

Chantier 6 – Le bien-être de notre communauté

Objectif : pouvoir se réaliser pleinement

Orientations prioritaires du chantier

1. Promouvoir un milieu de vie, de travail et d’études encore plus humain et inclusif.
2. Valoriser un climat sain, invitant, bienveillant, empreint de reconnaissance et de respect.
3. Développer tous les talents.
4. Faire preuve de leadership en réponse aux grands enjeux de notre société en matière de santé, de bien-être et de vivre-ensemble.

En date du 31 décembre 2025, 412 projets ont été proposés par la communauté universitaire et ont fait l’objet d’une analyse rigoureuse par les équipes chantier. De ce nombre, 180 projets ont été retenus, dont 100 sont terminés, 21 ont été reportés et 59 sont en cours de réalisation. Les projets terminés et en déploiement peuvent être consultés à la page [Plan institutionnel ULaval 2023-2028](#).



Déjà en mouvement

En plus des six chantiers d'impact mis de l'avant, l'Université Laval est déjà en mouvement vers sa transformation, grâce à plusieurs projets et grands cadres d'action. Ces actions qui mobilisent notre communauté universitaire interagissent avec les chantiers. Elles font partie de notre écosystème universitaire et contribuent à l'atteinte de nos conditions de succès.

C'est notamment le cas du déploiement d'un plan de sécurité intégré sur le campus, du lancement d'un registre public des projets de recherche menés avec les entreprises et les organismes, du rayonnement d'un institut de renommée mondiale en recherche nordique et du renforcement des démarches en engagement social, en santé durable et en entrepreneuriat responsable.

Voici d'autres cadres d'action notables, qui contribuent à définir notre université :

Se transformer, développer nos compétences et repenser notre organisation

Stratégie numérique

Cette stratégie nous aide collectivement à imaginer, à définir, à créer et à soutenir l'université de demain.

Innover pour le mieux-être en société, avec des projets inclusifs, connectés et durables

Plan de développement de la recherche, de la création et de l'innovation

La recherche à l'Université Laval conjugue interdisciplinarité, partenariats, entrepreneuriat scientifique, conduite responsable et une culture d'équité, de diversité et d'inclusion.

Coconstruire des solutions et entretenir des partenariats durables

En action avec les Premiers Peuples

En collaboration avec les Premiers Peuples, l'Université Laval s'engage à mettre en œuvre les moyens pour les accueillir, pour développer des initiatives et des projets communs.

Renforcer notre culture de vivre-ensemble, sans préjugés ni discrimination

Politique institutionnelle et plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

Chaque personne a droit au respect et aux mêmes chances de succès. Elle doit avoir la liberté de communiquer, de collaborer, de se réaliser et de s'épanouir.

Mobiliser notre communauté pour atteindre notre ambition collective en action climatique

Stratégie de développement durable

Cette stratégie agit comme un levier pour aller beaucoup plus loin. Elle propose une gouvernance, des objectifs concrets et des cibles ambitieuses.

Consolider nos forces distinctives et accroître notre attractivité pour avoir un impact mondial

Stratégie d'internationalisation

L'Université Laval est une référence mondiale qui rayonne dans la francophonie et partout sur la planète. Le projet de Carrefour international Brian-Mulroney est au cœur de la stratégie d'internationalisation qui vise à renforcer le rayonnement de l'Université à travers le monde et à consolider notre culture de l'international.

Mobiliser le plein potentiel des équipes des ressources humaines et des finances

Programme d'évolution des solutions de gestion des ressources humaines et financières

En intégrant les meilleures pratiques et les avancées numériques, l'objectif est de revoir le modèle de gestion par une diminution des tâches opérationnelles répétitives au profit d'une offre de services misant sur des expertises à valeur ajoutée.



Bureau des Premiers Peuples/ULaval

Construire la cité universitaire 2040 et définir le campus de demain

Plan directeur en immobilier

Ce plan directeur vise une transformation des espaces intérieurs et extérieurs. Le tout afin d'offrir une riche expérience à toutes les personnes qui étudient, travaillent, résident, séjournent sur le campus ou le fréquentent.

Renforcer le sentiment d'appartenance et susciter la fierté et l'engagement

Plan philanthropique

Avec l'intégration de la Fondation au sein de l'Université Laval, la philanthropie est appelée à jouer un rôle encore plus grand pour la réalisation de projets porteurs. Avec cette synergie, les personnes donatrices et diplômées saisiront encore mieux l'impact des gestes qu'elles posent en s'engageant.

Respecter le fondement de la vie universitaire

Politique sur la promotion et la protection de la liberté académique

L'Université Laval réaffirme son engagement à protéger et à promouvoir le droit à la liberté académique et à assurer que les membres de la communauté puissent l'exercer à l'abri de toute contrainte doctrinale, idéologique ou morale.

Soutenir la population étudiante dans la diversité de ses besoins

Plan d'action en santé mentale

L'Université Laval s'est engagée à favoriser l'épanouissement de sa population étudiante. Des actions doivent être posées afin de mieux prévenir l'apparition de symptômes de détresse psychologique.

Ouvrir davantage les portes de l'enseignement supérieur et encourager la persévérance

Plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur

L'augmentation du taux de diplomation dans les collèges et les universités aura pour effet de faire du Québec une société plus créative, innovante, juste et prospère.

Renforcer une culture de respect marquée par l'inclusion, l'égalité, l'équité et la sécurité

Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement

L'Université Laval s'est engagée à offrir un environnement sain et sécuritaire où chaque personne a droit au respect, à la dignité et à la protection de son intégrité physique et psychologique.

S'adapter aux nouvelles réalités du monde du travail

Politique institutionnelle et comité de suivi sur le télétravail

L'Université Laval poursuit sa transformation en considérant les nouvelles réalités et occasions d'un monde du travail en changement.

Budget 2026-2027 – Détails par fonds

(en milliers de \$)

TABLEAU 1

	FONDS DE FONCTIONNEMENT	FONDS AVEC RESTRICTIONS	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DE DOTATION	FONDS DE SOUSCRIPTION	TOTAL
REVENUS						
Subvention du MES	628 956	8 729	167 645	-	-	805 330
Droits de scolarité	174 631	-	-	-	-	174 631
Services à la collectivité	25 200	13 248	-	-	-	38 448
Services rendus à l'extérieur	43 749	-	6 710	-	-	50 459
Revenus nets de placements	11 200	4 319	509	1 203	35	17 266
Services et aide aux étudiant(e)s	36 893	13 961	-	-	-	50 854
Entreprises auxiliaires	22 785	-	-	-	-	22 785
Dons	230	24 857	1 320	795	178	27 380
Autres subventions et produits	15 050	285 853	47 947	-	-	348 850
Mouvements nets de capitalisations internes et externes ²	-	-	-	2 689	-	2 689
Immobilisations acquises à même les revenus du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions	-	-	36 599	-	-	36 599
	958 694	350 967	260 730	4 687	213	1 575 291
Réalisation de projets	3 971	-	(3 971)	-	-	-
Équilibre budgétaire	16 710	-	(16 710)	-	-	-
	979 375	350 967	240 049	4 687	213	1 575 291
DÉPENSES						
Enseignement et recherche libre	616 904	4 781	-	-	-	621 685
Fonctions de soutien à l'enseignement et à la recherche	258 216	1 408	-	250	2	259 876
Services à la collectivité	23 021	25 572	-	-	-	48 593
Recherche	21 895	289 480	-	-	-	311 375
Services et aide aux étudiant(e)s	36 768	36 630	-	-	-	73 398
Entreprises auxiliaires	21 549	-	-	-	-	21 549
Rénovation et réaménagement	-	-	8 000	-	-	8 000
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	13 388	-	-	13 388
Contributions additionnelles aux régimes de retraite	1 022	-	-	-	-	1 022
Mouvements nets de capitalisations internes ²	-	-	-	-	365	365
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	105 990	-	-	105 990
Total des dépenses	979 375	357 871	127 378	250	367	1 465 241
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	-	(6 904)	112 671	4 437	(154)	110 050
Solde de fonds¹						
Solde au début	(85 674)	419 139	936 007	238 353	(398)	1 507 427
Excédent (insuffisance)	-	(6 904)	112 671	4 437	(154)	110 050
Solde à la fin	(85 674)	412 235	1 048 678	242 790	(552)	1 617 477

¹ Données reclassées pour fins comparatives.

² Ces données reflètent les opérations de capitalisation et de décapitalisation relatives aux fonds philanthropiques.

Dans ce document, l'ensemble des informations financières sont présentées avant l'application de certaines des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL)

Évolution du budget consolidé et variation du solde de fonds (en milliers de \$)

TABLEAU 2

	2026-2027 BUDGET	2025-2026 PROJECTIONS	2024-2025 RÉEL	2023-2024 RÉEL ¹
REVENUS				
Subvention du MES	805 330	739 546	775 796	655 786
Droits de scolarité	174 631	173 207	176 050	170 651
Services à la collectivité	38 448	38 965	37 403	31 967
Services rendus à l'extérieur	50 459	47 754	46 931	48 937
Revenus nets de placements	17 266	27 755	33 454	32 786
Services et aide aux étudiant(e)s	50 854	48 326	50 935	45 148
Entreprises auxiliaires	22 785	22 438	21 592	20 551
Dons	27 380	27 112	33 615	21 076
Autres subventions et produits	348 850	339 349	435 672	320 410
Mouvements nets de capitalisations internes et externes ²	2 689	9 770	10 992	16 920
Immobilisations acquises à même les revenus du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions	36 599	35 652	44 256	36 157
	1 575 291	1 509 874	1 666 696	1 400 389
DÉPENSES				
Enseignement et recherche libre	621 685	617 502	567 700	538 040
Fonctions de soutien à l'enseignement et à la recherche	259 876	272 154	289 451	236 026
Services à la collectivité	48 593	48 749	47 560	40 463
Recherche	311 375	307 142	323 248	303 555
Services et aide aux étudiant(e)s	73 398	75 520	67 456	67 876
Entreprises auxiliaires	21 549	21 592	19 696	18 808
Rénovation et réaménagement	8 000	9 000	10 075	10 353
Intérêts sur la dette à long terme	13 388	15 757	16 797	18 814
Contributions additionnelles aux régimes de retraite	1 022	988	1 124	1 364
Mouvements nets de capitalisations internes ²	365	745	3 328	10 929
Amortissement des immobilisations	105 990	100 704	92 618	84 619
	1 465 241	1 469 853	1 439 053	1 330 847
Excédent des revenus par rapport aux dépenses avant remboursement du capital des régimes de retraite	110 050	40 021	227 643	69 542
Remboursement du capital des régimes de retraite	-	-	-	44 019
Total des dépenses	1 465 241	1 469 853	1 439 053	1 374 866
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	110 050	40 021	227 643	25 523
Solde de fonds – Incluant l'ajustement pour les régimes de retraite				
Solde au début	1 507 427	1 467 406	1 235 865	984 162
Excédent	110 050	40 021	227 643	25 523
Remboursement du capital des régimes de retraite	-	-	-	44 019
Retraitement	-	-	3 898	182 161
Solde à la fin	1 617 477	1 507 427	1 467 406	1 235 865

¹ Données reclassées pour fins comparatives.

² Ces données reflètent les opérations de capitalisation et de décapitalisation relatives aux fonds philanthropiques.

Description des fonds

Le budget global de l'Université Laval est composé de cinq fonds gérés selon des règles particulières s'appliquant à chacun. Le fonds de fonctionnement et le fonds avec restrictions couvrent le financement des activités d'enseignement et de recherche ainsi que les services à la collectivité, tandis que le fonds des immobilisations, le fonds de dotation et le fonds de souscription permettent de soutenir les activités d'enseignement et de recherche.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT

Ce fonds est constitué de sommes pouvant être utilisées sans limitation extérieure afin d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'Université, soit l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité.

LE FONDS AVEC RESTRICTIONS

Ce fonds est constitué de sommes qui ne peuvent être utilisées que selon les restrictions déterminées par la pourvoyeuse ou le pourvoyeur de fonds. Seules les restrictions provenant de l'extérieur de l'Université sont considérées comme imposant une contrainte quant à l'utilisation des fonds. Les projets sont soumis aux diverses règles et politiques des organismes subventionnaires et de l'Université, notamment en ce qui a trait aux modalités de gestion des frais indirects de recherche. On y retrouve également des activités telles que l'organisation de congrès, de colloques, l'attribution de bourses, le développement de formations ou d'un encadrement spécifique.

LE FONDS DES IMMOBILISATIONS

Ce fonds est constitué de sommes qui ne peuvent être utilisées que pour des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement. Il peut donc s'agir de projets de réaménagement et de rénovation, de projets de construction, du développement des systèmes d'information, de certains projets de mobilier, appareillage et outillage et de projets de développement afférents aux activités de formation non créditées. La majeure partie des subventions de ce fonds sont des sommes allouées pour le remboursement du capital, des intérêts et des obligations échues ainsi qu'un provisionnement du fonds d'amortissement de la dette à long terme assumée par le gouvernement. De plus, la capitalisation des immobilisations acquises au fonds de fonctionnement et au fonds avec restrictions est comptabilisée dans ce fonds.

LE FONDS DE DOTATION

Ce fonds est constitué de dons à l'Université, le capital doit être maintenu en permanence et le produit qui en découle ne peut généralement être utilisé qu'aux fins précisées par la personne donatrice. Les placements associés à ce fonds sont gérés à l'intérieur d'une fiducie de placement dont l'unique bénéficiaire est l'Université Laval.

LE FONDS DE SOUSCRIPTION

Ce fonds est constitué de sommes recueillies au moyen de campagnes de financement de l'Université et n'est affecté d'aucune restriction externe pour son utilisation. L'utilisation des fonds nécessite une autorisation du Comité exécutif (CE). Les placements associés à ce fonds sont gérés à l'intérieur d'une fiducie de placement dont l'unique bénéficiaire est l'Université Laval.

STRUCTURE DES FONDS

À l'intérieur du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions, les activités de l'Université sont regroupées en plusieurs fonctions.

La fonction **Enseignement et recherche libre** regroupe les ressources affectées à l'ensemble des activités et des tâches liées à la transmission des connaissances, dans tous les domaines du savoir, aux étudiantes et aux étudiants inscrits à des cours ou admis à des programmes qui, conformément aux décisions de l'Université, font partie de l'un ou l'autre des trois cycles d'études. Ces cours et ces programmes conduisent à l'obtention de grades ou de diplômes certifiés par l'Université.

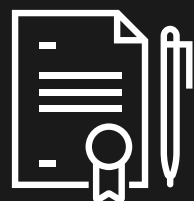
La fonction **Recherche** regroupe les ressources affectées à l'ensemble des travaux et des tâches devant contribuer à l'approfondissement et à l'accroissement des connaissances. On peut considérer qu'il existe trois types de recherche : la recherche fondamentale, la recherche-développement et la recherche-crédation. Les activités connexes et complémentaires, telles que la diffusion des résultats et la mise au point de techniques ou de nouveaux produits, sont également incluses dans cette fonction.

Les fonctions **Soutien à l'enseignement et à la recherche** et **Soutien institutionnel** regroupent toutes les ressources affectées au support des unités d'enseignement afin de les appuyer dans la poursuite de leur mission d'enseignement et de recherche ainsi qu'au soutien institutionnel. Ces fonctions comprennent les activités et les tâches qui concernent principalement la mise sur pied et le fonctionnement des services visant à répondre aux besoins de l'enseignement, de la recherche ou de l'administration.

La fonction **Services à la collectivité** regroupe les ressources servant à la tenue d'activités d'enseignement pour lesquelles aucun crédit n'est attribué, telles que les cours d'éducation populaire, les conférences, le recyclage et le perfectionnement sur mesure ainsi que les cours en commandite. Elle regroupe également des ressources relatives à l'utilisation des expertises (consultations professionnelles) faites par des membres de l'Université et à leur participation à des projets communs avec l'extérieur (par exemple, la coopération internationale). Chaque unité administrative peut offrir des ressources pour des services à la collectivité. Ces activités doivent être autofinancées.

La fonction **Services et aide aux étudiants** regroupe toutes les unités qui offrent des services à la communauté étudiante. Ces unités doivent être autofinancées. Cette fonction regroupe le Service du développement professionnel, le Service des activités sportives et la Direction des services à la communauté étudiante.

La fonction **Entreprises auxiliaires** regroupe des unités qui complètent la gamme des services offerts par l'Université. Ces unités doivent être autofinancées. Cette fonction regroupe l'Aménagement forestier, le Service des résidences et les activités de Services Campus, soit la Reprographie, la Logistique événementielle ainsi que le Stationnement.



Fonds de fonctionnement

Le fonds de fonctionnement est composé de ressources financières dont l'utilisation est destinée à réaliser la mission d'enseignement et de recherche dans le respect de la vision et des valeurs dont l'institution s'est dotée pour atteindre ses objectifs.

Faits saillants

La planification budgétaire 2026-2027 s'effectue dans un contexte où plusieurs incertitudes persistent, nous obligeant à formuler diverses hypothèses afin d'élaborer un budget à la fois prudent et responsable.

Respect de **l'équilibre budgétaire**

Environnement économique
défavorable

Croissance de l'effectif étudiant
au global

Diminution de la clientèle étudiante internationale
(limitation du nombre de permis d'études par le gouvernement)

Nouvelles règles budgétaires du MES
(nouvelles enveloppes spécifiques financées par des ponctions aux subventions normées)

Poursuite de l'appui aux conditions de succès (3,3 M\$)
- Soutien administratif des professeures et professeurs
- Internationalisation
- Interdisciplinarité

Renouvellement du **corps professoral**

Investissement en cybersécurité

Appui à la planification stratégique
1,5 M\$ en lien avec les six chantiers

Mitigation des risques en ressources humaines et infrastructures

Appui au développement
de la recherche (2,5M\$)

Poursuite de la transition de l'environnement numérique d'apprentissage
ENA1 vers BRIO

Appui au développement de connaissances et applications en intelligence artificielle évolutive

Appui au développement entrepreneurial par l'entremise de NEXUS

Poursuite de la **transformation numérique**

Nouveaux appuis pour la modernisation des programmes créditées et l'amélioration de la productivité par l'utilisation des nouvelles technologies (5,4 M\$)

État sommaire des revenus et dépenses de fonctionnement 2026-2027 (en milliers de \$)

TABLEAU 3

	2026-2027 BUDGET	2025-2026 BUDGET	RÉDUCTION (AUGMENTATION) DU DÉFICIT	
			\$	%
REVENUS				
Subvention du MES	628 956	587 783	41 173	7,0 %
Droits de scolarité	174 631	186 715	(12 084)	(6,5 %)
Services à la collectivité	25 200	22 590	2 610	11,6 %
Services rendus à l'extérieur	43 749	44 448	(699)	(1,6 %)
Services et aide aux étudiant(e)s	36 893	32 826	4 067	12,4 %
Entreprises auxiliaires	22 785	22 101	684	3,1 %
Autres subventions et revenus	26 480	33 424	(6 944)	(20,8 %)
TOTAL DES REVENUS	958 694	929 887	28 807	3,1 %
Réalisation de projets	3 971	6 700	(2 729)	(40,7 %)
Équilibre budgétaire	16 710	11 300	5 410	47,9 %
CAPACITÉ TOTALE DE DÉPENSER	979 375	947 887	31 488	3,3 %
DÉPENSES				
Enseignement régulier et recherche libre	616 904	587 137	(29 767)	(5,1 %)
Soutien à l'enseignement et à la recherche	258 216	264 018	5 802	2,2 %
Services à la collectivité	23 021	20 618	(2 403)	(11,7 %)
Recherche	21 895	20 634	(1 261)	(6,1 %)
Services et aide aux étudiant(e)s	36 768	33 821	(2 947)	(8,7 %)
Entreprises auxiliaires	21 549	20 535	(1 014)	(4,9 %)
Contributions additionnelles aux régimes de retraite	1 022	1 124	102	9,1 %
TOTAL DES DÉPENSES	979 375	947 887	(31 488)	(3,3 %)
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	-	-	-	
DÉFICIT ACCUMULÉ AU DÉBUT	(85 674)	(79 293)		
DÉFICIT ACCUMULÉ À LA FIN	(85 674)	(79 293)		

Orientations budgétaires

Adoptées par le Conseil d'administration de l'Université Laval lors de la séance du 25 février 2026

Les orientations budgétaires sont au cœur des choix qui orientent l'allocation de l'ensemble des ressources, qu'elles soient financières, humaines, matérielles ou technologiques et reposent sur le Plan institutionnel ULaval 2023-2028. L'évaluation des grands risques institutionnels guide les choix et les décisions en fonction des priorités, tout en considérant les besoins des unités.

Le budget est l'un des outils importants qui facilitent l'atteinte des orientations stratégiques. Deux grands objectifs guident le processus budgétaire 2026-2027, soit :

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

À l'instar des années passées, l'Université se fait un devoir de maintenir son budget à l'équilibre et compte également y parvenir en 2026-2027, mais elle devra faire appel à la réserve institutionnelle. L'année financière 2026-2027 sera une année charnière visant à assurer une adéquation entre ses diverses sources de revenus et un niveau soutenable de ses charges. En déployant des mesures optimisant ses ressources financières, l'utilisation de la réserve institutionnelle pourra être effectuée dans le respect des paramètres de la Politique de gestion de la réserve institutionnelle et ainsi assurer une stabilité financière à long terme tout en conservant son entière autonomie de gestion ainsi que des leviers de développement.

TRANSFORMER NOTRE UNIVERSITÉ

En raison des contraintes financières qui la limitent, l'Université juge impératif d'inclure dans ses choix budgétaires des mesures permettant d'assurer son engagement à se transformer tout en maintenant son équilibre budgétaire.

Au cours des dernières années, des appuis spécifiques aux conditions de succès (interdisciplinarité, internationalisation, soutien administratif aux professeures et professeurs), au développement entrepreneurial et à la réalisation de la planification stratégique ont été introduits. Pour l'année 2026-2027, ces appuis spécifiques aux conditions de succès se poursuivront, mais dans une moindre mesure. Cependant, de nouveaux investissements visant la modernisation des programmes crédités, de même que l'amélioration de la productivité, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies et l'amélioration de nos infrastructures, sont introduits pour l'année financière 2026-2027 pour un montant de 5,4 M\$.

En 2022-2023, une enveloppe d'appui au développement de la recherche fut mise en place pour une durée prévue initialement de trois ans, représentant un investissement total de 15,0 M\$ destiné aux facultés. Après une première reconduction en 2025-2026, celle-ci sera reconduite en 2026-2027, mais sera réduite à 2,5 M\$, les facultés jugeant ces investissements significatifs pour le développement de la recherche. Au terme de l'année 2026-2027, ce sera un montant total de 22,5 M\$ qui aura été accordé en appui à la recherche aux facultés.

Subvention de fonctionnement du MES

Depuis le début de l'année financière 2024-2025, la révision de la Politique québécoise de financement des universités a modifié l'allocation des subventions normées aux universités, qui était jusqu'à ce jour principalement basée sur la variabilité de la clientèle étudiante, en introduisant une portion fixe (30 %) et une autre variable (70 %) en fonction de la clientèle étudiante. De nouvelles mesures de financement, alignées aux priorités gouvernementales concernant la main-d'œuvre, ont également été introduites, dont celles visant les domaines prioritaires, pour lesquels le financement provient, à compter de 2025-2026, d'une ponction réalisée dans les subventions normées. Nous estimons que l'introduction de cette mesure à l'Université se traduira par une coupure de 4,4 M\$ pour l'année 2026-2027 (3,8 M\$ estimé pour l'année 2025-2026), soit l'impact net entre les hypothèses de pertes de revenus associés aux subventions à l'enseignement et au soutien à l'enseignement et à la recherche, et les nouveaux revenus générés par les subventions spécifiques à l'inscription et à la diplomation dans les domaines prioritaires identifiés par le gouvernement. Il est important de souligner qu'en 2026-2027, le MES prélèvera un montant additionnel de 33 M\$, portant ainsi la ponction dans les subventions normées du réseau universitaire à 165 M\$.

Quant aux paramètres de financement 2026-2027, aucune information relative à ceux-ci n'a été communiquée par le MES aux établissements universitaires, mais nous jugeons prudent de n'anticiper aucune indexation des subventions, de même qu'aucune reconduction ou aucun réinvestissement, notamment pour les subventions spécifiques dont la fin de la programmation était planifiée au terme de l'année financière 2025-2026.

La clientèle étudiante

L'effet des politiques migratoires des gouvernements fédéral et provincial s'est concrétisé et la fréquentation de notre université par les étudiantes et étudiants de l'international a connu une diminution. Cette baisse de la clientèle étudiante internationale, que nous estimons à 25 M\$, sera compensée en partie, pour la prochaine année, par une hausse des étudiantes et étudiants québécois et fait l'objet d'une évaluation prudente.

Pour 2026-2027, nous anticipons une augmentation de l'effectif financé de l'ordre de 3,71 % en Équivalent Étudiant à Temps Plein (EETP) bruts et de 3,20 % en EETP pondérés, ce qui, globalement, entraînera un impact positif sur les revenus associés à la subvention de fonctionnement. La projection de l'automne 2025-2026 confirme cette hypothèse de croissance des effectifs étudiants projetés (EETP bruts +1,23 % et EETP pondérés +1,14 % comparativement au budget 2025-2026 adopté). Comme pour les années antérieures, il est anticipé que la hausse de la clientèle étudiante québécoise contribue à amoindrir les impacts de la diminution des étudiantes et étudiants de l'international.

Les choix budgétaires effectués en 2026-2027 continuent cependant d'avoir pour objectif de placer notre communauté étudiante au cœur de l'expérience universitaire, comme suit :

- > En révisant l'offre de programmes pour s'assurer que la formation expérientielle y est omniprésente et distinctive ;
- > En proposant plus de formations courtes, flexibles et personnalisées ;
- > En innovant et en faisant preuve de souplesse pour créer une expérience riche, stimulante et intégrée, et ce, dès le premier contact avec l'Université et tout au long du parcours.

Les plans pour soutenir nos ambitions

Le Plan institutionnel ULaval 2023-2028 : Agir ensemble pour plus d'impact (ci-après « le Plan ») fait appel à la mobilisation de toute la communauté universitaire afin de transformer ensemble notre université et accroître notre impact dans la société face aux nombreux défis qui se profilent, tant en enseignement supérieur que dans un monde en profonde transition géopolitique, technologique et environnementale.

Pour s'affirmer comme université d'impact, notre institution doit renforcer les conditions de succès suivantes en étant davantage innovante et partenariale, agile et proactive, interdisciplinaire, citoyenne et engagée, inclusive et diversifiée, et internationale.

Pour y parvenir, six chantiers transformateurs ont été déployés depuis 2023 :

- > (1) Les études tout au long de la vie ; (2) Les savoirs, la science et la société ; (3) Un campus vibrant ; (4) Des services de proximité, simplifiés et personnalisés ; (5) L'ambition climatique ; et (6) Le bien-être de notre communauté.

Les facultés et les unités contribuent au Plan en bâtissant des projets concrets ayant le potentiel d'être déployés à plus grande échelle.

Plus d'une dizaine d'indicateurs ont été élaborés afin de fournir une vue intégrée de l'atteinte des objectifs fixés par les six chantiers transformateurs et l'impact d'autres grands projets et cadres d'action déployés à l'échelle institutionnelle, tels que :

- > La Stratégie numérique ; Le Plan de développement de la recherche, de la création et de l'innovation ; La Stratégie d'internationalisation ; La Stratégie de développement durable ; Le Plan directeur immobilier ; Le Plan d'action en santé mentale.

Le cadre de gestion financière

La mise en place du cadre de gestion financière, incluant le mode d'allocation budgétaire, se poursuit et vise principalement à appuyer les facultés, qui sont au cœur de notre mission d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité. Les travaux sur le mode d'allocation budgétaire se poursuivent dans un objectif d'amélioration continue.



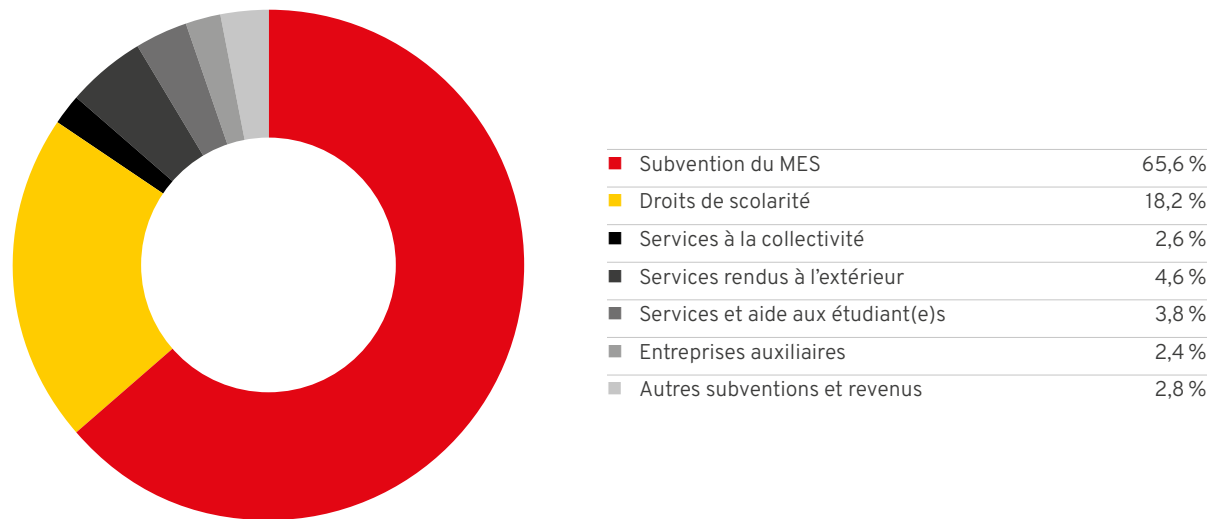
Revenus générés de fonctionnement 2026-2027 (en milliers de \$)

TABLEAU 4

	2026-2027 BUDGET	PROJECTIONS AU 30 AVRIL 2026	2025-2026 BUDGET	2024-2025 RÉEL	2023-2024 RÉEL	VARIATIONS BUDGET 2026-2027 VS 2025-2026	
						\$	%
REVENUS							
Subvention du MES	628 956	616 531	587 783	598 385	560 905	41 173	7,0 %
Droits de scolarité	174 631	173 207	186 715	176 050	170 651	(12 084)	(6,5 %)
Services à la collectivité	25 200	24 600	22 590	23 760	20 089	2 610	11,6 %
Services rendus à l'extérieur	43 749	47 794	44 448	46 796	48 213	(699)	(1,6 %)
Services et aide aux étudiant(e)s	36 893	35 366	32 826	35 001	32 160	4 067	12,4 %
Entreprises auxiliaires	22 785	22 438	22 101	21 592	20 551	684	3,1 %
Autres subventions et revenus	26 480	36 444	33 424	42 535	41 461	(6 944)	(20,8 %)
TOTAL DES REVENUS	958 694	956 380	929 887	944 119	894 030	28 807	3,1 %



FIGURE 1



Revenus de fonctionnement

Les revenus du fonds de fonctionnement sont constitués de la subvention du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), des droits de scolarité et autres frais, des services à la collectivité, des services rendus à l'extérieur, des services et de l'aide aux étudiantes et aux étudiants, des entreprises auxiliaires et des autres subventions et revenus. Au total, les revenus générés se chiffreront à 959 M\$ pour l'exercice 2026-2027, soit une augmentation de 29 M\$ ou 3,1 % par rapport au budget 2025-2026.

Afin d'appuyer la réalisation de projets, un montant de 19 M\$ s'ajoute aux revenus générés, pour une capacité totale de dépenser de 979 M\$.

SUBVENTION DU MES

Le MES alloue une subvention aux universités pour leurs dépenses de fonctionnement selon un mode d'allocation reposant sur la Politique québécoise de financement des universités. La subvention du MES se compose d'une subvention générale et de subventions spécifiques.

Au début mai, le MES a transmis au réseau des Universités des Règles budgétaires provisoires pour consultation.

Les orientations et paramètres adoptés par le CA du 25 février présentent peu d'écart au niveau du financement à l'exception des subventions spécifiques dédiées à la promotion et la valorisation de la discipline du génie et des sciences informatiques, à la hausse significative des effectifs étudiants en médecine et dans d'autres secteurs d'activité ainsi qu'une confirmation de la reconduction des subventions du plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) et du plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASMÉ).

Les revenus et dépenses de fonctionnement 2026-2027 incluent ces modifications.

Pour 2026-2027, la subvention estimée à 629 M\$ représente 65 % des revenus générés du fonds de fonctionnement de l'Université. Les revenus de subvention estimés sont supérieurs de 41 M\$ par rapport au budget 2025-2026. Cette hausse nette de 7 % provient principalement des éléments suivants :

- > Une variation à la hausse de l'effectif étudiant par rapport au budget 2025-2026 ;
- > Des écarts favorables entre les règles budgétaires du MES en 2025-2026 et les hypothèses qui avaient été posées au moment d'adopter le budget (portion fixe et variable des subventions normées et rehaussement de certaines subventions) ;
- > De la ponction du MES dans les subventions normées à compter de 2025-2026 pour financer de nouvelles mesures de financement alignées aux priorités gouvernementales de la main-d'œuvre introduites en 2024-2025 ;
- > L'hypothèse d'absence de rehaussement du financement gouvernemental pour 2026-2027.

SUBVENTION GÉNÉRALE

En 2026-2027, la subvention générale s'élève à 571 M\$. Elle a pour objectif de permettre aux universités d'assumer les coûts associés à l'enseignement, de même qu'au soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi qu'à l'entretien des terrains et des bâtiments.

Les sommes reçues pour la fonction Enseignement et recherche permettent, notamment, de couvrir les dépenses associées à la rémunération des professeures-chercheuses et des professeurs-chercheurs, et des chargées et chargés de cours. Cette portion de la subvention est allouée majoritairement selon des normes en lien avec les EETP, à laquelle s'ajoute une portion fixe reflétant le nouveau mode de financement du MES introduit à compter de 2024-2025.

Un EETP équivaut à 30 crédits. Cette unité de mesure est par la suite pondérée selon le cycle et le programme d'études en respectant une grille de pondération.

Les sommes reçues pour la portion variable de cette fonction sont attribuées selon l'unité de mesure des EETP pondérés. La valeur unitaire d'un EETP pondéré est estimée à 2 879,11 \$ en 2026-2027 comparativement au montant réel de 2 879,76 \$ en 2025-2026, soit une diminution nette de 0,2 %. Cette baisse est le reflet de la ponction dans les subventions normées annoncée par le MES pour 2026-2027 visant à financer de nouvelles mesures de financement introduites en 2024-2025. Une hypothèse d'indexation nulle des portions fixe et variable de la subvention a été posée.

Les sommes reçues pour la fonction Soutien à l'enseignement et à la recherche permettent, notamment, de couvrir les dépenses associées à la bibliothèque, aux technologies de l'information ainsi qu'à l'administration générale. L'unité de mesure pour la portion variable de la subvention associée à cette fonction est l'EETP brut avec une valeur unitaire estimée de 1 832,87 \$ en 2026-2027 comparativement au montant réel de 1 835,95 \$ en 2025-2026, soit une diminution nette de 0,2 %. Comme pour la fonction Enseignement et recherche, cette baisse est le reflet de la ponction dans les subventions normées annoncée par le MES pour 2026-2027 visant à financer de nouvelles mesures de financement. Une hypothèse d'indexation nulle des portions fixe et variable de la subvention a été posée.

Selon le MES, les sommes reçues pour la fonction Terrains et bâtiments servent à couvrir, notamment, les dépenses associées à l'entretien ménager et à la gestion des produits dangereux, à l'entretien courant et aux réparations mineures, à la sécurité et à la prévention d'incendies, aux assurances sur les biens, au renouvellement du parc mobilier, aux coûts énergétiques et à la coordination de ces activités.

Par ailleurs, la subvention générale inclut un ajustement négatif afin de retourner au MES les revenus perçus par les universités pour les montants forfaitaires facturés aux étudiantes et étudiants internationaux réglementés et aux étudiantes et étudiants canadiens non résidents du Québec, et un montant servant à compenser le coût supplémentaire du Programme d'aide financière aux études découlant de la majoration des droits de scolarité réguliers. Cette réduction est de l'ordre de 8 % annuellement.

SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES

Ces enveloppes complètent la subvention générale obtenue pour 2026-2027 et s'élèvent à 58 M\$, représentant une hausse de 23 M\$ par rapport au budget 2025-2026 expliquée par les nouvelles mesures de financement alignées aux priorités gouvernementales de la main-d'œuvre introduites en 2024-2025 par le MES après l'adoption du budget. L'impact net entre les hypothèses de pertes de revenus associées aux subventions à l'enseignement et au soutien à l'enseignement et à la recherche à compter de 2025-2026 et les nouveaux revenus générés par les subventions spécifiques se traduit par une perte estimée à 4,4 M\$. Les subventions spécifiques ciblent des objectifs précis, tels les domaines prioritaires, l'appui au recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux, l'augmentation des effectifs étudiants en génie et en sciences informatiques et autres.

DROITS DE SCOLARITÉ

Ces revenus sont constitués des droits de scolarité de base de toutes les étudiantes et les étudiants, des montants forfaitaires des étudiantes et des étudiants canadiens qui ne sont pas résidents du Québec, des montants forfaitaires des étudiantes et des étudiants internationaux ainsi que des frais institutionnels obligatoires. Le gouvernement, sur la recommandation de la ministre, fixe annuellement le montant maximal par crédit étudiant que les établissements universitaires peuvent percevoir des étudiantes et des étudiants qui s'inscrivent à des activités d'enseignement. Pour les étudiantes et étudiants canadiens et résidentes et résidents permanents qui ne sont pas résidents du Québec, ainsi que pour les étudiantes et étudiants internationaux, le gouvernement détermine également, en sus de la tarification de base, le montant forfaitaire facturé à celles et ceux qui ne bénéficient pas des mesures d'exemption prévues dans les différentes politiques relatives aux droits de scolarité.

Habituellement, pour estimer l'indexation des droits de scolarité, nous utilisons la dernière variation annuelle connue du revenu disponible par habitant du Québec publiée par l'Institut de la Statistique du Québec. Lors de la mise à jour de l'indice le 6 novembre 2025, il s'établissait à 4,9 % alors que la loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux permet une indexation maximale de 3 %. La majoration des droits de scolarité sera donc de 3 % pour l'année 2026-2027.

Les revenus des droits de scolarité sont estimés à 175 M\$ pour 2026-2027, représentant 18 % des revenus totaux. Ils diminuent de 12,1 M\$ (-6,5 %) par rapport au budget 2025-2026.

Malgré une indexation de 3 % et une légère croissance de l'effectif étudiant au global, cette diminution des revenus des droits de scolarité par rapport aux années précédentes s'explique par une baisse significative de la clientèle étudiante internationale causée par la diminution du nombre de permis d'études émis par le gouvernement.

FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES

Les frais institutionnels obligatoires (FIO) se définissent comme l'ensemble des frais obligatoires imposés par les universités à leurs étudiantes et à leurs étudiants, à l'exclusion des droits de scolarité. Ils englobent notamment les frais généraux (admission, inscription, examen, stage, etc.), les frais technologiques, les frais de service aux étudiantes et aux étudiants, les contributions à la vie étudiante, les frais de droits d'auteur, les frais de rédaction de thèses, les frais liés aux services des sports et des loisirs et divers autres frais (relevés de notes, délivrance de diplômes, laboratoires, frais de révision de notes, etc.). Les frais sont considérés comme obligatoires lorsqu'ils sont imposés et facturés directement à l'étudiante ou à l'étudiant par l'Université ou l'une de ses composantes (faculté, département, unité d'enseignement) et qu'ils touchent toutes les étudiantes et tous les étudiants d'un groupe défini sans qu'il y ait possibilité de s'y soustraire.

Tout changement à la nature ou au montant des FIO qui étaient en vigueur en 2007-2008 et qui aurait pour effet d'augmenter la facture d'une étudiante ou d'un étudiant doit faire l'objet d'une entente entre l'établissement et l'association étudiante reconnue concernée. À défaut d'entente, l'augmentation déterminée par le MES correspond à une indexation équivalente à celle applicable aux droits de scolarité. En 2026-2027, l'hypothèse posée pour ce taux est de 3 %. Les FIO institutionnels facturés aux étudiantes et aux étudiants sont regroupés sous trois catégories, soit les frais de gestion, les frais technologiques et les frais afférents. L'Université a la possibilité d'augmenter la catégorie de son choix, tout en s'assurant que la majoration des FIO n'est pas supérieure à l'augmentation accordée par le MES. Pour 2026-2027, la majoration des FIO s'appliquera à 50 % aux frais de gestion et à 50 % aux frais afférents. Toute autre facturation par une unité devient un excédent de la limite permise par le gouvernement, d'où la nécessité d'obtenir une entente avec l'association étudiante.

SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

Les revenus des services à la collectivité représentent 3 % des revenus du fonds de fonctionnement de l'Université. Ceux-ci comprennent entre autres les revenus facturés pour divers types d'expertise des membres d'une université, dont les consultations professionnelles ou la participation à des projets communs avec l'extérieur. Les revenus pour l'enseignement non crédité regroupent les revenus facturés pour la tenue d'activités d'enseignement pour lesquelles aucun crédit n'est attribué, tels les cours d'éducation populaire, les conférences, le recyclage, le perfectionnement sur mesure ainsi que les cours en commandite. En 2026-2027, ces revenus augmentent de 2,6 M\$, soit une hausse de 12 % en cohérence avec la hausse des revenus constatés pour l'année en cours et les précédentes.

SERVICES RENDUS À L'EXTÉRIEUR

Les revenus des services rendus à l'extérieur représentent 5 % des revenus du fonds de fonctionnement de l'Université. Ils se composent notamment de revenus externes facturés par les facultés et les services à titre de ventes de produits ou de services, des frais indirects de la recherche pour les contrats et les subventions, de brevets et redevances et de différents revenus de nature institutionnelle, dont les loyers, qui sont facturés à des entités externes à l'Université Laval.

En 2026-2027, ces revenus baissent de 0,7 M\$. Cette diminution de 2 % provient principalement d'une baisse des revenus des frais indirects de recherche, compensée en partie par une augmentation des revenus en lien avec les baux emphytéotiques et des revenus de loyers institutionnels.

SERVICES ET AIDE AUX ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS

Les revenus des services et aide aux étudiantes et aux étudiants représentent 4 % des revenus du fonds de fonctionnement de l'Université. Ils se composent des revenus générés par les activités respectives de la Direction des services à la communauté étudiante, du Service du développement professionnel et du Service des activités sportives. Il est à noter que ces services sont aussi financés en grande partie par une portion de la subvention du MES et des frais afférents, chargés aux étudiantes et aux étudiants. Pour 2026-2027, le Service de développement professionnel, le Service des activités sportives et la Direction des services à la communauté étudiante présentent un surplus combiné de 0,125 M\$.

En 2026-2027, ces revenus augmentent de 4 M\$. Cette augmentation de 12 % provient principalement d'une hausse des revenus du Service de développement professionnel, du Service des activités sportives et de la Direction des services à la communauté étudiante.

ENTREPRISES AUXILIAIRES

Les revenus des entreprises auxiliaires représentent 2 % des revenus du fonds de fonctionnement de l'Université. Ils regroupent les revenus générés par les activités respectives de l'Aménagement forestier, du Service des résidences, du service de Reprographie, du Stationnement et de la Logistique événementielle. Le service de Reprographie et la Logistique événementielle présenteront un déficit global de 0,6 M\$ alors que les autres unités présenteront l'équilibre ou un surplus, totalisant 1,9 M\$ provenant du Stationnement. En 2026-2027, ces revenus augmentent de 0,7 M\$. Cette augmentation de 3,1 % provient principalement d'une hausse des revenus du Service des résidences.

AUTRES SUBVENTIONS ET REVENUS

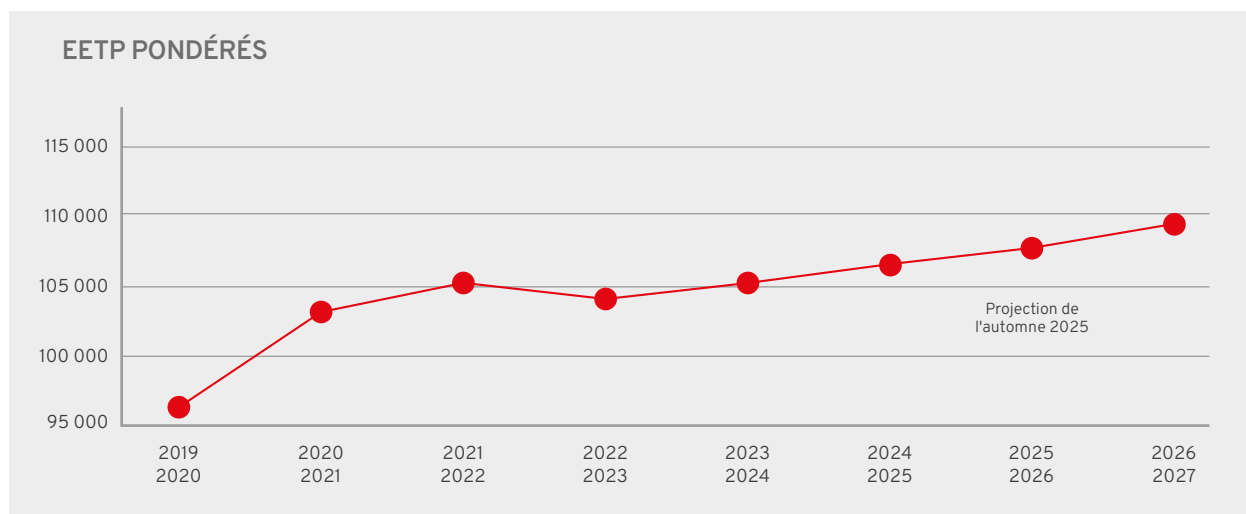
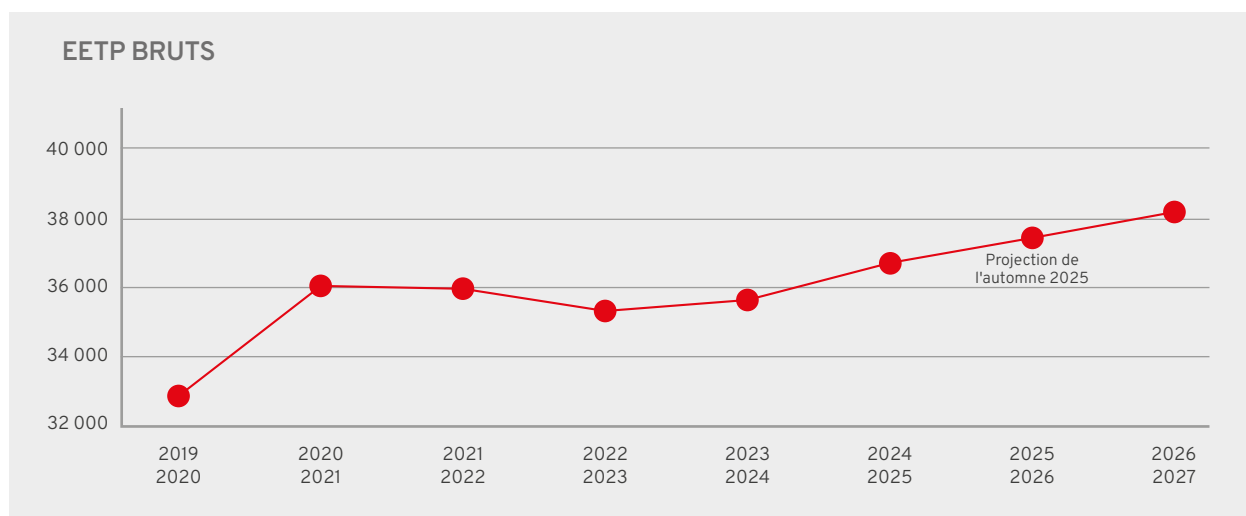
Les autres subventions et revenus représentent 3 % des revenus du fonds de fonctionnement de l'Université. Ils sont constitués principalement des revenus de placement, des revenus de dons, d'autres revenus ainsi que des revenus de la subvention fédérale pour les frais indirects de recherche nets, c'est-à-dire après déduction des sommes à remettre aux centres hospitaliers affiliés.

En 2026-2027, ces revenus baissent de 7 M\$. Cette diminution de 21 % est attribuée principalement à la baisse des revenus de placement.



Effectif étudiant

L'estimation de l'effectif étudiant est l'une des hypothèses les plus importantes et sensibles du budget. En effet, sa variation aura un impact direct sur les revenus budgétés.



ÉVOLUTION

Comme nous pouvons le voir sur le graphique EETP bruts ci-contre, nous avons connu une hausse exceptionnelle du nombre d'étudiantes et étudiants en équivalence au temps plein (EETP) en 2020-2021. Cette croissance s'est stabilisée en 2021-2022 et nous avons constaté une diminution de l'EETP 2022-2023. Depuis, l'effectif étudiant présente une croissance légère, mais constante. Selon les projections de l'automne 2025, la croissance tend à se poursuivre en 2025-2026.

MODÈLE DE PRÉVISION

Le modèle statistique de prévision sous la responsabilité du Bureau du registraire a été utilisé cette année encore. Les résultats obtenus ont été analysés par les membres du comité de la prévision de l'effectif étudiant. Ce comité, se compose des représentantes et représentants du Bureau du registraire, du Bureau de planification et d'études institutionnelles, du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes, d'ULaval communications et du Service des finances.

À la suite de l'analyse des résultats du modèle, le comité a demandé au Bureau du registraire de procéder à quelques ajustements pour certaines catégories d'étudiantes et étudiants.

PRÉVISION 2026-2027

Une hausse de l'effectif étudiant a été prévue pour l'année financière 2026-2027. Cette légère hausse de l'effectif est favorable pour le financement, tant pour la subvention du MES (portion variable) que pour les revenus des droits de scolarité.

La composition de l'effectif influence directement le montant de la subvention que nous recevons. Ainsi, nous pouvons observer qu'au niveau de la composition des effectifs, les EETP bruts du 3^e cycle représentent environ 4,5 % de notre effectif. Cependant, une fois la pondération appliquée, les EETP pondérés du 3^e cycle représentent presque 19 % de notre effectif pondéré et, par le fait même, près de 19 % de la portion variable de la subvention pour l'enseignement.

COMPOSITION DE L'EFFECTIF¹

EETP BRUTS	1 ^{ER} CYCLE	2 ^E CYCLE	3 ^E CYCLE	TOTAL
2025-2026	28 150	7 647	1 657	37 454
2026-2027	28 745	7 697	1 697	38 139
Écart en nombre	595	50	40	685
Écart en %	2,11 %	0,65 %	2,41 %	1,83 %

EETP PONDÉRÉS	1 ^{ER} CYCLE	2 ^E CYCLE	3 ^E CYCLE	TOTAL
2025-2026	59 892	27 619	20 122	107 633
2026-2027	61 255	27 588	20 571	109 414
Écart en nombre	1 363	(31)	449	1 781
Écart en %	2,28 %	(0,11) %	2,23 %	1,65 %

¹ Il s'agit des effectifs financés

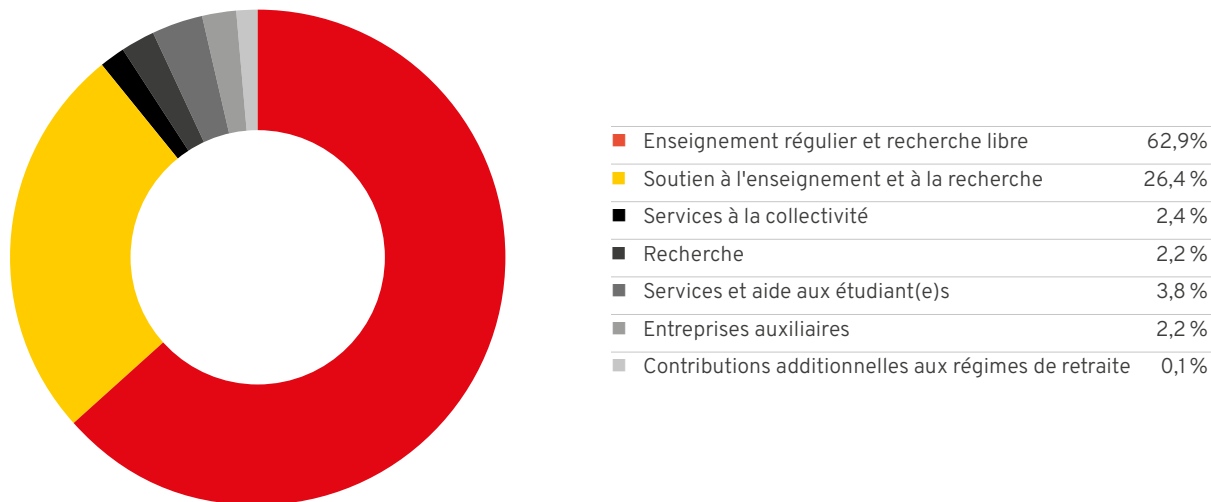
Dépenses de fonctionnement 2026-2027 (en milliers de \$)

TABLEAU 5

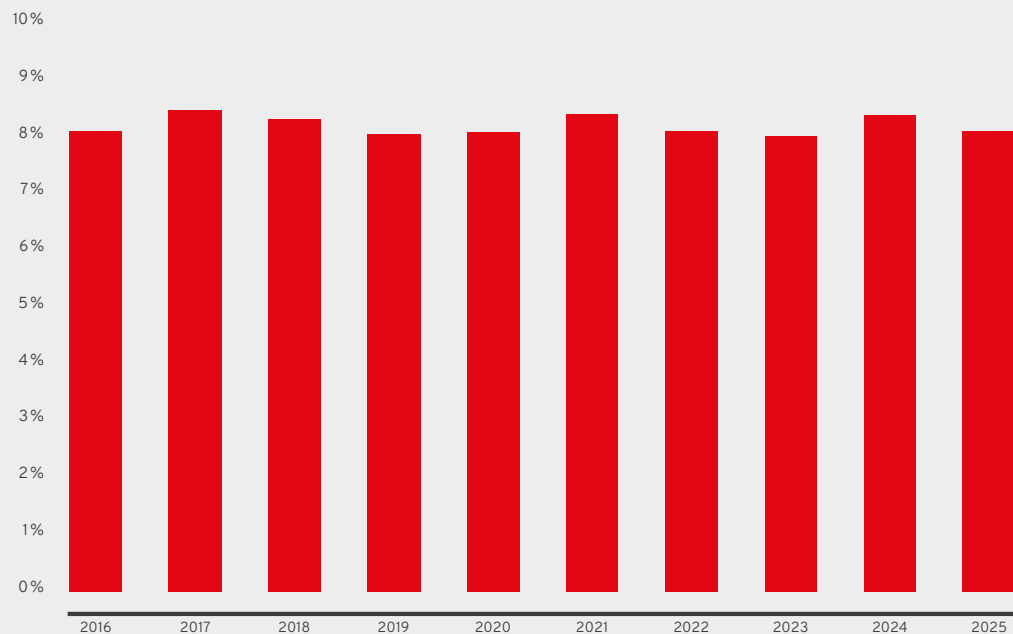
	2026-2027 BUDGET	PROJECTIONS AU 30 AVRIL 2026	2025-2026 BUDGET	2024-2025 RÉEL	2023-2024 RÉEL	VARIATIONS BUDGET 2026-2027 VS 2025-2026	
						\$	%
DÉPENSES							
Enseignement régulier et recherche libre	616 904	609 109	587 137	560 097	531 928	29 767	5,1 %
Soutien à l'enseignement et à la recherche	258 216	270 563	264 018	287 355	229 368	(5 802)	(2,2 %)
Services à la collectivité	23 021	22 387	20 618	20 905	16 763	2 403	11,7 %
Recherche	21 895	21 376	20 634	20 014	19 008	1 261	6,1 %
Services et aide aux étudiant(e)s	36 768	34 898	33 821	34 776	32 484	2 947	8,7 %
Entreprises auxiliaires	21 549	21 592	20 535	19 696	18 805	1 014	4,9 %
Contributions additionnelles aux régimes de retraite	1 022	988	1 124	1 124	1 364	(102)	(9,1 %)
TOTAL DES DÉPENSES AVANT REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES RÉGIMES DE RETRAITE	979 375	980 913	947 887	943 967	849 720	31 488	3,3 %
Remboursement du capital des régimes de retraite	-	-	-	-	44 019	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	979 375	-	947 887	943 967	849 720	31 488	3,3 %



FIGURE 2



**MASSE SALARIALE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUR L'ENSEMBLE
DE LA MASSE SALARIALE DU FONCTIONNEMENT**



SOURCE

SIFU 2016 à 2025 données redressées.

La masse salariale incluse dans ce graphique est celle du personnel exerçant les fonctions suivantes :

- > Rectrice ou recteur;
- > Vice-rectrice et vice-recteur;
- > Vice-rectrice adjointe et vice-recteur adjoint;
- > Directrice et directeur de service;
- > Cadre.

Dépenses de fonctionnement 2026-2027

La capacité de dépenser prévue pour l'exercice 2026-2027 s'élève à 979 M\$ soit 32 M\$ ou 3,3 % de plus qu'au budget 2025-2026, et tient compte de l'utilisation de la réserve institutionnelle à hauteur de 20,7 M\$ comparativement à 18,0 M\$ en 2025-2026.

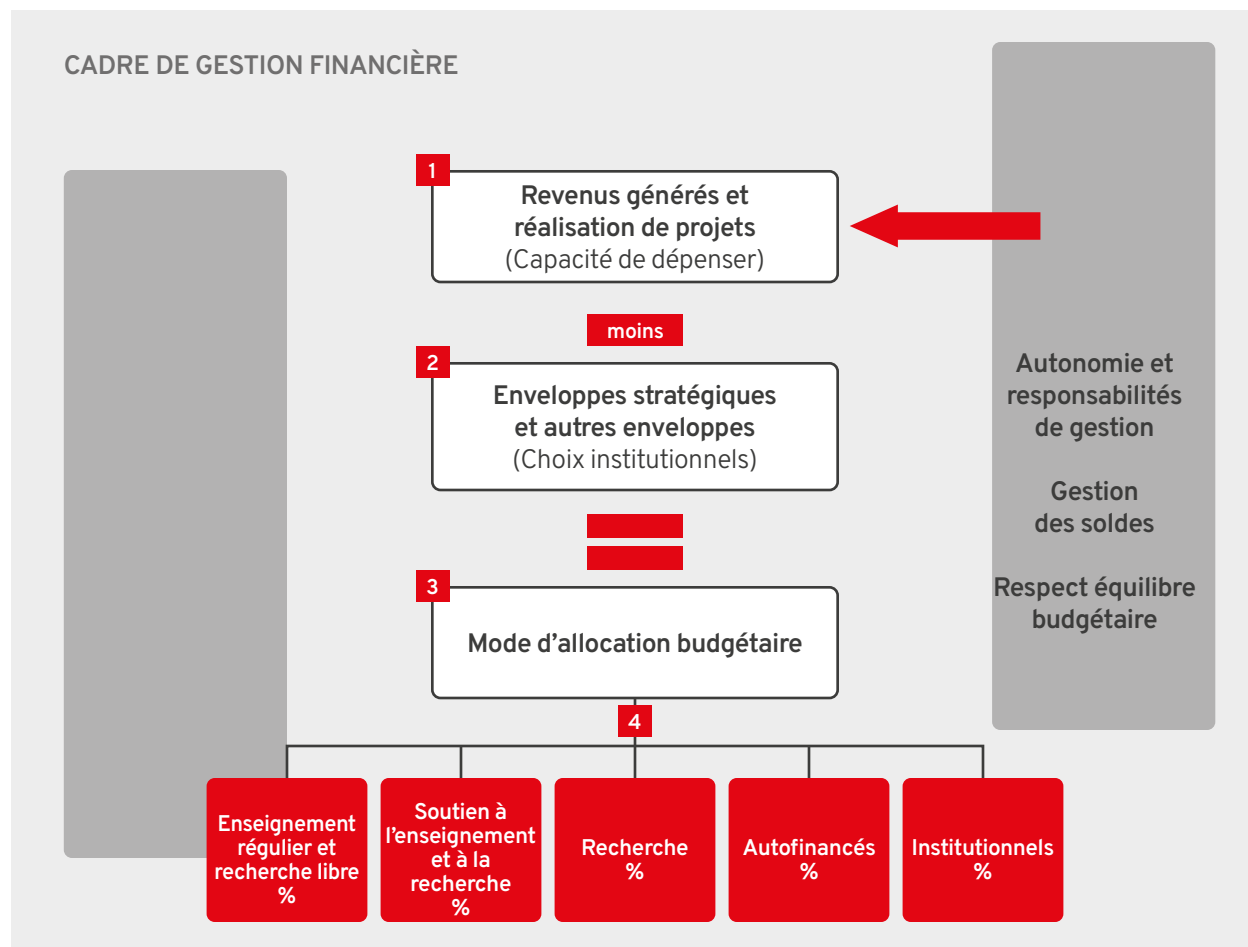
La capacité de dépenser est répartie en fonction du cadre de gestion financière implanté depuis 2020-2021 entre les activités d'enseignement et de recherche, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien à la recherche, les services à la collectivité, les services aux étudiantes et étudiants ainsi que les entreprises auxiliaires.

Cadre de gestion financière

Le cadre de gestion financière repose sur des principes d'équité, d'efficacité, de transparence, d'imputabilité et de prévisibilité. La répartition budgétaire entre les facultés et les services repose donc depuis 2020-2021 sur des paramètres, dont le principal est celui des revenus générés.

Mode d'allocation budgétaire

Le mode d'allocation budgétaire, qui s'inscrit dans le cadre de gestion financière, vise à assurer l'adéquation entre le budget alloué et les revenus générés. Cette approche permet d'obtenir une vue d'ensemble de la provenance des revenus par rapport à leur utilisation. Elle exige aussi de faire des choix et de les présenter avec transparence. Elle offre également une plus grande autonomie aux gestionnaires, mais leur demande en retour une responsabilité face aux grandes orientations institutionnelles.



1 Les revenus générés déterminent la capacité de dépenser de l'institution. L'évaluation des revenus constitue la première étape de la préparation du budget de l'année à venir, telle que présentée dans la section précédente.

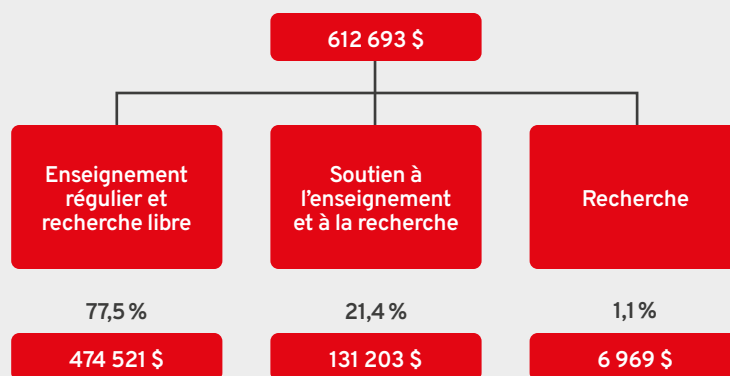
2 Par la suite, des sommes sont réservées pour couvrir les dépenses suivantes :

- > Contributions additionnelles aux déficits des régimes de retraite;
- > Dépenses des services autofinancés;
- > Dépenses liées à des enveloppes ciblée;
- > Dépenses liées à des réserves à répartir en cours d'année et autres contributions institutionnelles.

3 Le total des revenus générés, moins les enveloppes réservées décrites précédemment, représente le montant disponible pour les budgets de base. Pour l'année 2026-2027, ce montant est de 612,7 M\$. Le budget de base des unités sert à couvrir les dépenses de salaires réguliers et non réguliers, académiques et administratifs, les avantages sociaux et les dépenses autres que les salaires pour assurer leur mission respective. Il est réparti dans un premier temps selon un prorata attribué à chacun des trois grands secteurs d'activités ci-dessous en fonction des orientations et décisions de la direction.

- > Enseignement régulier et recherche libre;
- > Soutien à l'enseignement et à la recherche;
- > Soutien à la recherche.

Montant disponible pour les budgets de base (en milliers de \$)



4 Le montant disponible pour les budgets de base de chaque secteur d'activité est par la suite réparti conformément au mode d'allocation budgétaire en fonction des proratas de chaque unité par rapport au total des unités du même secteur d'activité. Les unités sont :

- > Les facultés et les autres entités d'enseignement;
- > Les services (incluant le rectorat, les vice-rectorats, les bureaux et autres);
- > Les unités de la recherche.

Facultés

Pour les fins de la distribution du budget de base entre les facultés, le principe retenu est celui des revenus générés. Pour déterminer le prorata de chacune des facultés, un calcul des revenus générés par faculté est effectué et mis à jour annuellement à partir de la totalité des revenus générés par :

- > Les EETP pondérés;
- > Les droits de scolarité;
- > Les EETP bruts;
- > Les frais indirects de recherche (FIR), fonds de soutien à la recherche et frais de gestion.

Afin d'éviter une fluctuation trop importante d'une année à l'autre, une moyenne de trois ans est utilisée pour les calculs. Pour l'année 2026-2027, le prorata des revenus générés est donc calculé à partir des données des années 2022-2023 à 2024-2025.

Mesure ponctuelle de mitigation applicable aux facultés

En 2026-2027, la mesure de mitigation instaurée l'an dernier est maintenue afin de soutenir la stabilité budgétaire des facultés. Cette reconduction s'inscrit dans un contexte financier particulièrement exigeant, où les marges de manœuvre demeurent limitées et où l'enveloppe globale des budgets de base ne connaît qu'une progression marginale par rapport à 2025-2026.

Sans cette mesure, les variations observées pour 2026-2027 auraient oscillé entre -18,52 % et 6,85 %, soit des écarts d'une ampleur comparable à ceux enregistrés en 2025-2026. De telles fluctuations demeurent difficilement viables en regard de la planification facultaire et compromettent une saine gestion. Ainsi, pour l'exercice 2026-2027, le corridor de variation est resserré entre -1 % et 1 %, limitant les écarts et favorisant une transition graduelle vers une répartition budgétaire plus stable. Les montants détaillés par faculté sont présentés à l'annexe 2.

Par ailleurs, l'accompagnement des facultés qui présentent des défis persistants en matière d'équilibre budgétaire se poursuit. Ce soutien s'inscrit dans une démarche structurée et de longue haleine visant à assurer, à terme, une adéquation durable entre les revenus générés et les budgets de base.

Unités autres que les facultés

Pour les fins de la distribution du budget de base entre les unités autres que les facultés, le principe n'est pas le même que pour ces dernières. Les proratas utilisés pour la répartition du budget de base de ces unités sont basés sur les données de l'année 2019-2020 et recalculés chaque année pour tenir compte, entre autres, des mouvements de personnel entre les unités. Les proratas par unité sont présentés au Tableau 9. Bien que des revenus externes et une subvention du MES pour l'entretien des terrains et des bâtiments soient générés par certaines unités, la mise en place de paramètres permettant de répartir équitablement et objectivement les budgets de base demeure un défi.

Services autofinancés

Pour les fins de détermination du budget des services autofinancés, puisque chacun génère ses propres revenus externes, le budget alloué correspond aux revenus générés par l'unité.

En ce qui concerne les Services aux étudiants, qui font partie des services autofinancés, une portion des revenus correspond aux frais afférents et à une partie de la subvention du MES, qui sont répartis selon un prorata.

PRORATA (EN MILLIERS DE \$)

	2026-2027		2025-2026	
	REVENUS GÉNÉRÉS ¹	PRORATA	REVENUS GÉNÉRÉS ²	PRORATA
FACULTÉS				
Médecine	118 571	18,12 %	112 149	17,73 %
Médecine dentaire	14 611	2,23 %	14 123	2,23 %
Droit	21 569	3,30 %	21 160	3,35 %
Sciences sociales	71 412	10,91 %	70 144	11,09 %
Musique	5 721	0,87 %	5 706	0,90 %
Sciences de l'éducation	41 490	6,34 %	39 647	6,27 %
Sciences et génie	111 318	17,01 %	106 188	16,79 %
Foresterie, géographie et géomatique	27 862	4,26 %	27 424	4,34 %
Théologie et sciences religieuses	5 360	0,82 %	5 373	0,85 %
Lettres et sciences humaines	45 083	6,89 %	44 340	7,01 %
Philosophie	5 819	0,89 %	5 511	0,87 %
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	41 262	6,31 %	41 199	6,52 %
Aménagement, architecture, art et design	25 060	3,83 %	24 056	3,80 %
Sciences de l'administration	85 996	13,14 %	83 536	13,21 %
Pharmacie	16 394	2,51 %	15 690	2,48 %
Sciences infirmières	16 412	2,51 %	15 742	2,49 %
Faculté des études supérieures et postdoctorales	380	0,06 %	422	0,07 %
TOTAL	654 320	100,00 %	632 410	100,00 %

¹ Il s'agit de la moyenne des revenus générés des années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

² Il s'agit de la moyenne des revenus générés des années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

46 |

CADRE DE GESTION FINANCIÈRE - Schéma 2026-2027 (en milliers de \$)

[illegible]

ENVELOPPES CIBLÉES ET RÉSERVES (en milliers \$)

TABLEAU 6

	ENSEIGNEMENT RÉGULIER ET RECHERCHE LIBRE					SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE			RECHERCHE			TOTAL		
	Facultés		Autres entités		SOUS-TOTAL	Enveloppes ciblées ¹	Réserves ²	SOUS-TOTAL	Enveloppes ciblées ¹	Réserves ²	SOUS-TOTAL	Enveloppes ciblées ¹	Réserves ²	GRAND TOTAL
2026-2027														
Obligations liées aux conventions collectives	6 899	24 052	2	103	31 056	130	6 917	7 047		139	139	7 031	31 210	38 241
Coût d'exploitation et d'entretien des actifs														
Assurances							5 420	5 420					5 420	5 420
Chauffage						5 538		5 538				5 538		5 538
Électricité						10 617		10 617				10 617		10 617
Entretien ménager						11 444		11 444				11 444		11 444
Maintien d'actifs							3 255	3 255					3 255	3 255
Autres							(400)	3 651				(400)	3 651	3 251
Cybersécurité					-		1 000	1 000					1 000	1 000
Gestion des risques et développement numérique					-	2 480	4 040	6 520			-	2 480	4 040	6 520
Enveloppes spécifiques ³														
Revenus externes	10 007		1 514		11 520	4 378		4 378	412		412	16 310		16 310
Coût des licences, logiciels, etc.					-	11 891		11 891			-	11 891		11 891
Autres	4 861	23 247	2 252	196	30 555	15 351	2 553	17 904	1 186	187	1 373	23 650	26 182	49 832
Choix institutionnels ⁴								-			-			-
Appui à la recherche	2 500				2 500			-			-	2 500		2 500
Appui aux conditions de succès		3 325			3 325			-			-	3 325		3 325
Appui entrepreneurial					-			-	500		500	500		500
Mesure transitoire de mitigation (Consultez l'annexe 2 pour les montants détaillés)	4 437				4 437			-			-	4 437		4 437
Modernisation des programmes et amélioration de la productivité intégrant l'IA		5 350			5 350	500						500	5 350	5 850
Planification stratégique					-		1 500	1 500			-		1 500	1 500
Bourses et frais de stages	7 672	3 355			11 027			-			-	7 672	3 355	11 027
Soutien au développement de la recherche et brevets-redevances					-			-	11 443		11 443	11 443		11 443
Volumes et périodiques					-	14 534		14 534			-	14 534		14 534
Subventions spécifiques MES ⁵	16 321	17 026			33 347	1 498		1 498			-	17 819	17 026	34 845
PIARI et mobilier et équipement			490		490	322	12 559	12 881			-	812	12 559	13 371
Remboursements de dettes					-		1 521	1 521	1 060		1 060	1 060	1 521	2 581
Locations externes					-		6 271	6 271			-		6 271	6 271
LPU		8 775			8 775		44	44			-		8 819	8 819
	52 698	85 129	4 258	298	142 383	78 282	48 731	126 513	14 600	326	14 926	149 838	134 484	284 322
2025-2026														
Obligations liées aux conventions collectives	6 790	23 644	2	355	30 791	130	12 416	12 546		403	403	6 922	36 818	43 740
Coût d'exploitation et d'entretien des actifs					-	29 451	9 270	38 721			-	29 451	9 270	38 721
Cybersécurité					-		1 000	1 000					1 000	1 000
Gestion des risques et développement numérique					-	3 880	4 310	8 190			-	3 880	4 310	8 190
Enveloppes spécifiques ³	11 887	10 004	5 135	205	27 231	30 530	1 596	32 126	1 547		1 547	49 099	11 805	60 904
Choix institutionnels ⁴								-			-			-
Appui à la recherche	5 000				5 000			-			-	5 000		5 000
Appui aux conditions de succès		4 425			4 425			-			-	4 425		4 425
Appui entrepreneurial					-			-	500		500	500		500
Mesure transitoire de mitigation	3 524				3 524			-			-	3 524		3 524
Planification stratégique					-		2 500	2 500			-		2 500	2 500
Bourses et frais de stages	7 676	4 975			12 651			-			-	7 676	4 975	12 651
Soutien au développement de la recherche et brevets-redevances					-			-	10 393		10 393	10 393		10 393
Volumes et périodiques					-	14 534		14 534			-	14 534		14 534
Subventions spécifiques MES ⁵	12 672	10 287			22 959	3 302		3 302			-	15 974	10 287	26 261
PIARI et mobilier et équipement			980		980	615	14 918	15 533			-	1 595	14 918	16 513
Remboursements de dettes					-		4 033	4 033	1 060		1 060	1 060	4 033	5 093
Locations externes					-		4 157	4 157			-		4 157	4 157
LPU		8 603			8 603			-			-		8 603	8 603
	47 549	61 938	6 117	560	116 164	82 442	54 200	136 642	13 500	403	13 903	149 608	117 101	266 709

¹ Les enveloppes ciblées sont des fonds alloués spécifiquement à des projets ou actions définis, et sont distribués en unité dès le début de l'année financière.

² Les réserves sont des fonds alloués à des besoins connus et prévus en début d'année. Cependant, l'information nécessaire pour leur distribution n'est pas disponible en début d'année, ce qui entraîne leur répartition aux unités au fur et à mesure de l'année.

³ Enveloppes budgétaires allouées à une unité pour laquelle elles remplissent des responsabilités et réalisent des projets précis.

Enseignement régulier et recherche – Facultés et autres entités d'enseignement

TABLEAU 7

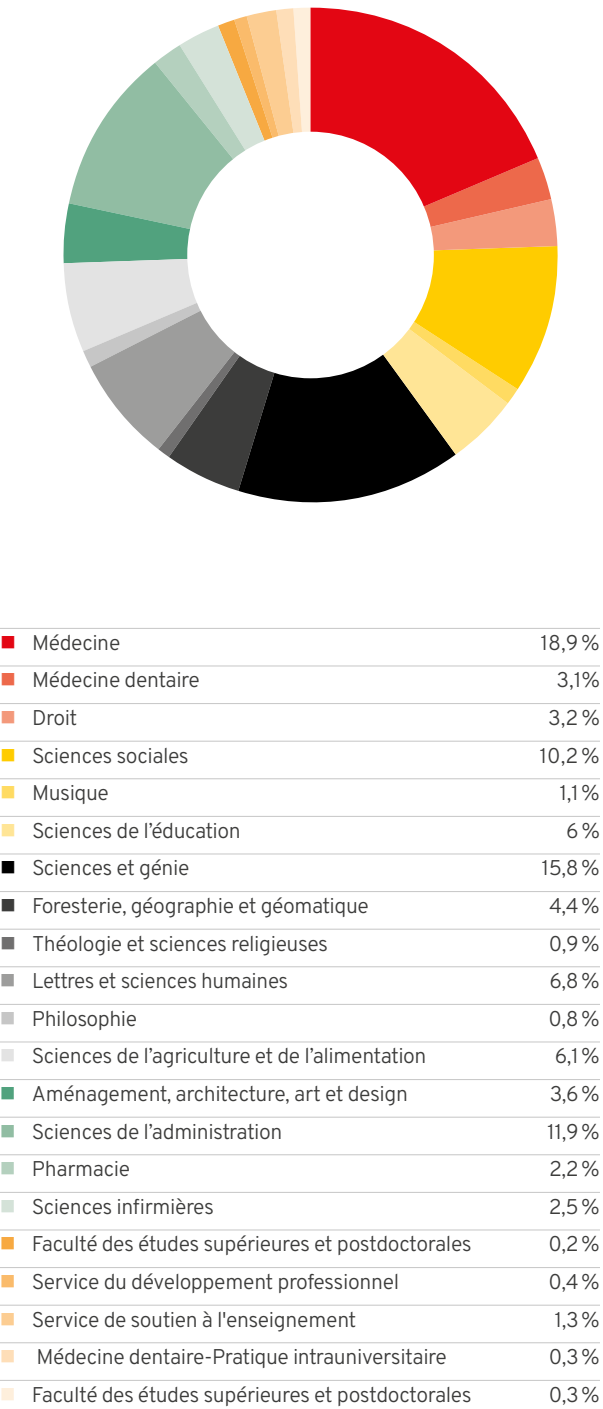
	BUDGET DE BASE	ENVELOPPES CIBLÉES ET RÉSERVES	2026-2027 BUDGET	2025-2026 BUDGET	VARIATIONS BUDGET 2026-2027 VS 2025-2026	
					\$	%
FACULTÉS						
Médecine	84 607 725	15 851 939	100 459 664	91 514 235	8 945 429	9,8 %
Médecine dentaire	10 412 540	5 810 557	16 223 097	16 243 441	(20 344)	(0,1 %)
Droit	15 408 692	1 757 066	17 165 758	16 818 504	347 254	2,1 %
Sciences sociales	50 942 068	3 256 585	54 198 653	54 176 501	22 152	0,0 %
Musique	4 062 291	1 862 168	5 924 459	5 913 813	10 646	0,2 %
Sciences de l'éducation	29 603 365	2 873 899	32 477 264	30 528 380	1 948 884	6,4 %
Sciences et génie	79 424 800	4 511 956	83 936 756	88 132 356	(4 195 600)	(4,8 %)
Foresterie, géographie et géomatique	19 891 220	3 334 975	23 226 195	23 103 572	122 623	0,5 %
Théologie et sciences religieuses	3 828 826	951 438	4 780 264	4 763 021	17 243	0,4 %
Lettres et sciences humaines	32 171 481	3 960 955	36 132 436	35 863 368	269 068	0,8 %
Philosophie	4 155 677	247 447	4 403 124	4 328 395	74 729	1,7 %
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	29 463 286	3 026 151	32 489 437	32 423 424	66 013	0,2 %
Aménagement, architecture, art et design	17 883 420	1 248 821	19 132 241	18 569 891	562 350	3,0 %
Sciences de l'administration	61 354 607	1 739 269	63 093 876	62 893 034	200 842	0,3 %
Pharmacie	11 719 944	87 448	11 807 392	11 774 136	33 256	0,3 %
Sciences infirmières	11 719 944	1 516 692	13 236 636	12 906 918	329 718	2,6 %
Faculté des études supérieures et postdoctorales	280 158	660 117	940 275	1 147 461	(207 186)	(18,1 %)
Réserves	-	85 128 928	85 128 928	61 939 052	23 189 876	37,4 %
Sous-total – Facultés	466 930 044	137 826 411	604 756 455	573 039 502	31 716 953	5,5 %
AUTRES ENTITÉS D'ENSEIGNEMENT						
Service du développement professionnel	2 108 684	-	2 108 684	3 328 084	(1 219 400)	(36,6 %)
Service de soutien à l'enseignement	3 963 073	2 749 143	6 712 216	7 225 602	(513 386)	(7,1 %)
Médecine dentaire-Pratique intrauniversitaire	-	1 500 000	1 500 000	1 500 000	-	0,0 %
Faculté des études supérieures et postdoctorales	1 519 648	8 304	1 527 952	1 484 668	43 284	2,9 %
Réserves	-	298 319	298 319	559 775	(261 456)	(46,7 %)
Sous-total – Autres entités d'enseignement	7 591 405	4 555 766	12 147 171	14 098 129	(1 950 958)	(13,8 %)
TOTAL	474 521 449	142 382 177	616 903 626	587 137 631	29 765 995	5,1 %

La capacité de dépenser pour l'enseignement et la recherche s'élève à 617 M\$, soit une hausse de 30 M\$ ou 5,1 % de plus qu'en 2025-2026. Le mode d'allocation budgétaire met en lien la capacité de dépenser des facultés avec le niveau des revenus générés. Cette capacité de dépenser se répartit entre le budget de base, les enveloppes ciblées et à caractère institutionnel et les réserves distribuées en cours d'année. Le budget de base des facultés, réparti au prorata des revenus générés, sert à couvrir les dépenses salariales et les avantages sociaux de l'ensemble des ressources humaines liées aux activités académiques et administratives ainsi que les dépenses autres que salariales, et ce, pour assurer leur mission respective.

Les budgets de base des facultés et autres entités d'enseignement ont augmenté de 3,5 M\$ ce qui représente moins de 1 % par rapport au budget 2025-2026.

Les enveloppes ciblées totalisent 57 M\$ et font référence à des budgets pour lesquels un suivi particulier est requis ou qui sont générés par une source de revenus spécifique. Les réserves totalisent 85,4 M\$ et seront réparties en cours d'année. Plusieurs d'entre elles s'ajouteront aux budgets des facultés et autres entités d'enseignement.

FIGURE 3



Proportion du budget 2026-2027 excluant les réserves

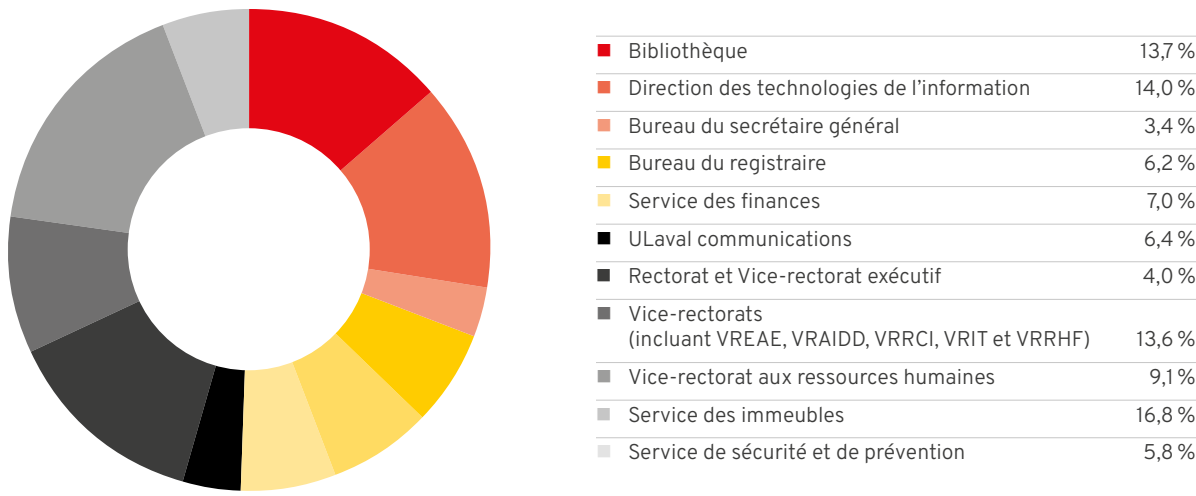
Soutien à l'enseignement et à la recherche – Services

TABLEAU 8

	2026-2027 BUDGET	2025-2026 BUDGET ¹	VARIATIONS BUDGET 2026-2027 VS 2025-2026	
			\$	%
BUDGET DE BASE				
Bibliothèque	17 939 258	18 227 416	(288 158)	(1,6 %)
Direction des technologies de l'information	18 431 359	18 383 226	48 133	0,3 %
Bureau du secrétaire général	4 470 923	4 378 586	92 337	2,1 %
Bureau du registraire	8 099 767	8 208 256	(108 489)	(1,3 %)
Service des finances	9 181 284	9 221 788	(40 504)	(0,4 %)
ULaval communications	8 331 786	8 373 795	(42 009)	(0,5 %)
Rectorat et Vice-rectorat exécutif	5 320 613	5 545 817	(225 204)	(4,1 %)
Vice-rectorats (incluant VREAE, VRAIDD, VRRCI, VRIT et VRRHF)	17 880 161	18 196 088	(315 927)	(1,7 %)
Vice-rectorat aux ressources humaines	11 940 898	12 068 728	(127 830)	(1,1 %)
Service des immeubles	22 041 622	22 208 459	(166 837)	(0,8 %)
Service de sécurité et de prévention	7 565 398	8 043 720	(478 322)	(5,9 %)
Sous-total – Budget de base	131 203 069	132 855 879	(1 652 810)	(1,2 %)
ENVELOPPES CIBLÉES, DÉPENSES INSTITUTIONNELLES ET RÉSERVES				
Enveloppes ciblées	36 149 764	38 455 990	(2 306 226)	(6,0 %)
Dépenses institutionnelles	42 133 371	43 985 387	(1 852 016)	(4,2 %)
Réserves – Contributions et gestion immobilière institutionnelles	33 832 943	34 966 027	(1 133 085)	(3,2 %)
Réserves – Autres	14 897 509	13 753 548	1 143 961	8,3 %
Sous-total – Enveloppes ciblées, dépenses institutionnelles et réserves	127 013 587	131 160 952	(4 147 366)	(3,2 %)
TOTAL	258 216 656	264 016 831	(5 800 176)	(2,2 %)

¹ Données reclassées pour fins comparatives.

FIGURE 4



La capacité de dépenser des fonctions de soutien à l'enseignement et à la recherche s'élève à 258 M\$, soit une baisse de 5,8 M\$ ou 2,2 % de moins qu'en 2025-2026.

Cette baisse s'explique, entre autres, par une mesure de compression structurelle de 4,6 M\$ de même que par des économies ponctuelles de certaines dépenses de fonctionnement à caractère institutionnel dont l'énergie et le mobilier et équipement.

Une contribution de 2,0 M\$ pour l'amélioration des infrastructures est allouée en 2026-2027. De plus, tout comme l'an dernier, le budget prévoit un investissement en cybersécurité.

Soutien à l'enseignement et à la recherche – Par type d'enveloppe

TABEAU 9

	PRORATA	BUDGET DE BASE	ENVELOPPES CIBLÉES ET RÉSERVES	DÉPENSES INSTITUTIONNELLES	2026-2027 BUDGET	2025-2026 BUDGET ¹
SERVICES						
Bibliothèque	13,7 %	17 939 258	1 865 157	14 534 000	34 338 415	34 368 254
Direction des technologies de l'information	14,0 %	18 431 359	12 545 358	-	30 976 717	31 109 898
Bureau du secrétaire général	3,4 %	4 470 923	854 216	-	5 325 139	5 423 796
Bureau du registraire	6,2 %	8 099 767	1 416 506	-	9 516 273	9 578 521
Service des finances	7,0 %	9 181 284	1 365 966	-	10 547 250	10 672 755
ULaval communications	6,4 %	8 331 786	708 596	-	9 040 382	9 254 767
Rectorat et Vice-rectorat exécutif	4,0 %	5 320 613	2 461 265	-	7 781 878	7 535 195
Vice-rectorats (incluant VREAE, VRAIDD, VRRCI, VRIT et VRRHF)	13,6 %	17 880 161	5 512 080	-	23 392 241	25 736 720
Vice-rectorat aux ressources humaines	9,1 %	11 940 898	4 562 529	-	16 503 427	17 170 282
Service des immeubles	16,8 %	22 041 622	2 103 143	27 599 371	51 744 136	53 306 696
Service de sécurité et de prévention	5,8 %	7 565 398	725 134	-	8 290 532	9 149 150
Forêt Montmorency	-	-	421 550	-	421 550	376 480
Affectations transitoires et autres entités	-	-	1 608 264	-	1 608 264	1 614 742
Sous-total – SERVICES	-	131 203 069	36 149 764	42 133 371	209 486 204	215 297 256
RÉSERVES						
Réserves - Contributions et gestion immobilière institutionnelle	-	-	-	33 832 943	33 832 943	34 966 027
Réserves - Autres	-	-	14 897 509	-	14 897 509	13 753 548
Sous-total – RÉSERVES	-	-	14 897 509	33 832 943	48 730 452	48 719 575
TOTAL	100,0 %	131 203 069	51 047 273	75 966 314	258 216 656	264 016 831

¹ Données reclassées pour fins comparatives

Les proratas utilisés pour la répartition du budget de base de ces unités sont basés sur les données de l'année 2019-2020 et recalculés chaque année pour tenir compte, entre autres, des mouvements de personnel entre les unités. Le budget de base sert à couvrir les dépenses salariales et les avantages sociaux de l'ensemble des ressources humaines ainsi que des dépenses autres que salariales, et ce, pour assurer leur mission respective.

Les enveloppes ciblées font référence à des budgets pour lesquels un suivi particulier est requis, qui sont générés par une source de revenus spécifique ou qui ont un caractère institutionnel, par exemple :

- > Revenus externes facturés par les unités;
- > Enveloppes spécifiques (subvention spéciale dédiée ou nominative, décision, etc.);
- > Volumes et périodiques;
- > Énergie.



Soutien à l'enseignement et à la recherche – Dépenses institutionnelles

TABLEAU 10

	BIBLIOTHÈQUE	SERVICE DES IMMEUBLES	CONTRIBUTIONS ET GESTION IMMOBILIÈRE INSTITUTIONNELLES
DÉPENSES INSTITUTIONNELLES			
Volumes et périodiques	14 534 000	-	-
Chauffage ¹	-	5 538 191	-
Électricité ¹	-	10 617 213	-
Entretien ménager	-	11 443 967	-
CONTRIBUTIONS ET GESTION IMMOBILIÈRE INSTITUTIONNELLES			
Enveloppes ciblées institutionnelles	-	-	22 574 180
Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles (PIARI)	-	-	11 258 763
TOTAL	14 534 000	27 599 371	33 832 943

¹ Données reclassées pour fins comparatives.

TABLEAU 10 (SUITE)

	2026-2027 BUDGET	2025-2026 BUDGET	VARIATIONS BUDGET 2026-2027 VS 2025-2026	
			\$	%
DÉPENSES INSTITUTIONNELLES				
Volumes et périodiques	14 534 000	14 534 000	-	0,0 %
Chauffage	5 538 191	6 061 164	(522 973)	(8,6 %)
Électricité	10 617 213	10 231 035	386 178	3,8 %
Entretien ménager	11 443 967	13 159 188	(1 715 221)	(13,0 %)
CONTRIBUTIONS ET GESTION IMMOBILIÈRE INSTITUTIONNELLES				
Enveloppes ciblées institutionnelles	22 574 180	22 168 310	405 870	1,8 %
Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles (PIARI)	11 258 763	12 797 717	(1 538 955)	(12,0 %)
	75 966 314	78 951 414	(2 985 101)	(3,8 %)

Recherche

TABLEAU 11

	2026-2027 BUDGET	2025-2026 BUDGET	VARIATIONS BUDGET 2026-2027 VS 2025-2026	
			\$	%
BUDGET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE (BDR)				
Centres de recherche reconnus ¹	2 284 387	2 368 697	(84 310)	(3,6 %)
Financements statutaires	799 686	799 686	-	0,0 %
Financement de contrepartie	760 000	760 000	-	0,0 %
Éthique et intégrité en recherche	370 000	370 000	-	0,0 %
Instituts ¹	2 216 068	2 213 187	2 881	0,1 %
Réserve de développement stratégique de la recherche	225 000	230 000	(5 000)	(2,2 %)
Memberships	245 000	245 000	-	0,0 %
Autres appuis stratégiques	225 000	248 706	(23 706)	(9,5 %)
Sous-total – BDR	7 125 141	7 235 276	(110 135)	(1,5 %)
RECHERCHE				
Bureaux de soutien à la recherche ¹	7 087 411	6 851 692	235 719	3,4 %
Demandes de brevets	600 000	600 000	-	0,0 %
Dépenses de redevances	804 000	899 000	(95 000)	(10,6 %)
Réserves et autres ¹	325 660	403 444	(77 784)	(19,3 %)
Sous-total – Recherche	8 817 071	8 754 136	62 935	0,7 %
Sous-total – BDR et Recherche	15 942 212	15 989 412	(47 200)	(0,3 %)
Fonds de soutien à la recherche – FIR fédéraux	3 292 512	2 584 647	707 865	27,4 %
Dépenses de recherche sans restriction	1 600 000	1 000 000	600 000	60,0 %
Contribution pour les coûts de financement d'immobilisations	1 060 000	1 060 000	-	0,0 %
TOTAL	21 894 724	20 634 059	1 260 665	6,1 %

¹ Données reclassées pour fins comparatives.

Les dépenses de recherche sont composées du budget de développement de la recherche (BDR), qui soutient financièrement les centres de recherche reconnus, les instituts et les regroupements stratégiques, ainsi que de plusieurs autres appuis stratégiques.

Les dépenses de recherche couvrent également les ressources relevant du Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) qui agissent en soutien aux professeures et aux professeurs. Ces ressources sont chargées d'encadrer la recherche et la création en soutenant leur essor et leur rayonnement national et international. Elles sont, entre autres, responsables d'offrir des services en matière de financement, d'éthique, de valorisation et de déploiement d'innovations technologiques et sociales, ainsi que de développement et de création de différents types de chaires et de regroupements structurants.

Les dépenses de recherche incluent aussi les demandes de brevets, les dépenses reliées à la gestion des redevances, les dépenses de recherche qui découlent des revenus des frais indirects de recherche et la contribution pour les coûts de financement d'immobilisations liées à la recherche.

Finalement, la subvention du gouvernement fédéral pour le programme de Fonds de soutien à la recherche devrait rester stable. Cette subvention vise à ce que les professeures et les professeurs ainsi que la prochaine génération de scientifiques et d'étudiantes et d'étudiants aient les ressources et le soutien nécessaires pour maintenir la recherche de classe mondiale au Canada.

État sommaire des revenus et dépenses des services autofinancés

TABLEAU 12

	2026-2027 BUDGET	2025-2026 BUDGET	RÉDUCTION (AUGMENTATION) DES RÉSULTATS	
			\$	%
REVENUS EXTERNES				
SERVICES À LA COLLECTIVITÉ	25 200 000	22 590 000	2 610 000	11,6 %
SERVICES AUX ÉTUDIANT(E)S	-	-	-	-
Service du développement professionnel	5 275 677	4 680 366	595 311	12,7 %
Service des activités sportives	22 722 199	19 590 399	3 131 800	16,0 %
Direction des services à la communauté étudiante	8 895 076	8 555 553	339 523	4,0 %
Sous-total	36 892 952	32 826 318	4 066 634	12,4 %
ENTREPRISES AUXILIAIRES				
Aménagement forestier	129 000	122 000	7 000	5,7 %
Service des résidences	13 447 000	12 645 000	802 000	6,3 %
Service de reprographie	478 000	472 000	6 000	1,3 %
Stationnement	8 112 000	8 252 000	(140 000)	(1,7 %)
Logistique événementielle	619 400	610 000	9 400	1,5 %
Sous-total	22 785 400	22 101 000	684 400	3,1 %
TOTAL – REVENUS EXTERNES	84 878 352	77 517 318	7 361 034	9,5 %
DÉPENSES				
SERVICES À LA COLLECTIVITÉ	23 021 000	20 618 000	(2 403 000)	(11,7 %)
SERVICES AUX ÉTUDIANT(E)S				
Service du développement professionnel	5 259 441	4 626 993	(632 448)	(13,7 %)
Service des activités sportives	22 613 649	20 126 880	(2 486 769)	(12,4 %)
Direction des services à la communauté étudiante	8 895 076	9 067 333	172 257	1,9 %
Sous-total	36 768 166	33 821 206	(2 946 960)	(8,7 %)
ENTREPRISES AUXILIAIRES				
Aménagement forestier	129 000	122 000	(7 000)	(5,7 %)
Service des résidences	13 447 000	12 645 000	(802 000)	(6,3 %)
Service de reprographie	550 100	370 000	(180 100)	(48,7 %)
Stationnement	6 209 600	5 854 000	(355 600)	(6,1 %)
Logistique événementielle	1 213 600	1 543 600	330 000	21,4 %
Sous-total	21 549 300	20 534 600	(1 014 700)	(4,9 %)
TOTAL – DÉPENSES	81 338 466	74 973 806	(6 364 660)	(8,5 %)
RÉSULTATS				
SERVICES À LA COLLECTIVITÉ	2 179 000	1 972 000	207 000	10,5 %
SERVICES AUX ÉTUDIANT(E)S	-	-	-	-
Service du développement professionnel	16 236	53 373	(37 137)	(69,6 %)
Service des activités sportives	108 550	(536 481)	645 031	(120,2 %)
Direction des services à la communauté étudiante	-	(511 780)	511 780	(100,0 %)
Sous-total	124 786	(994 888)	1 119 674	(112,5 %)
ENTREPRISES AUXILIAIRES				
Aménagement forestier	-	-	-	0 %
Service des résidences	-	-	-	0 %
Service de reprographie	(72 100)	102 000	(174 100)	(170,7 %)
Stationnement	1 902 400	2 398 000	(495 600)	(20,7 %)
Logistique événementielle	(594 200)	(933 600)	339 400	(36,4 %)
Sous-total	1 236 100	1 566 400	(330 300)	(21,1 %)
TOTAL	3 539 886	2 543 512	996 374	39,2 %

Processus budgétaire

L'élaboration du budget du fonds de fonctionnement s'inscrit dans un processus rigoureux et collaboratif, mobilisant les instances et les unités de l'Université. Ce processus vise à assurer l'adéquation entre le budget et le plan d'action institutionnel afin de soutenir la réalisation des orientations de l'institution en matière d'excellence en formation et en recherche.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le Conseil d'administration de l'Université Laval (CA) adopte les orientations et les paramètres budgétaires applicables à la préparation du budget de fonctionnement. Après réception de l'avis du Conseil universitaire (CU), le CA adopte le budget. De plus, il approuve les projections financières au 30 septembre et 31 janvier ainsi que les états financiers et transferts de fonds. C'est aussi cette instance qui désigne les auditeurs externes des états financiers de l'Université et qui approuve ces derniers une fois qu'ils ont été audités. Le CA est composé de 25 membres ayant droit de vote, soit la rectrice ou le recteur, la vice-rectrice exécutive ou le vice-recteur exécutif, une doyenne ou un doyen, trois membres du corps professoral, une directrice ou un directeur de service, deux membres du personnel administratif, une chargée ou un chargé de cours, trois personnes étudiantes et douze membres externes nommés, selon le cas, par le CA ou par le gouvernement. Sont aussi membres du CA, sans droit de vote, les autres vice-rectrices et vice-recteurs ainsi que la secrétaire générale ou le secrétaire général.

LE CONSEIL UNIVERSITAIRE (CU)

Avant le dépôt final du budget au CA, le CU reçoit le projet du budget lors d'une séance généralement tenue en avril et doit formuler un avis au CA sur ce dernier. Le CU est composé d'une soixantaine de personnes ayant droit de vote, dont la rectrice ou le recteur, les vice-rectrices et vice-recteurs, la secrétaire générale ou le secrétaire général, les doyennes et doyens, vingt-cinq professeures et professeurs, deux membres du personnel administratif, deux chargées ou chargés de cours, une professionnelle ou un professionnel de recherche, deux directrices ou directeurs de centres de recherche ou d'instituts, une directrice ou un directeur de service ou une personne membre du personnel administratif cadre, deux membres externes et des personnes étudiantes des trois cycles d'études. Sont aussi membres du CU, des personnes sans droit de vote, conformément aux Statuts de l'Université Laval en vigueur.

LE COMITÉ EXÉCUTIF (CE)

Le Comité exécutif (CE) supervise la réalisation du budget et propose celui-ci au CA. Les projections financières sur la base des résultats au 30 septembre et au 31 janvier y sont déposées pour information. Le CE est composé de la rectrice ou du recteur, des vice-rectrices et vice-recteurs, de deux membres du CA et de deux membres du CU ou de l'une des commissions prévues aux Statuts.

Est aussi membre du CE, sans droit de vote, la secrétaire générale ou le secrétaire général.

LE COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES (CAGIR)

Le Comité d'audit et de gestion intégrée des risques (CAGIR) reçoit les orientations et paramètres budgétaires du fonds de fonctionnement et du fonds des immobilisations, les projections financières en cours d'année ainsi que les états financiers et transferts interfonds effectués au cours de l'exercice financier. Toutes ces étapes du processus budgétaire sont recommandées au CA par ce comité. Il reçoit également le projet de budget.

LE COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

Dans le cadre du processus budgétaire, le Comité de direction (CODIR) détermine les orientations et les paramètres budgétaires.

LA VICE-RECTRICE EXÉCUTIVE OU LE VICE-RECTEUR EXÉCUTIF

Cette personne assume les responsabilités générales liées à la gestion de l'appareil exécutif de l'Université. Elle en est la principale responsable et dirige, en ce sens, les travaux de planification budgétaire. Elle est membre du Comité du budget et en dirige les travaux. Elle établit avec la rectrice ou le recteur, en collaboration avec la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances, les priorités et les grandes orientations budgétaires de l'institution en cohérence avec sa mission, ses valeurs et ses objectifs de développement.

LA VICE-RECTRICE OU LE VICE-RECTEUR AUX RESSOURCES HUMAINES ET AUX FINANCES

Cette personne supervise le processus budgétaire et son suivi, en étroite collaboration avec le Service des finances. Elle est responsable de la reddition de comptes en matière de suivi budgétaire et des états financiers aux instances appropriées. Au moment de l'élaboration du budget, la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances et la vice-rectrice exécutive ou le vice-recteur exécutif établissent, en fonction des orientations institutionnelles, les paramètres

budgétaires de l'Université, en collaboration avec le CODIR. Ces orientations et paramètres servent de toile de fond à la préparation du budget. Ils sont communiqués aux décanats, aux directions de services et aux responsables de l'administration au cours du processus budgétaire.

Le Service des finances prévoit les enveloppes budgétaires selon les paramètres définis par les orientations budgétaires adoptées par le CA. Il s'assure de fournir aux unités administratives les documents requis pour leur préparation budgétaire, conformément au mode d'allocation des ressources. Par la suite, les choix budgétaires sont présentés aux décanats et aux directions de services. Tout au long de l'année, le Service des finances assure le suivi budgétaire en collaboration avec les unités et prépare les projections financières sur la base des résultats au 30 septembre et au 31 janvier afin de suivre l'évolution des résultats financiers de l'Université.

LA DOYENNE OU LE DOYEN

La personne titulaire d'un décanat définit les priorités et projets de sa faculté, en cohérence avec les orientations institutionnelles et dans le respect de son cadre budgétaire. Elle assume la responsabilité du budget facultaire et assure la répartition entre les départements, lorsque la faculté est départementalisée.

LA DIRECTRICE OU LE DIRECTEUR DE SERVICE OU D'UNE AUTRE ENTITÉ D'ENSEIGNEMENT

La direction définit les priorités et projets de son unité en cohérence avec les orientations institutionnelles, tout en assumant la responsabilité de son budget annuel. Elle peut en assurer la répartition entre les différents secteurs de l'unité, en fonction des objectifs fixés.

Calendrier du processus budgétaire

Le processus budgétaire 2026-2027 s'échelonne de novembre 2025 à avril 2026. Il débute par l'identification des opportunités et des enjeux budgétaires. Ceux-ci sont ensuite traduits en orientations et en paramètres budgétaires qui servent à établir le cadre de gestion financière.

NOVEMBRE À MI-JANVIER

Rencontre des unités avec le comité du budget (défis et enjeux)

DÉCEMBRE À MI-MARS

Période continue de préparation budgétaire

FÉVRIER

Dépôt des orientations et paramètres budgétaires au Comité exécutif (CE) et au Comité d'audit et de gestion intégrée des risques (CAGIR) pour proposition au Conseil d'administration (CA)

Dépôt des orientations et paramètres budgétaires au Conseil d'administration (CA) pour approbation

Période de préparation des besoins en personnel administratif pour les facultés et les services

Période de préparation du document budgétaire par le Service des finances

MARS

Dépôt du projet du budget au Comité exécutif (CE) et au Comité d'audit et de gestion intégrée des risques (CAGIR) pour proposition au Conseil d'administration (CA)

Dépôt du projet du budget au Conseil d'administration (CA) pour réception

Présentation du cadre de gestion financière aux décanats et aux directions de services et dépôt des documents nécessaires à leur planification budgétaire

AVRIL

Dépôt du projet du budget au Conseil universitaire (CU) pour avis

Dépôt du budget au Conseil d'administration (CA) pour approbation finale

Objectifs et développement des unités

Chaque année, le processus budgétaire est une opportunité de prendre le temps, collectivement, de réfléchir sur nos façons de faire et sur le fonctionnement de notre institution afin de mettre en œuvre les initiatives qui nous permettent de poursuivre notre développement et de soutenir, toujours plus efficacement, notre mission d'enseignement et de recherche.

L'élaboration du budget 2026-2027 s'effectue dans un contexte où plusieurs éléments d'incertitude cohabitent : les resserrements budgétaires dans différents ministères et organismes provinciaux, les limitations du nombre de permis d'études émis par le gouvernement et enfin, l'effet des nouvelles mesures annoncées par le MES à compter de 2025-2026 pour les domaines prioritaires. L'année financière 2026-2027 sera donc une année charnière nécessitant le respect du cadre financier imposé. Les facultés et les services sont invités à planifier la prochaine année en fonction de ces paramètres d'incertitude et à entamer une réflexion plus large sur les moyens à prendre pour assurer notre capacité à poursuivre notre mission d'enseignement et de recherche dans un contexte budgétaire qui s'annonce plus restrictif pour les prochaines années, tout en conservant des leviers financiers pour notre développement.

DOCUMENTS RELATIFS À LA PLANIFICATION DU BUDGET DES UNITÉS

Le Service des finances transmet annuellement aux facultés, aux services et aux autres unités des documents qui facilitent la reddition de comptes de fin d'année et la planification budgétaire de l'exercice suivant.

DOCUMENTS RELATIFS AU SUIVI ET À LA PRÉPARATION DU BUDGET

Les unités doivent présenter les documents suivants :

- > La projection des résultats au 30 avril 2026, incluant les principales hypothèses de travail;
- > La projection des revenus provenant de sources externes au 30 avril 2027;
- > La projection des résultats des activités de l'enseignement non crédité, des projets de services à la collectivité (SC) et des projets associés aux retombées des frais indirects (FA) au 30 avril 2026 et 2027;
- > La projection des résultats au 30 avril 2027, incluant les principales hypothèses de travail (services autofinancés seulement).

| 61



Reddition de comptes liée à l'utilisation des ressources

SUIVI ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRES

Au cours de l'exercice budgétaire, le suivi et le contrôle budgétaires sont sous la responsabilité de chaque unité administrative, qui procède aux ajustements requis en fonction de sa situation financière.

Conformément aux règles budgétaires entérinées par le Conseil d'administration de l'Université Laval (CA), tout déficit est soumis à l'autorisation du Comité exécutif (CE). Si le déficit est ponctuel, un état de la situation devra être préparé par l'unité en collaboration avec le Service des finances et déposé par la vice-rectrice ou le vice-recteur du VRRHF pour approbation au CE. Si le déficit est structurel, un plan de redressement couvrant, selon le cas, une période de trois à cinq ans est élaboré par l'unité en collaboration avec le Service des finances, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) et la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances (VRRHF), et soumis par cette dernière ou ce dernier au CE aux fins d'approbation. Ce plan de redressement devra être révisé et soumis annuellement au CE pour approbation jusqu'au moment où l'équilibre budgétaire structurel sera atteint par l'unité. Le suivi et le contrôle budgétaires visent une surveillance continue de la situation budgétaire par l'équipe de gestion de l'unité.

La responsabilité des unités n'exclut pas la responsabilité du Service des finances. Lors des projections budgétaires sur la base des résultats au 30 septembre et au 31 janvier, la responsabilité du Service des finances quant au contrôle budgétaire couvre l'analyse de l'information reçue des unités administratives et également de l'ensemble des revenus et des dépenses du budget de fonctionnement. En effet, à l'aide des résultats réels du 30 septembre et du 31 janvier, le Service des finances effectue les projections des résultats au 30 avril, en y intégrant celles fournies par les unités, afin d'assurer le respect des résultats prévus au budget initial. Le travail de projection consiste à reprendre chacune des hypothèses utilisées lors de l'élaboration du budget initial, à valider leur pertinence à la lumière des événements connus à ce jour et à augmenter leur précision au besoin. L'atteinte de l'équilibre budgétaire est un enjeu stratégique majeur et, au besoin, des actions sont mises en place afin d'en assurer le respect.

Les rapports des projections budgétaires préparés par le Service des finances sont soumis pour approbation deux fois par année par la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances (VRRHF) au Comité d'audit et de gestion intégrée des risques (CAGIR), au CE et au CA.

PROJECTIONS BUDGÉTAIRES SUR LA BASE DES RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE ET AU 31 JANVIER

Chaque unité doit transmettre ses projections budgétaires du budget de fonctionnement deux fois par année au Service des finances à l'aide d'un formulaire qui lui a été fourni au préalable. Elle doit estimer ses résultats pour l'exercice en cours pour toutes les enveloppes budgétaires sous sa responsabilité ainsi que pour les projets de services à la collectivité, de frais d'administration et de l'enseignement non crédité du budget de fonctionnement.

RÉSULTATS RÉELS AU 30 AVRIL

Le Service des finances produit les états financiers de l'Université. L'analyse des écarts au 30 avril est préparée par le Service des finances en collaboration avec les unités, sur deux bases distinctes, soit l'écart des résultats réels avec les projections budgétaires les plus récentes et les résultats réels de l'année précédente.

Par la suite, les états financiers ainsi que l'analyse des écarts des résultats réels avec le réel de l'année précédente sont présentés pour approbation par la vice-rectrice ou le vice-recteur du VRRHF au CAGIR, au CE et au CA. Aussitôt les états financiers approuvés par le CA, ceux-ci sont acheminés au MES.

Processus d'analyse des besoins en personnel

PROFESSORAL

Le Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances (VRRHF) autorise la création de postes de professeures et de professeurs en support à la mission d'enseignement et de recherche de l'Université. Il veille notamment au respect du plancher d'emploi prévu à la convention collective entre l'Université Laval et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université Laval (SPUL), ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'application du Programme d'accès à l'égalité pour les professeures et professeurs. Pour l'année 2026-2027, il est prévu qu'environ soixante-dix postes seront à combler, afin de respecter la hausse du plancher d'emploi prévue à la convention collective (vingt nouveaux postes) et de compenser les éventuels départs à la retraite et autres mouvements de personnel (remplacement d'environ cinquante postes). L'embauche de personnel professoral demeure donc l'une des grandes priorités de l'Université.

Le processus d'analyse des demandes de postes s'effectue tout au long de l'exercice budgétaire, en fonction des besoins exprimés par les décanats auprès du VRRHF. Un décanat doit justifier une demande de poste provenant d'une unité en considérant le plan de déploiement des effectifs d'enseignement et de recherche de l'unité en question (département, école ou faculté non départementalisée). Il appuie également sa demande sur une analyse des effectifs étudiants dans les programmes pertinents ainsi que sur son plan de développement de la recherche. De façon générale, le VRRHF approuve la demande de création de postes en se basant sur les informations fournies par la faculté.

ADMINISTRATIF

La planification des besoins en main-d'œuvre et leur financement demeurent une responsabilité des unités. Le VRRHF s'assure cependant de les soutenir dans l'analyse de leurs besoins, ainsi que dans l'identification et la mise en place de solutions permettant d'assurer l'évolution et la performance de leurs équipes.

Pour ce faire, une offre d'expertise-conseil en gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre est proposée au sein de deux directions du VRRHF. L'objectif étant de faciliter la prise de décisions concernant les besoins de l'organisation en personnel et en compétences, tant au niveau de la direction de l'Université, que dans les différentes unités, le tout en adéquation avec la mission et les orientations de l'Université :

- > Le centre d'expertise Talent est responsable du processus de planification stratégique des ressources humaines en proposant des stratégies d'intervention en acquisition, développement et rétention du personnel ;
- > La Direction du partenariat d'affaires RH offre des services-conseils de proximité aux unités en développant une meilleure compréhension des différentes réalités sectorielles et des enjeux de main-d'œuvre spécifiques qui en découlent afin de les accompagner dans l'identification et le déploiement des solutions requises.

Plan financier à long terme du fonds de fonctionnement

Les orientations de développement de l'Université Laval sont définies par la planification stratégique élaborée par l'équipe de direction, en collaboration avec plusieurs acteurs importants pour notre institution. Cette planification, qui s'échelonne sur une période de cinq ans, s'articule autour de six grands chantiers. Plusieurs indicateurs de mesure liés aux objectifs des chantiers ont été développés. Pour réaliser cet audacieux plan d'action dans le respect de la mission et des valeurs de l'institution, un plan financier optimal demeure essentiel.

En plus de la planification stratégique, la gestion intégrée des risques est également un intrant qui s'inscrit dans une réflexion globale de la planification financière à long terme. La gestion intégrée des risques est un outil additionnel contribuant à améliorer les décisions visant l'affectation des ressources dans le cadre d'un exercice de planification financière. La gestion intégrée des risques permet, notamment, aux différents organes décisionnels et acteurs de l'Université, de mettre en place des stratégies visant à réduire les risques à un niveau acceptable et ainsi faciliter et assurer l'atteinte des orientations établies.

L'Université Laval présente des résultats à l'équilibre depuis l'année financière 2003-2004. Ces résultats sont rendus possibles grâce à un arrimage très rigoureux entre les objectifs stratégiques et le processus d'allocation budgétaire. Une seule année fait exception à ce constat et est en lien avec des mesures exceptionnelles permises à la suite des compressions gouvernementales exigées en 2012-2013.

Pour conserver cet équilibre à long terme, l'Université Laval aura à relever plusieurs défis financiers au cours des prochaines années.

Voici les principaux défis pour l'institution :

- > L'écart négatif récurrent du financement gouvernemental par rapport à l'augmentation des coûts de système. Les réinvestissements accordés dans les dernières années ont été bien accueillis, sans toutefois être à la hauteur des défis à relever. Le financement pour les années à venir s'annonce limité dans un contexte économique plus difficile;

- > La diversification des revenus constitue une avenue structurante pour stabiliser et sécuriser le financement global de l'Université. Sa mise en œuvre exigera toutefois des efforts soutenus, une mobilisation organisationnelle concertée et des investissements ciblés.
- > L'évolution de l'effectif étudiant dans un contexte d'incertitude : l'enseignement à distance, les politiques migratoires, l'évolution du marché du travail et la situation économique auront-ils des impacts positifs ou négatifs sur la poursuite des études universitaires ?

Afin de relever ces défis et conserver cet équilibre à long terme, le respect du cadre budgétaire établi et un suivi rigoureux des résultats de même que le maintien d'un équilibre entre le développement organisationnel et l'amélioration de l'efficacité administrative sont des facteurs favorables.

Soulignons également l'évolution des modes d'enseignement qui sauront répondre à différents profils d'étudiantes et d'étudiants en maintenant notre objectif de placer la communauté étudiante au cœur de l'expérience universitaire :

- > En révisant l'offre de programmes pour s'assurer que la formation expérientielle y est omniprésente et distinctive;
- > En proposant plus de formations courtes, flexibles et personnalisées;
- > En innovant et en faisant preuve de souplesse pour créer une expérience riche, stimulante et intégrée, et ce, dès le premier contact avec l'Université et tout au long du parcours.

Finalement, l'engagement de toute la communauté universitaire est un facteur déterminant pour transformer les défis à relever en opportunités.

Mesures de performance

INDICATEURS GLOBAUX

Depuis plus d'une quinzaine d'années, nous publions les indicateurs repères qui rendent compte de l'évolution de l'Université dans tous ses secteurs d'activités. Pour consulter la dernière version de ces indicateurs, veuillez visiter la page [Indicateurs repères 2025](#).

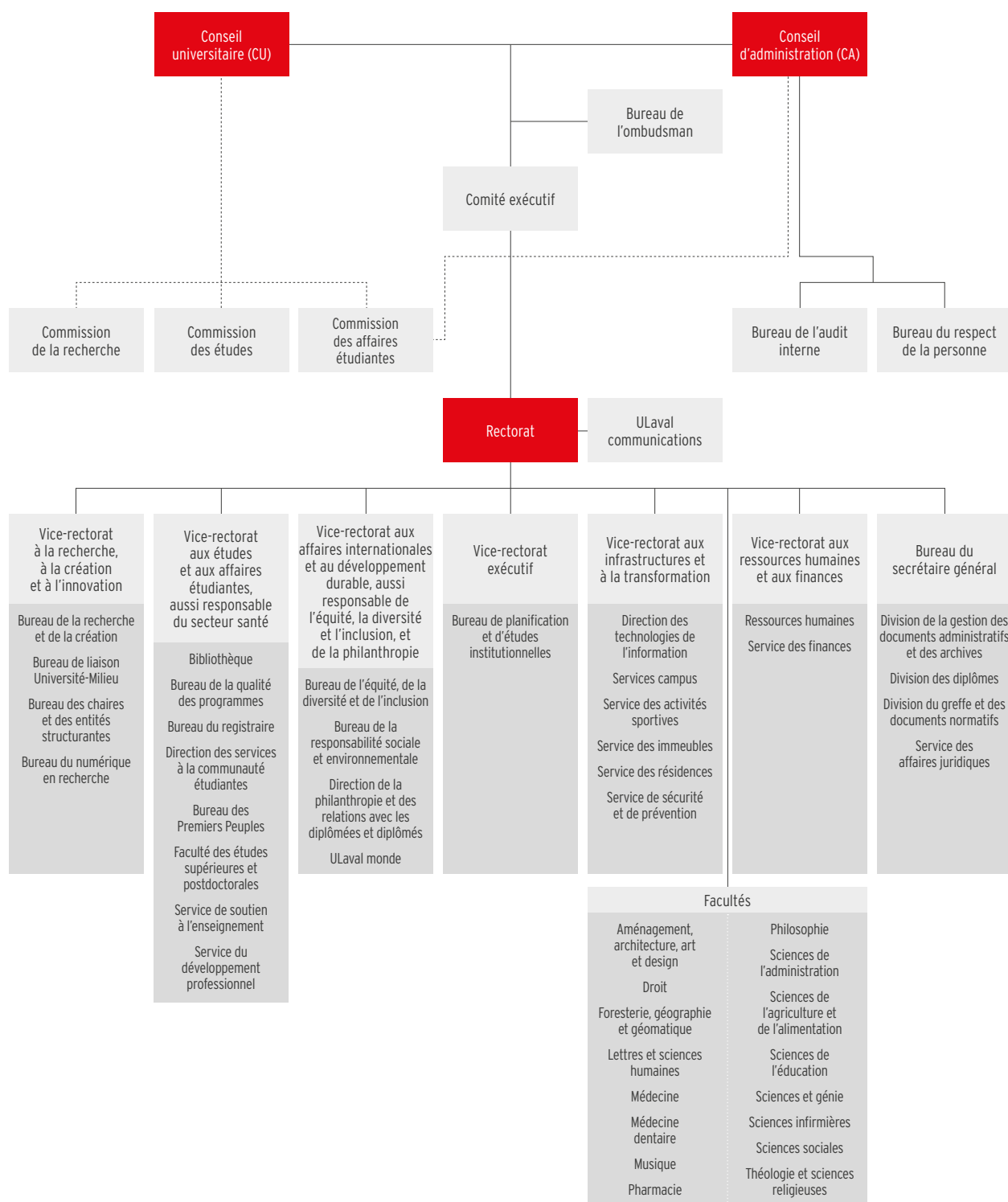
PLAN INSTITUTIONNEL ULAVAL 2023-2028

Plus d'une dizaine d'indicateurs ont été élaborés pour mesurer la mobilisation de la communauté autour de notre Plan institutionnel 2023-2028 et permettre d'évaluer notre capacité à réunir et à renforcer les conditions de succès d'une université d'impact. Ces indicateurs visent à fournir une vue intégrée de l'atteinte des objectifs fixés par les six chantiers transformateurs du plan institutionnel ainsi que l'impact des autres grandes actions que réalise l'Université. Ils sont mis à jour régulièrement et peuvent être consultés à la page [Indicateurs des conditions de succès](#).



Organigramme

L'organigramme présente les instances institutionnelles, la direction de l'Université et les unités sous son autorité.



Normes comptables

Impact des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL) sur la présentation des fonds aux états financiers.

FONDS DE FONCTIONNEMENT

Depuis l'année 2009-2010, l'Université Laval applique intégralement les NCCOSBL pour la préparation de ses états financiers. Ces principes étaient appliqués par le passé, mais le MES demandait aux établissements d'exclure de leur comptabilité certaines dépenses, dont les vacances à payer et les avantages sociaux futurs tels les régimes de retraite. Ces dépenses, qui sont des engagements financiers plutôt que des dépenses réelles, sont maintenant comptabilisées au fonds de fonctionnement.

FONDS AVEC RESTRICTIONS ET FONDS DES IMMOBILISATIONS

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont rattachés.

Les subventions destinées au remboursement d'une dette qui a servi à financer l'acquisition d'immobilisations amortissables sont comptabilisées à titre de revenus au même rythme que les dépenses correspondantes (c'est-à-dire les intérêts et autres frais de financement sur la dette à long terme et l'amortissement des immobilisations correspondantes).

Les immobilisations sont comptabilisées dans le fonds des immobilisations au coût d'acquisition et amorties en fonction des directives émises par le MES selon la méthode linéaire. La valeur comptable des immobilisations est réduite lorsque les circonstances indiquent qu'elles ont subi une dépréciation et est constatée à titre de dépense de l'exercice.

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE ET ÉTATS FINANCIERS

Afin d'assurer le suivi et le contrôle budgétaires en cours d'année et de prévoir les résultats qui seront transmis au MES en fin d'exercice, le document budgétaire de l'Université est préparé avant l'application de certains changements liés à la conversion aux NCCOSBL. Ce résultat permet au MES de verser la subvention conditionnelle aux universités qui atteignent l'équilibre budgétaire. Pour les universités qui présentent un déficit annuel, cette subvention conditionnelle est versée après avoir rempli certaines conditions exigées par le MES, dont l'élaboration d'un plan de retour à l'équilibre. L'Université Laval n'a jamais eu à déposer un tel plan.

Ces éléments font en sorte qu'au document budgétaire, les informations ne sont pas les mêmes que celles présentées dans les états financiers. Par exemple, la comptabilisation de la variation annuelle des avantages sociaux futurs et d'autres obligations découlant de l'application des conventions collectives présentées aux états financiers est exclue de la présentation du budget. De plus, les acquisitions d'immobilisations et les contributions aux autres fonds effectuées par le fonds de fonctionnement sont présentées par virements interfonds aux états financiers, alors qu'au budget, elles sont présentées comme dépenses.

Règles et politiques financières

CADRE DE GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le Cadre de gestion des ressources financières propose un modèle liant étroitement les actrices et acteurs de la gouvernance, le Rectorat, le Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances (VRRHF), le Service des finances et les unités administratives dans une relation de partenariat. Pierre angulaire de la stratégie adoptée par l'Université, cette relation de proximité réunit les actrices et acteurs de la gouvernance, les dirigeantes et dirigeants et l'ensemble des unités administratives autour d'objectifs communs, soit de mettre à profit toute l'expertise disponible dans une gestion arrimée à ses objectifs de mission, ses impératifs de service à la clientèle et d'efficience organisationnelle.

Un ensemble de politiques et de règles viennent préciser les mécanismes particuliers aux principaux domaines de la gestion des ressources financières. Ces domaines sont : la gestion des fonds de fonctionnement et d'immobilisations, la gestion des placements, la gestion des emprunts, la gestion du fonds de recherche, les activités d'approvisionnement et les activités accessoires.

MANUEL DES RÈGLES FINANCIÈRES

Il présente les règles relatives à la gestion des fonds de fonctionnement et des immobilisations, de même qu'à la gestion du fonds avec restrictions et des activités accessoires.

POLITIQUE DE FINANCEMENT

La Politique de financement à court et à long termes (ci-après « Politique ») a comme objectif de mettre en œuvre des mesures visant à assurer un financement stable à coût raisonnable tout en limitant le risque de variation des taux d'intérêt. De façon plus stratégique, la Politique vise à diversifier et assurer l'accès à du financement à court terme en tout temps, à s'assurer de contrôles adéquats permettant de connaître le niveau d'endettement et d'en faire un suivi régulier, à maintenir de saines relations d'affaires avec les intervenantes et intervenants et à promouvoir l'Université auprès des prêteuses et prêteurs et des investisseuses et investisseurs.

POLITIQUE DE PLACEMENT DU FONDS DES APPOINTS DE RENTES

La Politique de placement (ci-après « Politique ») a comme objectif que l'actif du Fonds des appoints de rentes (ci-après « Fonds ») soit suffisant pour assurer les versements des rentes de retraite promises et des primes d'assurance. L'application de cette Politique est sous la responsabilité du Comité de placement et de trésorerie (CPT), qui cherche à obtenir un rendement annuel moyen, à long terme, d'au moins 3,0 % de plus que le pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation au Canada, ce rendement étant obtenu après déduction des frais reliés à la gestion du Fonds. La Politique du Fonds est également dotée d'une stratégie d'investissement responsable et de contrôle des risques. La Politique, ainsi que toute modification, doit être déposée auprès du ministre des Finances et auprès du MES. De plus, une attestation de conformité à la Politique et un rapport faisant état de l'encours et du rendement obtenu à la fin de l'année financière doivent être déposés au Conseil d'administration de l'Université Laval (CA) et transmis par la suite au ministre des Finances.

POLITIQUE SUR LES ACTIVITÉS D'APPROVISIONNEMENT ET LA GESTION DES CONTRATS

Elle a pour objectifs d'établir les modalités et les principes généraux en matière d'approvisionnement en biens, services et travaux de construction par l'Université Laval ainsi que de préciser le partage des responsabilités en ces matières. Elle précise également les principales règles pour la disposition d'un bien déclaré excédentaire. La Politique sur les activités d'approvisionnement et la gestion des contrats traduit de façon administrative les obligations imposées par le cadre administratif et juridique afin que l'Université et ses membres participant au processus de gestion contractuelle puissent plus aisément s'y conformer. Dans l'éventualité où l'une de ses dispositions est contraire au cadre administratif et juridique, ou incompatible avec lui, ce dernier devra avoir préséance en tout temps.

RÈGLE SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'Université Laval considère que l'équilibre budgétaire est atteint lorsque les revenus annuels sont équivalents aux dépenses pour cette même période, incluant les contributions additionnelles aux régimes de retraite et les vacances courues, mais excluant les impacts de l'application des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL). Selon ces paramètres, l'Université prévoit de réaliser l'équilibre budgétaire pour l'année 2026-2027. Les règles budgétaires du MES exigent qu'une université atteigne l'équilibre budgétaire défini selon les paramètres décrits ci-dessus. Lorsqu'un établissement ne respecte pas cette condition, celui-ci doit présenter un plan de redressement démontrant l'atteinte de l'équilibre budgétaire dans un horizon raisonnable. Ce plan doit être accepté par le MES afin que la subvention conditionnelle soit versée.

RÈGLE SUR LA GESTION DU CAPITAL

Le capital de l'Université est composé des soldes de fonds. À l'égard de la gestion de son capital, l'objectif de l'Université est de maintenir sa capacité à contribuer à son développement par la formation de personnes compétentes, responsables et promotrices de changement et par l'avancement et le partage des connaissances, et ce, dans un environnement dynamique de recherche et de création. L'Université est soumise, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital. Ces exigences sont prévues dans certaines ententes avec des bailleuses et bailleurs de fonds et concernent les dotations et les apports affectés à des fins particulières. L'Université assure un suivi continu de ces exigences et se conforme à celles-ci.

CADRE DE GESTION DES RESSOURCES IMMOBILIÈRES

L'Université a pour objectif de maintenir les biens immobiliers dans leur meilleur état possible afin d'assurer un environnement optimal pour la communauté universitaire compte tenu du niveau des ressources disponibles. Ceci implique la réparation, le remplacement et l'entretien préventif des biens immobiliers pour lesquels le budget prévu annuellement permet d'atteindre cet objectif.

Afin d'assurer, sur le plan opérationnel, la gestion des biens immobiliers de l'Université, les responsabilités suivantes sont confiées au Service des immeubles. Elles comprennent,

notamment, la gestion et l'entretien de l'ensemble des bâtiments, des réseaux de production et de distribution de l'énergie (vapeur et eau réfrigérée), des espaces, des terrains, de même que la planification et la gestion des projets immobiliers. Le Service des immeubles a également la responsabilité d'évaluer et de communiquer à la haute direction les besoins financiers à court, moyen et long terme liés à l'exploitation et au maintien des actifs immobiliers dont les budgets d'exploitation sont sous sa responsabilité. En ce qui concerne les investissements à long terme en immobilisations, la gestion et le contrôle budgétaires des différentes enveloppes du budget du fonds des immobilisations subventionnées par le MES sont sous la responsabilité du Vice-rectorat aux infrastructures et à la transformation (VRIT).

La Loi sur les infrastructures publiques (chapitre 23), qui remplace la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques (chapitre M-1.2), a été adoptée en 2013. Cette loi établit des règles de gouvernance en matière de planification et de suivi des investissements publics et de gestion des infrastructures publiques. Elle prévoit notamment que les organismes publics doivent élaborer un cadre de gestion et dresser un inventaire des infrastructures sous leur responsabilité, comprenant une évaluation de leur état, de leur déficit de maintien d'actifs et de leur valeur de remplacement. À cette fin, le Secrétariat du Conseil du trésor a produit le Cadre de gestion des infrastructures publiques. Ce cadre détermine les travaux de gestion que les organismes doivent réaliser ainsi que les conditions, les modalités et les lignes directrices auxquelles ils doivent se conformer. En 2015, sur cette base, le MES a élaboré le Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire. Celui-ci décrit les processus internes, les méthodes et les outils auxquels les cégeps et les universités doivent se conformer pour assurer la planification et le suivi des investissements publics et la gestion des infrastructures publiques. Ce cadre de gestion a été révisé en 2023.

L'Université s'est donc engagée dans un processus d'évaluation de ses infrastructures par le biais d'audits immobiliers et de compilation des données recueillies à l'aide d'un progiciel de gestion de maintien des actifs. Une planification des investissements est réalisée à partir de l'analyse de l'état des bâtiments qui en découle. L'état des composantes des immeubles est qualifié par un indice de vétusté physique, tel que préconisé par le Secrétariat du Conseil du trésor.

RÈGLE SUR LA PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS

La répartition de l'enveloppe gouvernementale liée à la prise en charge du déficit de maintien des actifs est établie au prorata du déficit de maintien des actifs de chaque université inscrit au Plan annuel de gestion des investissements qui fait partie intégrante du Plan québécois des infrastructures. Ce déficit est établi sur la base de l'indice de vétusté des composantes de bâtiments. Seules les composantes de bâtiments dont l'indice de vétusté est supérieur à 15 % sont considérées comme présentant un déficit de maintien d'actifs. L'Université reçoit environ 18 % de cette enveloppe selon le Régime budgétaire d'investissements des universités 2025-2026.

RÈGLE SUR LES LIENS ENTRE LES FONDS

Au cours de l'exercice financier, sur décision du Conseil d'administration (CA), des ressources non affectées initialement peuvent faire l'objet de transferts (utilisation) entre le fonds de fonctionnement, le fonds avec restrictions, le fonds des immobilisations, le fonds de dotation et le fonds de souscription. De plus, à la suite de l'application des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), certaines dépenses doivent être présentées aux états financiers par virements interfonds entre le fonds de fonctionnement, le fonds avec restrictions et le fonds des immobilisations.

Les acquisitions d'immobilisations financées par le budget de fonctionnement ou par le fonds avec restrictions doivent être comptabilisées au fonds des immobilisations par un virement interfonds, selon les NCCOSBL. Cela fait suite à la Politique de capitalisation des immobilisations pour les établissements des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, qui précise que toutes les immobilisations qui respectent les critères de capitalisation doivent être comptabilisées et présentées au fonds des immobilisations.

Les immobilisations se définissent comme suit :

- > Ce sont des actifs corporels (de nature meuble ou immeuble) ou incorporels ;
- > Elles sont destinées à être utilisées de façon durable pour la production ou la fourniture de biens, la prestation de service ou l'administration, la location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction ou à l'amélioration d'autres immobilisations ;
- > Elles ne sont pas vouées à être vendues dans le cours normal des activités ;
- > Elles ont une durée de vie utile supérieure à un an.

Les paiements en capital et intérêts des avances à long terme reliées à des immobilisations acquises par les entreprises auxiliaires autofinancées, tels le Service des activités sportives, le Service des résidences et le Stationnement, et financées par le fonds de fonctionnement, doivent être comptabilisés au fonds des immobilisations par un virement interfonds, selon les NCCOSBL.

Les paiements en capital et intérêts des emprunts sont effectués par l'Université en propre. Ces versements doivent être imputés au fonds de fonctionnement pour ensuite être comptabilisés au fonds des immobilisations par un virement interfonds, selon les NCCOSBL.

Les contributions pour le financement d'immobilisations en cours ou à venir (développements technologiques, acquisition d'équipements ou autres) financées par le fonds de fonctionnement doivent être comptabilisées au fonds des immobilisations.





Fonds avec restrictions

La recherche, la création et l'innovation constituent
l'une des missions fondamentales de l'Université Laval.

Les professeures et professeurs, par leurs travaux de recherche
et de création innovants, placent l'Université parmi les meilleures
universités de recherche au Canada. L'Université Laval fait en effet
partie du U15, le regroupement des 15 universités canadiennes
les plus financées en recherche.

Le financement des activités de recherche, de création et d'innovation menées par les équipes de recherche de l'Université est constitué de sommes octroyées par différents organismes subventionnaires, fondations et organisations privées ou publiques formant les fonds avec restrictions. Ces derniers, en plus de financer les activités de recherche, de création et d'innovation, l'une des raisons d'être de notre université, peuvent également financer d'autres activités reliées à la recherche, comme l'organisation de congrès et de colloques ou l'attribution de bourses à des étudiantes et étudiants ou à des stagiaires postdoctoraux.

Grâce aux travaux de sa communauté, l'Université Laval se classe parmi les 10 meilleures universités en recherche au Canada, avec des fonds de recherche de 471 M\$ en 2023-2024.

L'excellente réputation de l'Université Laval en matière de recherche, de création et d'innovation est largement reconnue, tant à l'échelle nationale qu'internationale. De nombreux membres de son corps professoral se distinguent par la contribution majeure de leurs travaux à l'avancement des connaissances dans leurs domaines respectifs. À cet égard, l'Université Laval compte plusieurs chefs de file scientifiques dont l'influence est attestée par leur forte visibilité dans la littérature scientifique mondiale. En effet, selon le classement World's Top 2% Scientists, établi par l'Université Stanford en collaboration avec l'éditeur scientifique Elsevier, 150 chercheuses et chercheurs affiliés à l'Université figurent parmi les 2 % des scientifiques les plus influents au monde, sur la base de l'impact bibliométrique de leurs publications. Cette reconnaissance internationale souligne l'excellence, la rigueur et la portée des activités de recherche menées au sein de l'Université Laval, ainsi que la contribution significative de ses chercheuses et chercheurs à l'innovation et au développement des savoirs.

DES INITIATIVES D'EXCEPTION

Pour appuyer le leadership et les capacités de découvertes, de création et d'innovation des membres de sa communauté, l'Université entend poursuivre le développement de ses capacités de recherche. Plusieurs membres du corps professoral de l'Université se démarquent d'année en année par l'obtention de subventions prestigieuses permettant de réaliser des projets de recherche de classe mondiale. Ces projets structurants, conçus pour répondre à des objectifs scientifiques ambitieux, favorisent le croisement des expertises, des perspectives et des connaissances, conditions gagnantes d'un plus grand impact de la recherche dans la société.

S'appuyant sur un environnement de recherche ancré dans les grands enjeux contemporains et cherchant à repousser sans cesse les frontières du savoir, l'Université a soutenu, au cours de la dernière année, le développement de nombreux projets de recherche menés par les quelque 10 000 membres de sa communauté. Parmi ceux-ci figure l'octroi d'une subvention Avantage du programme Alliance du CRSNG totalisant 8,4 M\$ pour le projet MD-Francis, mené en collaboration avec sept partenaires internationaux : Andritz – Canada inc., Consortium InnovÉÉ, Électricité de France, GE Vernova inc., Hydro-Québec, Vattenfall AB, et Voith Hydro. Ce projet vise à améliorer la détection et le diagnostic des anomalies dans les turbines Francis grâce à des expérimentations contrôlées sur un modèle de turbine. Ces données permettront le développement d'outils de diagnostic avancés et favoriseront l'innovation dans les systèmes de surveillance et les jumeaux numériques pour l'industrie hydroélectrique.

Plusieurs autres projets de recherche peuvent compter sur l'investissement de partenaires. Citons en exemple le projet Préparer l'avenir des pêches – coproduire des savoirs autour d'une initiative de pêche collective en Haute-Gaspésie bénéficiant d'une subvention de plus de 2,2 M\$ du Fonds de recherche du Québec (FRQ) et de divers partenaires du milieu, comme l'Association des pêcheurs de Tourelle, la Direction régionale de santé publique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, Pêches et Océans Canada.

Dans le domaine de la santé, les nombreux projets financés illustrent le dynamisme et la richesse des recherches menées à l'Université Laval. Une subvention de 2 M\$ des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) a notamment été obtenue afin de combler une lacune importante en recherche cardiovasculaire en s'intéressant aux déterminants propres à la santé cardiovasculaire des peuples et communautés autochtones. Reposant sur des approches communautaires et culturellement adaptées, incluant notamment une unité mobile de soins, ce projet vise à réduire les inégalités en santé, à recueillir des données utiles pour les stratégies locales, et à soutenir les efforts des IRSC pour améliorer l'équité en santé chez les populations autochtones.

De nombreux projets novateurs dans la recherche sur le cancer ont également bénéficié de soutien financier substantiel. Citons en exemple deux projets œuvrant sur de nouvelles avenues thérapeutiques. Le premier, financé à hauteur de 1,2 M\$, se consacre au développement de radio-immunoconjugués de qualité clinique ciblant la protéine Nectin-4 et à la réalisation d'études précliniques en vue d'un

essai clinique de phase 1 contre la forme la plus mortelle du cancer du poumon, à savoir les cancers du poumon non à petites cellules, et la forme la plus agressive de cancer du sein, le cancer du sein triple négatif. Le cancer du poumon non à petites cellules représente 85 % des cas de cancer du poumon diagnostiqués dans le monde et 10 à 20 % des cancers du sein sont des cancers du sein triple négatif. La mise au point d'une radiothérapie efficace ciblant la protéine Nectin-4 contre ces deux cancers pourrait entraîner d'importantes retombées socio-économiques pour le Canada, mais aussi à l'échelle mondiale.

Le second projet, financé à hauteur de 719 k\$, explore l'impact d'un blocage précoce du cholestérol dans le traitement du cancer pancréatique avancé, avec l'objectif d'ouvrir de nouvelles avenues thérapeutiques. En effet, si toutes les cellules ont besoin de cholestérol, les cellules cancéreuses en requièrent des quantités beaucoup plus importantes pour soutenir leur croissance, leur division et leurs métastases. Ce projet vise ainsi à confirmer que l'association de médicaments réduisant le cholestérol transforme le foie en un piège à cholestérol, privant les cellules tumorales de cet apport essentiel.

Ces projets comptent parmi les 204 projets de recherche médicale et en santé financés par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). En tout, plus de 34 M\$ soutiennent les professeures et professeurs de l'Université Laval dans leurs recherches transformatrices pour la société grâce à des projets ayant été jugés à haut potentiel de faire progresser les connaissances fondamentales ou appliquées dans plusieurs domaines de recherche en santé.

Les retombées sociales de la recherche sont également mises en évidence par l'obtention d'un financement de 4,3 M\$ dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les personnes âgées pour le projet Démarche collective pour l'inclusion sociale des personnes âgées de Charlevoix. Cette initiative intersectorielle et interdisciplinaire vise à mobiliser les actrices et acteurs du milieu œuvrant auprès des personnes âgées afin de favoriser leur inclusion sociale et réduire les obstacles à leur participation.

Par ailleurs, un financement de 954 205 \$ a permis la mise sur pied du Réseau québécois de la recherche en immigration, en intégration et en relations interculturelles (RQ3i). Ce réseau a pour objectif de renforcer la recherche dans ces domaines au Québec en soutenant l'amélioration des politiques et programmes, en favorisant la collaboration et la formation, et en assurant le rayonnement de l'expertise québécoise à l'échelle nationale et internationale.

Le développement des forces en recherche, création et innovation de notre université passe également par des infrastructures de pointe pour soutenir des réseaux d'expertise parfois uniques au monde. Les équipes de recherche de l'Université ont reçu plus de 42,5 M\$ de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) pour se doter d'équipements de pointe, dont 9 M\$ ont été octroyés à la Fonderie canadienne d'optogénétique et de vectorologie, située au Centre de recherche CERVO. Cette plateforme positionne le Canada à l'avant-garde de l'ontogénétique en accélérant la mise au point de nouveaux gènes et protéines réagissant à la lumière.

Le dynamisme des équipes de recherche de l'Université en matière d'innovation est également à souligner. Les transferts de connaissances effectués au cours de l'année 2025-2026 témoignent de la vitalité de ces activités dans des secteurs parfois très compétitifs qui ont des répercussions économiques et sociétales notables.

Par l'ensemble de ces projets d'envergure, l'Université rayonne à l'échelle nationale et internationale et attire des étudiantes et étudiants, des stagiaires postdoctoraux et des scientifiques du monde entier.

ENTITÉS STRUCTURANTES

Les travaux de recherche, de création et d'innovation menés à l'Université sont soutenus par plusieurs grandes entités de recherche essentielles à sa compétitivité.

Des entités structurantes, tels les instituts, les centres de recherche reconnus, les unités mixtes de recherche, les laboratoires internationaux associés, les chaires d'excellence en recherche du Canada, les chaires de recherche du Canada, les unités mixtes internationales et les centres de recherche affiliés complètent l'organisation de ce secteur d'activité. Pionnière au Québec et au Canada en ce qui a trait à la mise en place de modèles d'entités structurantes avec d'autres institutions de recherche dans le monde, l'Université est bien déterminée à continuer de réunir et renforcer les conditions gagnantes pour relever les grands défis sociétaux. Citons, en illustration de cette détermination, la création d'un nouveau réseau de recherche international (RRI), les Services écosystémiques basés sur des cultures pérennes et la production de biomolécules à haute valeur ajoutée pour des applications en alimentation (SEBioVA) et One Health ayant pour partenaires l'INRAE, l'Université de Lille, l'Université Picardie Jules Verne et l'Université de Liège. Cette volonté de structurer des collaborations scien-

tifiques d'envergure internationale se traduit également par la création d'une nouvelle Unité mixte internationale (UMI) en neuroplasticité avec l'Université de Liège (Belgique). Cette entité internationale et multidisciplinaire a pour objectif d'explorer les mécanismes de la neuroplasticité afin d'améliorer la santé mentale, de mieux traiter les troubles neurologiques et d'enrichir les approches de réhabilitation cognitive.

Ces nouvelles entités viennent se joindre à un portefeuille d'entités structurantes en recherche favorisant la mise en réseau d'expertises interdisciplinaires et intersectorielles, riches et uniques au pays. Dans la dernière année, les professeurs et professeurs de l'Université ont collaboré aux travaux de près de 320 entités structurantes, véritables moteurs de pôles d'excellence en recherche pour notre institution.

FAVORISER L'EXCELLENCE ET LA COLLABORATION

Afin de poursuivre sa lancée et de continuer d'affirmer son statut de grande université de recherche, de création et d'innovation, l'Université entend jouer un rôle de chef de file dans la société québécoise et canadienne, mais aussi au sein de la communauté scientifique internationale. La stratégie de l'Université pour y parvenir s'articule autour d'une ambition claire : mener des travaux de recherche inclusifs, connectés et durables, au bénéfice des collectivités et de la planète. Résolument transformatrice et d'impact, elle mise sur son approche distinctive de la recherche en conjuguant l'interdisciplinarité, l'équité, la diversité et l'inclusion, les partenariats, le développement durable, la conduite responsable ainsi que l'entrepreneuriat scientifique. Fidèle à sa tradition de développement durable en phase avec la démarche amorcée depuis 2007, l'Université souhaite faire progresser les réflexions sociétales et mobiliser les connaissances et les savoirs en adoptant les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies comme cadre de référence pour faire état des contributions scientifiques de sa communauté.

Bien que l'environnement de la recherche, de la création et de l'innovation ait toujours été compétitif, dynamique et axé sur les résultats, ces caractéristiques se sont assurément amplifiées et complexifiées ces dernières années. L'internationalisation croissante des activités, l'intensification des collaborations avec une grande variété de milieux, qu'ils soient publics ou privés, locaux ou globaux, ainsi que la demande grandissante pour des projets transdiscipli-

naires ou intersectoriels poussent toute la communauté de recherche à s'adapter, à s'ouvrir et à se démocratiser davantage. Ces nouvelles exigences requièrent aussi de nouveaux modes de gestion de la recherche qui tiennent compte des changements entourant la sécurité de la recherche, l'intelligence artificielle ou la gestion des données de recherche, par exemple. Elles demandent également la création de nouvelles structures de recherche adaptées et l'administration de dossiers de plus en plus complexes en lien avec la valorisation et la mobilisation des connaissances. Loin d'être dépassée par ces nouvelles réalités, l'Université encourage le développement de nouveaux outils de gestion, favorise l'émergence de nouvelles structures, et défend bec et ongles la nécessité que les communautés bénéficient de manière diligente des résultats de la recherche, de la création et de l'innovation.

L'année 2025-2026 marquait également la troisième année du déploiement du Chantier 2 « Les savoirs, les sciences et la société » lancé dans le cadre du Plan institutionnel ULaval 2023-2028 : Agir ensemble pour plus d'impact. Ce chantier a déjà permis la réalisation de six projets structurants pour notre université, comme la campagne de promotion de l'entrepreneuriat scientifique, et huit autres sont en cours de déploiement. En ces temps de polarisation, de recherche de la vérité et de remise en question du rôle de la science, ces actions favorisent le croisement des expertises, des perspectives et des connaissances et positionnent notre institution comme une université dans la cité, résolument ouverte et engagée à partager son savoir dans une perspective de bien commun.

PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

Le fonds avec restrictions est composé en majeure partie de subventions et de contrats de recherche appliquée, dont les organismes subventionnaires principaux sont les grands organismes fédéraux, le FRQ et les grandes fondations nationales et internationales. Il se compose également d'un grand nombre de chaires de recherche en partenariat, de chaires de recherche du Canada, et de chaires d'excellence en recherche du Canada. Les entreprises privées, les organismes publics et à but non lucratif contribuent aussi à l'essor de la recherche par des subventions, des contrats et des dons.

Des fonds avec restrictions de nature autre que la recherche sont également présentés. Ils comprennent notamment des fonds de type « Services à la collectivité » et « Services et aide aux étudiantes et étudiants », tels que les projets d'aide au développement international, les congrès et colloques,

les bourses ou toute autre activité à l'exception de la recherche. Ces projets font l'objet d'une entente signée avec un tiers ou sont assujettis à des restrictions particulières, par exemple, la remise d'un rapport financier, une période restreinte d'utilisation des fonds, des dépenses admissibles spécifiques, etc.

L'Université a la responsabilité d'administrer à titre de fiduciaire les fonds versés par leur pourvoyeuse ou pourvoyeur pour la réalisation de projets et de programmes de recherche, la mise en place de chaires de recherche, le développement de partenariats publics et privés ainsi que l'installation d'infrastructures. Les diverses transactions sont comptabilisées et des rapports d'avancement sont fournis, lorsque requis, à mesure qu'évoluent les projets. Ces derniers sont soumis aux diverses règles et politiques des organismes de financement et de l'Université.

RESPONSABILITÉS

De façon générale, conformément à la mission et aux fonctions qui leur sont dévolues, les intervenantes et intervenants se partagent les responsabilités suivantes :

La personne responsable du projet, en collaboration avec les membres de l'équipe, le cas échéant, élabore un projet de recherche et soumet une demande de financement à un organisme. Elle s'assure d'obtenir les ressources nécessaires auprès de la direction de son unité et prévoit les coûts directs et, le cas échéant, les coûts indirects dans sa demande de financement. Elle veille à obtenir les approbations requises, notamment en matière d'éthique et de sécurité de la recherche, et adopte une conduite responsable en recherche. Elle engage les dépenses admissibles et produit les rapports scientifiques requis.

La faculté, selon qu'elle soit décentralisée ou non, ou le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI), selon le type de programme d'aide financière, autorise le projet de la chercheuse ou du chercheur. Ces différentes instances s'assurent de consigner toutes les informations nécessaires dans le système d'information sur la recherche (SIRUL). La faculté autorise l'engagement des ressources nécessaires, approuve les dépenses engagées et contrôle le budget par projet. Elle autorise et garantit les demandes de marges de crédit au besoin. Le cas échéant, elle assume les frais indirects qui ne peuvent être perçus directement dans les projets.

Le VRRCI est responsable, sur le plan exécutif, du développement des activités de recherche de même que de l'établissement des politiques générales en la matière. Il définit les grandes orientations en recherche et s'assure de leur cohérence avec les plans de développement des facultés.

Notamment, à cette fin, le VRRCI est responsable :

- > du développement stratégique et du rayonnement des activités de recherche, de création et d'innovation ;
- > de la gestion des ententes de recherche et de valorisation, et des relations avec les parties prenantes ;
- > de la participation à l'intégration des activités de recherche, de création et d'innovation dans la formation des personnes étudiantes en collaboration avec le secteur de la gestion des études ;
- > de l'élaboration et l'application des politiques et des règlements concernant la recherche, la création et l'innovation ;
- > de la répartition des responsabilités de recherche, de création et d'innovation entre les facultés, les départements, les écoles, les écoles supérieures, les instituts reconnus, les centres de recherche reconnus, les chaires et les groupes de recherche ; et
- > des services de soutien aux chercheuses et chercheurs.

Le VRRCI assure aussi l'application et le respect des exigences en matière de sécurité de la recherche, de conduite responsable et de conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation, ainsi qu'en matière d'éthique de la recherche avec des humains et de protection des animaux de laboratoire. Ainsi, il est responsable des divers comités qui approuvent les protocoles de recherche dans le respect des normes éthiques et de sécurité de la recherche en vigueur.

Enfin, il voit à la bonne gestion de la propriété intellectuelle découlant de la valorisation de la recherche effectuée par les membres de l'Université.

Le Service des finances assume la gestion financière des dossiers de recherche, tels que l'ouverture du projet, les avances de fonds, l'enregistrement des transactions dans le système comptable, la facturation, le suivi des comptes à recevoir, la perception des coûts indirects et la production des rapports financiers aux organismes subventionnaires.

RÈGLES ADMINISTRATIVES

Les normes, les règles et les directives établies par l'organisme qui finance le projet doivent être respectées. En l'absence de précisions sur un sujet donné, les normes, les directives, les échelles de traitement, les conditions d'engagement, les règles financières et administratives de l'Université doivent être appliquées.

Le respect des règlements incombe au responsable du projet. L'Université assume la responsabilité de la saine gestion des subventions conformément aux règles en vigueur dans les organismes. Les exceptions aux règlements ou les amendements majeurs aux documents reçus de l'organisme doivent faire l'objet d'une négociation entre, d'une part, le VRRCI, le Service des finances ou l'unité selon le cas et, d'autre part, l'organisme qui finance le projet. Une autorisation écrite de l'organisme doit figurer au dossier du Service des finances.



Revenus et dépenses

Les projections des revenus et dépenses sont établies à partir des données comparatives au 30 septembre des années antérieures. Les revenus incluent les estimations des reclassements faits annuellement aux états financiers en tenant compte des particularités des revenus de placement et des subventions spécifiques du MES.

La prévision des revenus 2026-2027 de la catégorie Autres subventions et produits est basée sur la moyenne historique. Le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) ne prévoit aucune variation significative pour cette

année, reflétant ainsi une stabilisation en 2026-2027 des subventions prévues des grands organismes fédéraux et des Fonds de recherche du Québec. Toujours selon le VRRCI, les autres investissements gouvernementaux ainsi que les fonds du secteur privé devraient aussi demeurer stables.

Les autres catégories de revenus et de dépenses sont budgétisées selon la moyenne historique en tenant compte des particularités des revenus de placement et des subventions spécifiques du MES.

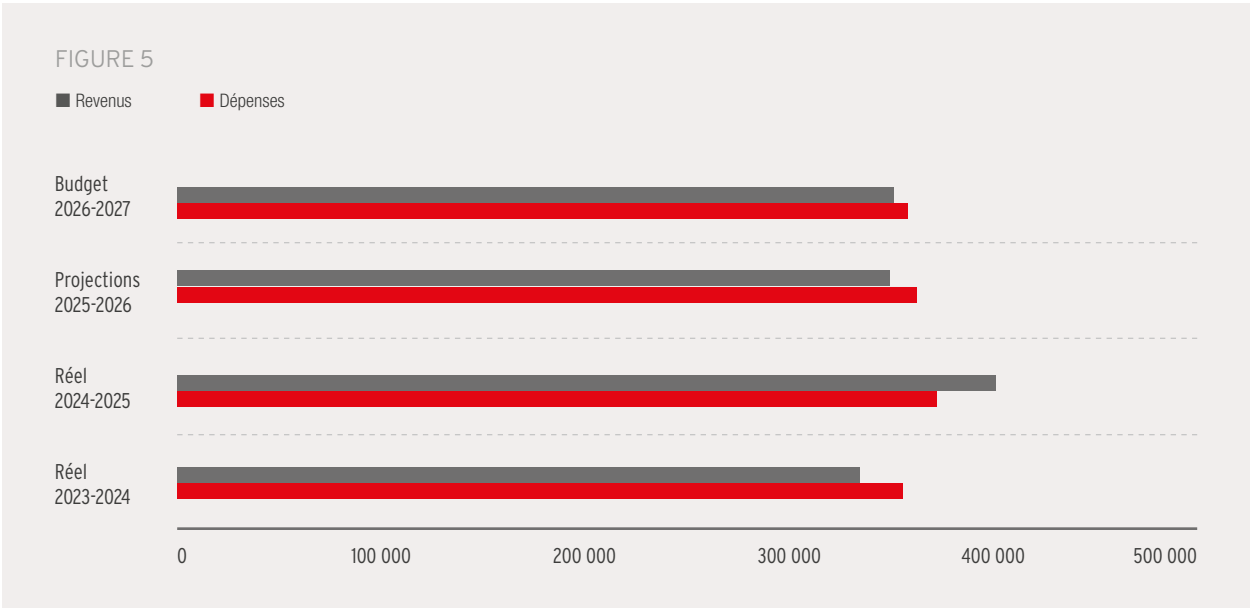


ÉVOLUTION DU FONDS AVEC RESTRICTIONS (EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 13

	2026-2027 BUDGET	2025-2026 PROJECTIONS	2024-2025 RÉEL	2023-2024 RÉEL
REVENUS				
Subvention du MES	8 729	10 641	18 066	23 027
Services à la collectivité	13 248	14 365	13 643	11 878
Revenus nets de placements	4 319	7 008	4 728	1 759
Services et aide aux étudiant(e)s	13 961	12 960	15 934	12 988
Dons	24 857	24 611	30 751	18 569
Autres subventions et produits	285 853	279 887	317 603	265 756
	350 967	349 472	400 725	333 977
DÉPENSES				
Enseignement et recherche libre	4 781	8 393	7 603	6 112
Fonctions de soutien à l'enseignement et à la recherche	1 408	1 349	1 858	5 387
Services à la collectivité	25 572	26 362	26 655	23 700
Recherche	289 480	285 766	303 234	284 547
Services et aide aux étudiant(e)s	36 630	40 622	32 680	35 392
Entreprises auxiliaires	-	-	-	3
	357 871	362 492	372 030	355 141
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(6 904)	(13 020)	28 695	(21 164)

À noter que les projets de recherche financés et exécutés en centres hospitaliers affiliés ne sont pas compris dans ces résultats.





Fonds des immobilisations

Ce fonds est composé de ressources financières dont l'utilisation est destinée à l'acquisition d'immobilisations ainsi qu'à leur financement.

On y retrouve principalement les projets de réaménagement et de rénovation, les projets de construction, l'acquisition de mobilier, d'appareillage et d'outillage, le développement des infrastructures technologiques et des systèmes d'information ainsi que les projets de développement afférents aux activités de formation non créditées.

ÉVOLUTION DU FONDS DES IMMOBILISATIONS (EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 14

	2026-2027 BUDGET	2025-2026 PROJECTIONS	2025-2026 BUDGET	2024-2025 RÉEL	2023-2024 RÉEL	VARIATIONS BUDGET 2026-2027 VS 2025-2026	
						\$	%
REVENUS							
Subvention du MES	167 645	112 374	103 942	159 345	71 854	63 703	61,3 %
Services rendus à l'extérieur	6 710	(40)	610	135	724	6 100	1000,0 %
Revenus nets de placements	509	823	646	1 304	1 592	(137)	(21,2 %)
Dons	1 320	1 307	1 846	3 310	1 146	(526)	(28,5 %)
Autres subventions et produits	47 947	42 008	52 078	101 382	42 985	(4 131)	(7,9 %)
Immobilisations acquises à même les revenus du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions	36 599	35 652	33 800	44 256	36 157	2 799	8,3 %
TOTAL DES REVENUS	260 730	192 124	192 922	309 732	154 458	67 808	35,1 %
Réalisation de projets ¹	(3 971)	(6 700)	(6 700)	-	-	2 729	(40,7 %)
Équilibre budgétaire	(16 710)	(11 300)	(11 300)	-	-	(5 410)	47,9%
	240 049	174 124	174 922	309 732	154 458	65 127	37,2%
DÉPENSES							
Rénovation et réaménagement	8 000	9 000	3 724	10 075	10 353	4 276	114,8 %
Intérêts sur la dette à long terme	13 388	15 757	17 094	16 797	18 814	(3 706)	(21,7 %)
Amortissement des immobilisations	105 990	100 704	94 687	92 618	84 619	11 303	11,9 %
TOTAL DES DÉPENSES	127 378	125 461	115 505	119 490	113 786	11 873	10,3 %
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	112 671	48 663	59 417	190 242	40 672	53 254	89,6%

¹ Données reclassées pour fins comparatives.

Revenus du fonds des immobilisations

Les revenus estimés du fonds des immobilisations s'élèvent à 240 M\$ pour l'exercice 2026-2027. En 2025-2026, ceux-ci étaient de 174,9 M\$, ce qui représente une augmentation de 65 M\$.

SUBVENTION DU MES

La planification des investissements mobiliers, immobiliers et des ressources informationnelles de l'Université Laval financés par le MES est préparée annuellement en fonction des différentes enveloppes du Plan quinquennal des investissements universitaires (PQIU). Le PQIU représente la capacité de dépenser de l'année et non le revenu de l'année. Une fois le plan d'investissement approuvé, l'Université procède aux acquisitions et travaux admissibles au PQIU et les finance par l'entremise de marges de crédit auprès Fonds de financement, sous la responsabilité du ministre des Finances. Le MES rembourse le solde, incluant les intérêts, de ces emprunts temporaires et ces remboursements sont comptabilisés à titre de revenus de subvention.

Pour les immobilisations dont le financement à long terme a été réalisé avant le 31 mars 2024, le MES assume directement la totalité des remboursements en capital et en intérêts sur les dettes à long terme qui s'ensuivront selon les échéances prévues aux modalités de remboursement. Ces versements, effectués par le MES au nom de l'Université, sont comptabilisés à titre de revenus de subvention dans l'exercice financier où ils sont encourus. Ces revenus de subvention sont généralement reliés à des investissements admissibles ayant eu lieu il y a plusieurs années.

Les revenus estimés pour la subvention 2026-2027 sont supérieurs de 55,3 M\$ à ceux projetés pour 2025-2026. La variation est principalement attribuable aux versements pour les échéances et les remboursements de capital de la dette à long terme contractée antérieurement pour les acquisitions et travaux admissibles au PQIU.

SERVICES RENDUS À L'EXTÉRIEUR

Sous cette appellation se retrouvent les revenus externes facturés à titre de ventes de produits ou de services ainsi que les gains ou pertes résultant de la vente d'immobilisations, s'il y a lieu. Dans le budget 2026-2027, les revenus provenant des ventes de produits et services sont estimés à 0,5 M\$.

DONS

Sous cette appellation se retrouvent les dons de nature capitalisable provenant de particuliers, d'entreprises et de la Fondation de l'Université Laval à la suite de son intégration en 2023-2024, tels des collections de livres, des équipements spécialisés, des logiciels, des instruments de musique et autres. Ces dons varient beaucoup d'une année à l'autre. Ils sont estimés à 1,3 M\$ en 2026-2027.

AUTRES SUBVENTIONS ET REVENUS

Sous cette appellation se retrouvent les immobilisations subventionnées par d'autres programmes, d'autres organismes subventionnaires, des partenaires privés ainsi que par les contributions du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions servant à financer des projets spécifiques en mobilier, immobilier et en ressources informationnelles. À ces revenus s'ajoutent les contributions et les remboursements d'avance à long terme en lien avec des immobilisations acquises par des unités autofinancées, comme le Service des résidences, Services Campus (Stationnement et Reprographie) et le Service des activités sportives. Pour l'exercice 2026-2027, ces revenus sont estimés à près de 47,9 M\$, soit des revenus supérieurs à ceux projetés pour 2025-2026 de l'ordre de 5,9 M\$.

Immobilisations subventionnées par d'autres programmes ou organismes subventionnaires

Dans cette catégorie, on peut notamment retrouver des projets de nouvelles initiatives du MES, des projets d'infrastructures de recherche dans le cadre du Programme de soutien à la recherche ou du Programme d'appui au financement d'infrastructures de recherche de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ainsi que des projets dans le cadre du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT). Les octrois de ces subventions se font à la suite du dépôt d'une demande d'aide financière.

Immobilisations autofinancées

Conformément aux règles budgétaires du PQIU du MES, certains espaces ne peuvent être reconnus aux fins de financement.

Ces espaces comprennent entre autres les espaces loués à titre commercial, les résidences, les stationnements, les arénas, les espaces modulaires à caractère temporaire et les espaces extérieurs pour le sport. Pour ces espaces, le principe d'autofinancement doit s'appliquer. Des contributions provenant de services autofinancés, de partenaires privés et autres peuvent financer ces projets d'infrastructures. La réalisation des projets d'investissements immobiliers subventionnés par d'autres programmes ou organismes subventionnaires ainsi que les immobilisations autofinancées font partie du portefeuille de projets sous la responsabilité du Service des immeubles.

En 2026-2027, l'Université Laval finalisera la construction du Centre de tennis et poursuivra les travaux de construction de logements universitaires et d'espaces de vie étudiante et la planification de la seconde phase du projet de construction de logements universitaires.

Enfin, les études de plusieurs projets se poursuivront afin de préciser le portefeuille de projets des prochaines années.

IMMOBILISATIONS ACQUISES À MÊME LES REVENUS DU FONDS DE FONCTIONNEMENT ET DU FONDS AVEC RESTRICTIONS

Sous cette appellation se retrouve la contrepartie des immobilisations acquises directement au moyen des ressources du fonds de fonctionnement ou du fonds avec restrictions, imputées au budget comme dépenses de ces fonds et capitalisées au fonds des immobilisations. À noter que les règles de financement du MES obligent les universités à financer leurs acquisitions de volumes et de périodiques et de mobilier et équipements dédiés à l'enseignement à même leur budget de fonctionnement. Les estimations 2026-2027 sont basées sur une moyenne des immobilisations acquises à même ces fonds par rapport aux dépenses capitalisées des cinq dernières années.

RÉALISATION DE PROJETS ET ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Sous cette appellation se retrouvent les transferts effectués à partir des soldes pour projets futurs vers le fonds de fonctionnement. En 2026-2027, un montant de 20,7 M\$ est prévu à cette rubrique.

Dépenses du fonds des immobilisations

Les dépenses du fonds des immobilisations s'élèvent à près de 127,4 M\$ pour l'exercice 2026-2027. En 2025-2026, celles-ci étaient de 115,5 M\$, soit une augmentation de 11,9 M\$.

RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT

Sous cette appellation se retrouvent principalement les immobilisations non capitalisées, c'est-à-dire sous le seuil de capitalisation permis par le MES. Une augmentation de 4,3 M\$ est prévue pour l'année 2026-2027.

INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

Afin d'évaluer la charge d'intérêts pour l'ensemble des fonds de l'Université, la direction confie au Comité de placement et de trésorerie (CPT) le mandat de définir et de revoir les stratégies et pratiques de financement. Le niveau annuel de financement pour la portion subventionnée des projets d'investissement correspond à la limite de financement temporaire autorisée par la ministre et établie en fonction des lettres d'autorisation du MES. Les remboursements en capital et intérêts de la presque totalité de la dette à long terme existante et des emprunts sur les marges de crédit auprès du Fonds de financement sont assumés par le MES. C'est le gouvernement du Québec qui en assure d'ailleurs la gestion. La dépense d'intérêts inscrite au fonds des immobilisations représente 10,5 % des dépenses totales estimées en 2026-2027.

La variation des intérêts sur la dette fluctue avec le solde des emprunts, les taux d'intérêt de ceux-ci et les refinancements de la dette existante. Une diminution d'environ 2,4 M\$ par rapport aux projections 2025-2026 est principalement attribuable à la réduction de la dette contractée antérieurement pour les acquisitions et les travaux subventionnés par le gouvernement du Québec.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées dans ce fonds au coût d'acquisition et amorties en fonction des directives émises par le MES selon la méthode linéaire sur différentes périodes variant de trois à cinquante ans.

Afin d'estimer les coûts d'acquisition, les méthodes suivantes sont utilisées :

- > Les améliorations majeures, les aménagements de terrains, les bâtiments et les projets en cours représentent plus de 78 % des immobilisations ;
- > Les acquisitions ont été estimées à partir de la moyenne des cinq dernières années en tenant compte des projets importants à venir.

La méthode linéaire a été utilisée pour calculer l'amortissement selon les périodes suivantes :

- > Pour les améliorations majeures, entre 25 et 40 ans ;
- > Pour les aménagements des terrains, entre 10 et 20 ans ;
- > Pour les bâtiments, entre 40 et 50 ans.

Les valeurs des autres catégories d'immobilisations ont également été estimées à partir de la moyenne des données représentatives des dernières années pour les acquisitions et du calcul de l'amortissement.

Immobilisations

La planification des investissements mobiliers, immobiliers et des ressources informationnelles de l'Université Laval présentée dans cette section concerne la portion subventionnée par le MES ainsi que les autres catégories de financement. La préparation de celle-ci repose sur des orientations budgétaires qui tiennent compte à la fois du financement disponible ainsi que des besoins de l'institution.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

CONTEXTE FINANCIER

Depuis 2024-2025, le MES est assujéti à la nouvelle application de la norme sur les paiements de transfert. Conséquemment, le niveau d'investissement en infrastructures alloué à l'Université, c'est-à-dire le montant maximal permis pour la réalisation des projets d'immobilisations subventionnés, se voit très limité pour les prochaines années.

Le niveau d'investissement est réparti entre les allocations normalisées et les projets spécifiques, financés en nouvelles initiatives. Ce changement induit également que la période de référence pour les investissements en infrastructures s'applique désormais du 1^{er} avril au 31 mars.

Pour 2026-2027, il est prévu par le MES que les niveaux d'investissement pour les allocations normalisées, incluant les soldes cumulés, soient répartis entre les universités sur la même base de répartition prévue aux règles budgétaires pour ces enveloppes.

Selon cette nouvelle approche, le niveau des allocations normalisées annuelles correspond à la subvention annuelle. Il n'est donc plus possible de cumuler et de reporter le solde des allocations, étant donné que les niveaux d'investissement périclitent à la fin de chaque année.

Jusqu'en 2022-2023, les allocations provenant du MES étaient supérieures aux dépenses de l'Université, des soldes se sont ainsi accumulés jusqu'à atteindre 228,8 M\$ au terme de l'année 2024-2025.

Une croissance des investissements était d'ailleurs observable depuis 2023-2024 afin de réaliser les travaux de rénovation majeurs envisagés pour résorber la vétusté des pavillons les plus âgés grâce à l'utilisation de ces soldes. Or, ceux-ci ne sont plus accessibles et sont désormais considérés dans le niveau d'investissement alloué annuellement.

ENVELOPPES NORMALISÉES

Pour 2026-2027, l'allocation du niveau de dépenses préliminaire annoncé par le MES est de 28,18 M\$ pour les enveloppes normalisées, dont 12,18 M\$ proviendraient des soldes cumulés.

Ce niveau strict de dépenses autorisé a nécessité une revue de l'ensemble des projets planifiés afin de prioriser ceux dont les travaux sont déjà en cours, ainsi que les projets visant la santé et la sécurité des occupants, la continuité des services et le respect des obligations réglementaires.

Le plan décennal des investissements immobiliers 2026-2036 présente l'ensemble des projets prioritaires parmi lesquels on retrouve, notamment pour l'année 2025-2026, la rénovation des hottes de laboratoires, la réfection du système de chauffage de l'aile nord du pavillon Casault, la réfection des façades du PEPS et le remplacement de la fenestration vétuste du pavillon Bonenfant. D'autres travaux seront initiés afin d'assurer la sécurité et la conformité des composantes des bâtiments.

De plus, en attente des disponibilités budgétaires du gouvernement, plusieurs projets sont reportés pour une durée indéfinie.

PROJETS SPÉCIFIQUES

Nouvelles initiatives – Maintien d'actifs

Pour 2026-2027, un niveau de dépenses préliminaire de 2,66 M\$ est annoncé par le MES pour deux projets spécifiques en maintien d'actifs, soit l'ajout d'une chaudière électrique nécessaire au déploiement de la stratégie énergétique et le réaménagement des laboratoires de formation requis pour l'accroissement des cohortes en sciences de la santé.

PROJETS SPÉCIFIQUES

Nouvelles initiatives – Bonification

Un niveau de dépenses de 8,67 M\$ est prévu en 2026-2027 pour les projets Passerelle et Logements universitaires et espaces de vie étudiants.

ORIENTATIONS

Autres catégories de financement d'immobilisations

Ce revirement de situation en matière de limitation des niveaux de dépenses d'investissement autorisés pour les prochaines années entraînera des conséquences importantes sur la capacité de l'Université à réaliser son plan de résorption de la vétusté de ses infrastructures.

Néanmoins, l'Université fait le choix stratégique de maintenir autant que possible l'analyse, les études et la conception de plans et devis de projets à réaliser afin d'être prête à lancer l'exécution des travaux lorsque les niveaux d'investissement autorisés le permettront.

De plus, l'Université dispose d'un portefeuille de projets dont les sources de financement sont diversifiées. Cette situation lui permet de maintenir la capacité des ressources humaines affectées aux projets d'investissement en infrastructures. Le Plan décennal des investissements immobiliers présente l'ensemble des projets immobiliers, peu importe leur source de financement.

En effet, outre les projets subventionnés par le MES, notons plusieurs autres projets dont le financement est confirmé qui se poursuivront en 2026-2027, notamment le Carrefour international Brian-Mulroney et le complexe de serres Innova-serres, ainsi que des projets de maintien d'actifs autofinancés, tels que les stationnements et les résidences étudiantes.

La valeur de réalisation des travaux prévus en 2026-2027 pour ces autres catégories de financement est de l'ordre de 90 M\$.



RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DU RÉGIME BUDGÉTAIRE D'INVESTISSEMENT
DES UNIVERSITÉS (RBIU)

TABLEAU 15

	2026-2027	2025-2026 MODIFIÉ ⁶	2024-2025 MODIFIÉ ⁵	2023-2024 MODIFIÉ ⁴
INFRASTRUCTURES				
Parc mobilier (mobilier, appareillage et outillage) ¹	-	-	-	2 054 000
	-	-	-	-
Allocations annuelles normalisées	-	-	-	-
Réaménagement et rénovation	5 456 962	5 847 313	15 244 000	15 180 000
Prise en charge du déficit de maintien des actifs	10 539 399	10 094 587	23 453 000	33 845 000
Total des allocations normalisées - infrastructures	15 996 361	15 941 900	38 697 000	49 025 000
Allocations - projets spécifiques	11 338 363	8 948 159	6 848 048	-
Allocations normalisées infrastructures - Utilisation des soldes accumulés en maintien d'actifs	12 182 047	15 188 053	7 677 326	
Sous-total - Infrastructures	39 516 771	40 078 112	53 222 374	51 079 000
RESSOURCES INFORMATIONNELLES				
Allocations annuelles normalisées	-	-	-	-
Développement des systèmes d'information ²	2 293 200	1 900 600	2 877 900	2 764 000
Plan action numérique - sécurité de l'information ³	230 300	230 300	230 600	1 198 000
Total des allocations normalisées	2 523 500	2 130 900	3 108 500	3 962 000
Allocations - projets spécifiques ressources informationnelles	1 900 000	1 636 000	3 017 000	
Sous-total - Ressources informationnelles	4 423 500	3 766 900	6 125 500	3 962 000
Grand total RBIU	43 940 271	43 845 012	59 347 874	55 041 000

¹ Enveloppe en lien avec la croissance de l'effectif étudiant et du personnel de l'Université. Cette enveloppe dépend de la disponibilité du MES.

² Enveloppe annuelle fixe de base et enveloppe variable.

³ Enveloppe en lien avec le dévoilement, en mai 2018, du plan d'action numérique du MES dont l'objectif est le renforcement de la sécurité de l'information.

⁴ En 2023-2024, les enveloppes de prise en charge du déficit de maintien des actifs et de développement des systèmes d'information ont été modifiées pour tenir compte du PQIU 2023-2028.

⁵ En 2024-2025, les enveloppes de réaménagement et rénovation, de prise en charge du déficit de maintien des actifs et de développement des systèmes d'information ont été modifiées pour tenir compte du PQIU 2024-2029. Et, à partir de 2024-2025, le MES a imposé des seuils de dépenses aux universités.

⁶ En 2025-2026, les allocations en lien avec les projets spécifiques en infrastructure et en ressources informationnelles ont été bonifiées.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ANNUEL EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

TABLEAU 16

Frais institutionnels obligatoires	8 008 763
Subvention du MES	
Développement des systèmes d'information	2 293 200
Sécurité de l'information	230 300
Fonds de fonctionnement	3 250 000
TOTAL	13 782 263

Ce financement n'inclut pas les contributions à venir des unités.

Processus budgétaire

CALENDRIER

Le processus budgétaire 2026-2027, relatif aux investissements mobiliers, immobiliers et aux ressources informationnelles subventionnées par le MES, s'échelonne du mois de novembre 2025 au mois d'avril 2026. L'objectif du processus est de planifier les investissements en fonction des besoins, des projets à venir et du financement disponible. L'analyse s'effectue par enveloppe, selon leur nature respective.

ENVELOPPES NORMALISÉES DE MAINTIEN D'ACTIFS – PARC IMMOBILIER

Le Plan décennal d'investissement immobilier (ci-après « Plan ») est préparé par un groupe de travail. Relativement aux enveloppes normalisées de maintien d'actifs, à la résorption du déficit de maintien d'actifs et au réaménagement fonctionnel (réaménagement et rénovation). Ce groupe de travail établit l'ampleur de la réalisation des travaux prévus en fonction des niveaux de dépenses annuelles autorisés par le MES.

Conformément au Cadre de gestion des ressources immobilières, les rôles et responsabilités des différents intervenants et instances sont les suivants :

- > Le **Service des immeubles** s'assure de la planification, la recommandation et la gestion des investissements immobiliers par sous-portefeuille de projets.
- > Le **Comité stratégique des investissements (CSI)** participe aux orientations et paramètres reliés au processus annuel d'investissement, valide le plan d'investissement immobilier à la suite des recommandations des sous-comités des portefeuilles de projets et le dépose au CRII pour recommandation au CA.
- > Le **Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII)** examine et assure le respect des orientations et paramètres du budget d'investissement en ressources immobilières et recommande le Plan au CA.
- > Le **Conseil d'administration (CA)** autorise la planification d'investissement et les redditions de comptes le requérant.



PROCESSUS D'ANALYSE DES PROJETS EN RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION

Le groupe de travail s'assure du respect des paramètres budgétaires, de la répartition globale des enveloppes et coordonne les échéanciers à respecter dans l'élaboration du budget. Il analyse les besoins institutionnels, vérifie l'admissibilité des projets au financement du MES selon les paramètres et établit une allocation des enveloppes dans les réserves.

Le processus 2026-2027 s'est effectué dans un contexte où le gouvernement du Québec impose dorénavant des niveaux d'investissement devant être respectés par tous les ministères et organismes. Le MES prévoit que la limite d'investissement pour l'Université Laval sera de 28,2 M\$ en allocations normalisées.

Afin d'améliorer ou de maintenir les actifs immobiliers à un niveau de vétusté acceptable, la presque totalité de l'enveloppe 2026-2027 sera consacrée aux projets requis pour assurer la sécurité, la fiabilité et la continuité des services des bâtiments.

Le groupe de travail détermine les priorités d'investissement par pavillon ou par thématique pour la réalisation des projets ou phases de projets dans l'année en cours. Les projets spécifiques seront suivis au portefeuille de projets. Il est à noter que depuis 2024-2025, la disponibilité des soldes des enveloppes normalisées est limitée par le niveau d'investissement annuel permis par le MES.

Portefeuille de projets

Le portefeuille de projets présente l'ensemble des projets de façon détaillée, et ce, pour chaque étape de ceux-ci.

À la suite d'une demande immobilière provenant d'une unité (faculté, service ou direction) ou initiée par le Service des immeubles en regard de la vétusté d'un immeuble, le niveau de priorité du dossier est évalué sur la base de critères établis.

Conséquemment, c'est par le portefeuille de projets que les autorisations de financement adéquates, en fonction des seuils et des étapes de projet, sont demandées. Le cadre de gestion des ressources immobilières prévoit les seuils et les processus d'approbation des projets.

ENVELOPPE DE MOBILIER, APPAREILLAGE ET OUTILLAGE (MAO)

Parallèlement, un travail d'arrimage est effectué entre les projets de rénovation et les demandes de budgets spéciaux en mobilier et équipement. Lorsqu'un projet de réaménagement ou de rénovation est planifié, un arrimage est effectué avec les besoins de mobilier ou d'équipement lorsque requis. L'enveloppe MAO est ainsi répartie en fonction des besoins et du montant disponible.

ENVELOPPE DE MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Le budget de mobilier et d'équipement est financé par le fonds de fonctionnement. Cependant, les dépenses étant principalement de nature immobilière, celui-ci est présenté à la section du fonds des immobilisations. Ce budget est composé d'enveloppes de base réparties dans les facultés et services ainsi que de budgets spéciaux nécessitant un processus d'analyse des besoins. Consultez l'annexe 3 pour les informations détaillées.

PROCESSUS D'ANALYSE DES PROJETS EN MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

En 2026-2027, tout comme pour le processus de demande en réaménagement et rénovation, il n'y a pas eu d'appel de projets auprès des facultés et des services pour les budgets spéciaux. Seuls les engagements pris en 2025-2026 et les demandes pour les locaux communs jugées essentielles sont prévus.

Les besoins en mobilier et équipement sont analysés par le Service des finances en collaboration avec le Service des immeubles. Ils sont influencés par certains critères, dont le lien avec une demande immobilière visant un réaménagement ou une rénovation, les priorités institutionnelles et la capacité financière de l'institution.

À la suite du processus d'analyse des budgets spéciaux en mobilier et équipement, les projets sont sélectionnés jusqu'à concurrence des sommes disponibles. Un travail d'arrimage est effectué entre les projets de rénovation et de mise aux normes majeurs et les demandes en mobilier et équipement. Le Service des finances finalise les demandes et présente ses recommandations à la vice-rectrice ou au vice-recteur aux ressources humaines et aux finances (VRRHF) pour approbation.

Après approbation des recommandations, la planification des investissements mobiliers est complétée et intégrée au document du budget qui est soumis une première fois au Conseil d'administration (CA) en mars et au Conseil universitaire (CU), pour avis, en avril. Il est ensuite présenté une seconde fois au CA pour approbation finale en avril.

LOCAUX COMMUNS

On entend par locaux communs, les salles de cours institutionnelles partagées. Ces salles sont sous la responsabilité du Service de soutien à l'enseignement (SSE). Celui-ci émet des recommandations concernant les projets d'amélioration et d'évolution en fonction de la recension des besoins des unités, des données d'utilisation et de l'état de désuétude des salles de cours. La planification et la coordination des interventions sont effectuées de concert avec les différents

centres de soutien technopédagogiques facultaires, le Bureau du registraire, le Service des immeubles et les fournisseurs externes. Dans le cadre du processus budgétaire 2026-2027, les budgets ont été alloués en fonction du cadre de gestion des actifs audiovisuels et des éléments de mobilier en salles de cours. Les actions projetées visent à corriger les problèmes recensés, à assurer la modernisation des équipements et à soutenir la transformation des pratiques d'enseignement en salle de cours.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le Programme d'investissement annuel en ressources informationnelles (PIARI) 2026-2027 définit une approche stratégique et structurée pour orienter les investissements en technologies de l'information (TI) en alignement avec les priorités institutionnelles de l'Université. Ce programme assure la pérennité des ressources informationnelles (RI) et différencie les investissements en fonction de leur nature et de leur impact.

Le PIARI est constitué de projets pluriannuels reconduits et de nouvelles initiatives priorisées selon leur valeur stratégique et la capacité institutionnelle à les réaliser. Il repose sur une gestion de portefeuille intégrée, inspirée des pratiques Lean et des approches de priorisation reconnues. Cette méthode permet une allocation optimale des ressources, en associant un budget global par secteur de réalisation aux besoins spécifiques identifiés.

Le PIARI s'articule autour de trois volets complémentaires :

- > Les Initiatives de soutien à la transformation, qui soutiennent la transformation numérique, l'évolution des services et l'intégration de technologies émergentes ;
- > Le Programme de sécurité de l'information, qui regroupe les mesures de prévention, de détection et de réponse aux cybermenaces ;
- > La Gestion de la désuétude, conformité et évolution, qui couvre le maintien, le remplacement et la mise à niveau des environnements technologiques afin d'assurer leur conformité et leur résilience.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PIARI

L'élaboration du PIARI suit un processus en cinq étapes :

1. Analyse d'opportunité et sélection des projets

- > Toutes les demandes de projets font l'objet d'une analyse d'opportunité structurée. Cette analyse vise à :
 - Confirmer la valeur ajoutée potentielle des projets ;
 - Identifier les contributions des initiatives aux priorités stratégiques institutionnelles ;
 - Évaluer leur faisabilité financière et opérationnelle.
- > Ces informations permettent d'appuyer la prise de décision concernant la priorisation des projets.

2. Priorisation stratégique

- > Une méthodologie de priorisation basée sur des critères objectifs (alignement stratégique, retour sur investissement, impact organisationnel, risques) permet d'ordonner les nouveaux projets et ceux reconduits ;
- > Les décisions tiennent compte des ressources financières, humaines et technologiques disponibles ;
- > Les projets prioritaires, ainsi retenus, sont validés pour inclusion dans le PIARI.

3. Validation institutionnelle

- > Sous la responsabilité du dirigeant de l'information (DI), le PIARI est élaboré grâce à une collaboration stratégique impliquant les facultés, les unités et les services. Ce processus participatif garantit que chaque voix est entendue, que les priorités stratégiques de l'Université sont respectées et que les investissements apportent une valeur mesurable à l'ensemble de la communauté universitaire.
- > Une fois finalisé, le PIARI est soumis pour validation :
 - Au Comité de direction (CODIR) pour un premier examen ;
 - Au Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII), qui le recommande au Conseil d'administration (CA) ;
 - Au CA, qui donne l'approbation finale.

4. Suivi, contrôle et amélioration continue

- > Une fois approuvé, le PIARI fait l'objet d'un suivi rigoureux pour assurer la livraison des projets dans les délais, l'atteinte de jalons stratégiques et les budgets impartis, avec une maîtrise adéquate des risques ;
- > Des points de contrôle sont intégrés tout au long de l'année :
 - Suivi mensuel du portefeuille pour évaluer la progression des projets et leur alignement budgétaire ;
 - Itérations trimestrielles (dix semaines) pour évaluer les livrables et les ajustements nécessaires.
- > En cas de changements majeurs, les décisions sont escaladées par le DI aux instances appropriées pour validation.

5. Bilan annuel, mi-annuel et retour d'expérience

- > À la mi-année, un bilan intermédiaire est présenté au CRII. Ce bilan offre une vue d'ensemble de l'état d'avancement des projets, des écarts identifiés par rapport aux objectifs initiaux, ainsi que des recommandations pour ajuster les priorités ou ressources, si nécessaire.
- > À la fin de chaque cycle annuel, un bilan détaillé des réalisations est préparé par le DI. Ce bilan inclut :
 - Une évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs stratégiques et opérationnels ;
 - Une analyse des écarts significatifs, qu'ils soient liés aux délais, aux budgets ou à la portée des projets ;
 - Une synthèse des leçons apprises au cours de l'année, servant de base à une démarche d'amélioration continue.
- > Ces éléments sont partagés avec le CRII pour suivi et validation, avant d'être intégrés dans la planification du prochain PIARI.

Calendrier du processus budgétaire

NOVEMBRE

Rencontre du groupe de travail afin d'établir les paramètres budgétaires et les échéanciers préliminaires nécessaires à la préparation du document du budget et à la répartition des enveloppes disponibles

DÉCEMBRE À JANVIER

Identification des besoins institutionnels en ressources informationnelles (activité en continu)

Identification des besoins institutionnels en investissements immobiliers et mobiliers (incluant les locaux communs)

Analyse des besoins institutionnels, vérification de l'admissibilité des projets au financement provenant du MES, établissement de la priorisation des investissements en fonction notamment d'enjeux liés à la réglementation, à la sécurité, à la vétusté et des orientations de développement de l'institution et du niveau de dépenses autorisé annuellement.

JANVIER

Finalisation de la planification des investissements mobiliers

Finalisation du plan d'investissement immobilier et arrimage avec les besoins d'investissements mobiliers

Dépôt des recommandations de la planification des investissements mobiliers au Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances (VRRHF) pour approbation

Dépôt du plan d'investissement immobilier du groupe de travail au Comité stratégique des investissements (CSI) pour recommandation

Dépôt d'une version de travail du plan d'investissement en ressources informationnelles auprès du dirigeant de l'information (DI)

FÉVRIER

Note d'information adressée aux facultés et aux services concernant les paramètres pour l'élaboration du document du budget

Dépôt des orientations et paramètres budgétaires au Comité d'audit et de gestion intégrée des risques (CAGIR) pour proposition au Conseil d'administration (CA)

Dépôt des orientations et paramètres budgétaires au Comité exécutif (CE) pour proposition au Conseil d'administration (CA)

Dépôt des orientations et paramètres budgétaires au Conseil d'administration (CA) pour approbation

Dépôt des recommandations du plan d'investissement immobilier du Comité stratégique des investissements (CSI) au Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) pour validation

Dépôt des recommandations du plan d'investissement immobilier du Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) au Conseil d'administration (CA) pour approbation

MARS

Finalisation du programme d'investissement annuel en ressources informationnelles

Dépôt du projet du budget au Comité exécutif (CE) pour proposition au Conseil d'administration (CA)

Dépôt du projet du budget au Conseil d'administration (CA) pour réception

AVRIL

Dépôt du projet de budget au Conseil universitaire (CU) pour avis

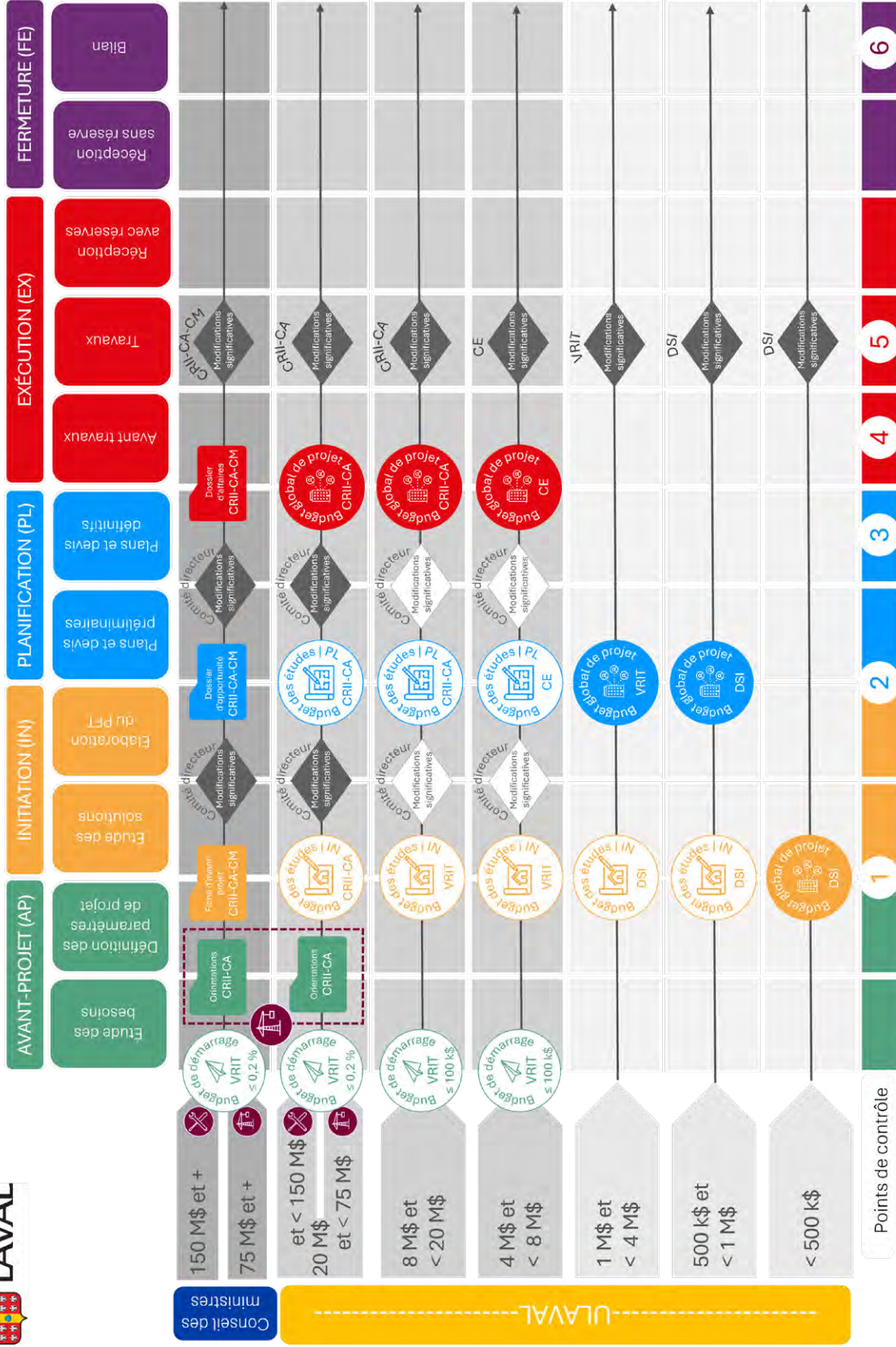
Dépôt des recommandations du programme d'investissement annuel en ressources informationnelles par la vice-rectrice ou le vice-recteur aux infrastructures et à la transformation (VRIT) au Comité de direction de l'Université Laval (CODIR) pour discussion et validation

Dépôt des recommandations du programme d'investissement annuel en ressources informationnelles par le Comité de direction de l'Université Laval (CODIR) au Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) pour validation

Dépôt du programme d'investissement annuel en ressources informationnelles au Conseil d'administration (CA) pour approbation.

Dépôt du budget au Conseil d'administration (CA) pour approbation finale

PROCESSUS D'AUTORISATION DES PROJETS IMMOBILIERS



Type de projet		Type de budget	Comité directeur		Nom des instances			
Développement	Maintien d'actifs	Étape	Facultatif	Obligatoire	CA	Conseil d'administration	CE	Comité exécutif
					CRII	Immobilières et informationnelles	DSI	Direction du Service des immeubles
								CM
								Conseil des ministres
								Vice-rectorat aux infrastructures et à la transformation





Fonds de dotation et fonds de souscription

La vocation du fonds de dotation est la capitalisation de droits et de fonds, constituée de dons à l'Université, afin d'en redistribuer les bénéfices. Le capital doit être maintenu en permanence et le produit qui en découle ne peut généralement être utilisé qu'aux fins spécifiées par la personne donatrice. Le fonds de souscription est constitué de sommes recueillies au moyen de campagnes de financement de l'Université et n'est affecté d'aucune restriction externe quant à son utilisation. Toutefois, l'utilisation des fonds requiert une autorisation du Comité exécutif (CE).

Les placements détenus par les fonds de dotation et de souscription sont gérés dans la Fiducie globale de placement Université Laval-La Fondation de l'Université Laval (ci-après « Fiducie globale ») afin de permettre à l'Université de tirer parti des économies d'échelle, de réduire les frais administratifs et les honoraires de gestion et d'accéder à des stratégies d'investissement institutionnelles. Le Comité de placement de l'Université Laval (CPUL) agit à titre de fiduciaire et recommande l'adoption de la Politique de placement de la Fiducie globale (ci-après « Politique ») au Comité de placement et de trésorerie (CPT). Il s'assure également de procéder à l'évaluation de la performance des placements. La mise en application et le respect de cette Politique sont sous la responsabilité du CPT.

La Politique a pour objectif d'obtenir un rendement suffisant pour couvrir les frais administratifs et de gestion des fonds tout en préservant à long terme la protection du capital. Au-delà du rendement minimal, la Politique vise un rendement favorisant une certaine croissance des actifs afin d'appuyer les missions d'enseignement et de recherche de l'Université et celles visant sa contribution au profit de la communauté. De plus, elle est dotée d'une stratégie d'investissement responsable et de contrôle des risques.

La Politique, ainsi que toute modification, doit être déposée auprès du ministre des Finances. De plus, une attestation de conformité à la Politique et un rapport faisant état de l'encours et du rendement obtenu à la fin de l'année financière doivent être déposés au Conseil d'administration de l'Université Laval (CA) et transmis par la suite au ministre des Finances.

La valeur marchande des placements de la Fiducie globale a varié au cours des dernières années, avec des rendements de 11,14 % en 2024-2025, de 6,5 % en 2023-2024, de 4,9 % en 2022-2023, de 0,6 % en 2021-2022, de 15,8 % en 2020-2021. Une saine diversification stabilise les rendements, mais des soubresauts sont possibles et les prévisions peuvent rapidement s'avérer désuètes. Ainsi, par prudence et par souci de constance en regard des budgets précédents, aucune variation de valeur marchande n'a été considérée dans la prévision des revenus de placement pour l'exercice budgétaire 2026-2027. Seuls les revenus courants (intérêts et dividendes) ont été pris en compte.

VALEUR DES ACTIFS (EN MILLIERS DE \$)

	2026-2027 BUDGET	2025-2026 PROJECTIONS	2024-2025 RÉEL	2023-2024 RÉEL ¹
Fonds de dotation	260 000	255 000	236 930	227 615
Fonds de souscription	1 200	1 100	3 803	2 860

¹ Données reclassées pour fins comparatives.

ÉVOLUTION DU FONDS DE DOTATION (EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 17

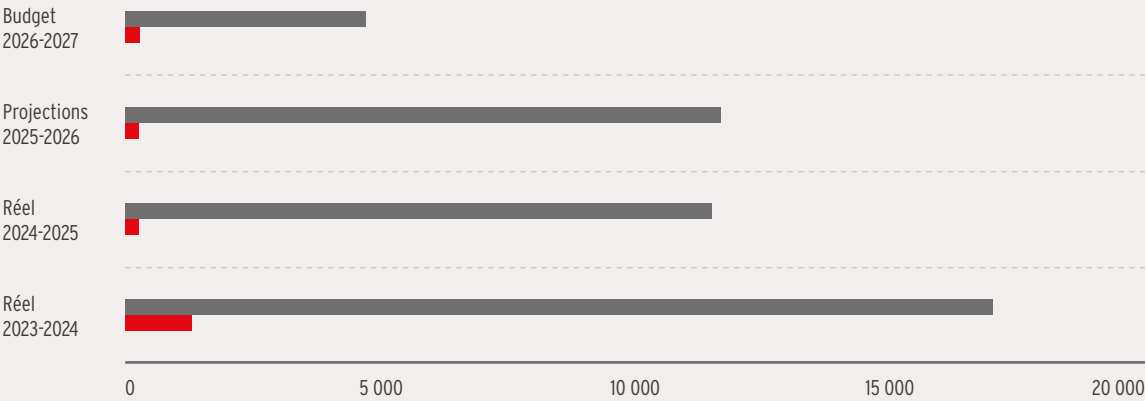
	2026-2027 BUDGET	2025-2026 PROJECTIONS	2024-2025 RÉEL	2023-2024 RÉEL ¹
REVENUS				
Revenus nets de placement	1 203	1 106	1 180	(962)
Dons	795	787	(682)	1 042
Mouvements nets de capitalisations internes et externes ²	2 689	9 770	10 992	16 920
	4 687	11 663	11 490	17 000
DÉPENSES				
Fonctions de soutien à l'enseignement et à la recherche	250	240	236	1 269
	250	240	236	1 269
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	4 437	11 423	11 254	15 731

¹ Données reclassées pour fins comparatives.

² Ces données reflètent les opérations de capitalisation et de décapitalisation relatives aux fonds philanthropiques.

FIGURE 6

■ Revenus ■ Dépenses



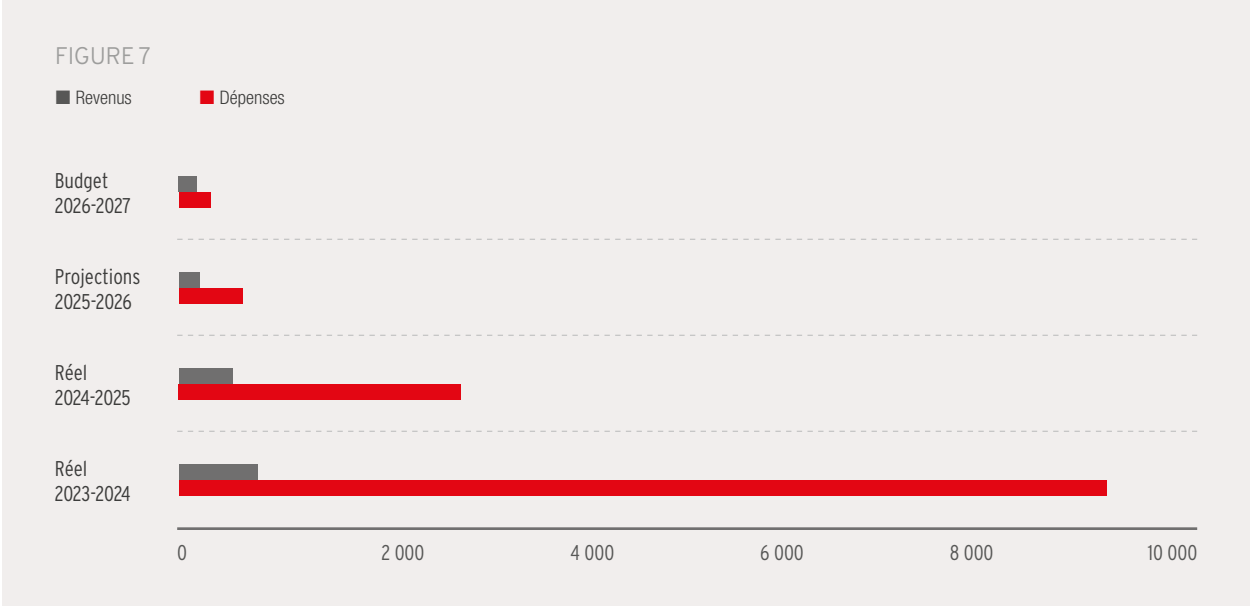
ÉVOLUTION DU FONDS DE SOUSCRIPTION (EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 18

	2026-2027 BUDGET	2025-2026 PROJECTIONS	2024-2025 RÉEL	2023-2024 RÉEL ¹
REVENUS				
Revenus nets de placement	35	58	402	637
Dons	178	177	228	287
	213	235	630	924
DÉPENSES				
Fonctions de soutien à l'enseignement et à la recherche	2	2	2	2
Mouvements nets de capitalisations internes ²	365	745	3 328	10 929
	367	747	3 330	10 931
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(154)	(512)	(2 700)	(10 007)

¹ Données reclassées pour fins comparatives.

² Ces données reflètent les opérations de capitalisation et de décapitalisation relatives aux fonds philanthropiques.





Dette

Dette

FINANCEMENT À COURT TERME

Aux fins d'évaluation de la charge d'intérêts pour l'ensemble des fonds de l'Université, il faut établir une prévision du volume de financement ainsi que du taux d'intérêt anticipé pour les emprunts à court terme durant l'exercice financier.

VOLUME DE FINANCEMENT

Le volume de financement est complexe à évaluer et basé sur les informations disponibles au moment de la préparation du budget. Le volume est estimé de façon mensuelle pour les douze mois de l'exercice 2026-2027 selon les flux de trésorerie prévus.

CHARGE D'INTÉRÊTS

L'Université Laval se finance en ayant recours à des emprunts à taux variable par l'entremise de marges de crédit obtenues auprès du Fonds de financement. En 2026-2027, une baisse du volume prévu est anticipée de même qu'une baisse du taux moyen, ce qui entraînera une diminution des intérêts à court terme.

FINANCEMENT À LONG TERME

Au 30 avril 2025, la dette à long terme de l'Université totalisait 483,2 M\$, incluant 58,0 M\$ échéant dans moins d'un an. Cette dette assure en grande partie le financement de projets de réaménagement et rénovation du parc immobilier prévus dans le budget d'investissement de l'Université et se retrouve donc au fonds des immobilisations.

En 2025, le financement à long terme provenait du MES à 99,4 %. Les remboursements en capital et intérêts sont assumés par le MES et c'est le gouvernement du Québec qui en assure la gestion.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur les emprunts effectués par un organisme le 24 février 2022, l'Université Laval doit contracter des emprunts temporaires auprès du Fonds de financement pour la portion subventionnée de ses projets d'investissement (infrastructures ou ressources informationnelles). À cet égard, le Conseil d'administration (CA) a autorisé en septembre 2024 l'institution d'un régime d'emprunts permettant à l'Université d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministère des Finances (MFQ). En outre, ce régime d'emprunts est sans échéance et s'attache à toute autorisation d'emprunt émise de temps à autre par la ministre de l'Enseignement supérieur. De plus, une convention de marge de crédit a été conclue entre l'Université et le MFQ pour encadrer l'utilisation et les caractéristiques des marges de crédit.

Pour la période du 21 janvier au 30 juin 2026, l'Université est autorisée à conclure des emprunts par marge de crédit, d'un montant maximal de 53,2 M\$ auprès du MFQ, auquel s'ajoutent les frais de financement temporaire.

Depuis 2006, l'Université conclut également des ententes de financement à long terme pour des immobilisations non financées par le MES. Celles-ci sont généralement contractées auprès d'institutions bancaires et couvrent le financement de projets du Stationnement, du Service des résidences ou de projets d'agrandissements autofinancés, et bénéficient de taux d'intérêt avantageux.

DETTES (EN MILLIONS DE \$)

	2026-2027 BUDGET	2025-2026 PROJECTIONS	2024-2025 RÉEL	2023-2024 RÉEL
Portion de la dette assumée par :				
MES	308	424	480	539
Université Laval	27	1	3	15
Dette totale	335	425	483	554
Portion à court terme de la dette à long terme	42	117	58	61
Dette à long terme	293	308	425	493



Glossaire

AELIÉS : Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures

ACPAU : Association canadienne du personnel administratif universitaire

BAnQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

BDR : Budget de développement de la recherche

BRP : Bureau du respect de la personne

CA : Conseil d'administration

CADEUL : Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval

CAFF : Classification des activités aux fins de financement

CAGIR : Comité d'audit et de gestion intégrée des risques

CCPP : Comité de coordination et priorisation du portefeuille de projets

CE : Comité exécutif

CERC : Chaire d'excellence en recherche du Canada

CODIR : Comité de direction de l'Université Laval

CRII : Comité des ressources immobilières et informationnelles

CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines

CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

CSI : Comité stratégique des investissements

CU : Conseil universitaire

DD : Développement durable

DI : Dirigeant de l'information

DPRD : Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés de l'Université Laval

DSI : Développement des systèmes d'information

DSMET : Direction santé et mieux-être au travail

EDI : Équité, diversité et inclusion

EETP : Étudiant en équivalence au temps plein

EETP pondéré : EETP qui tient compte de la lourdeur des activités ou des programmes à partir d'une grille de pondération

EFFECTIF ÉTUDIANT : L'effectif est mesuré en étudiants en équivalence au temps plein (EETP) ou 1 EETP = 30 crédits

FCI : Fondation canadienne pour l'innovation

FIE : Fonds d'investissement étudiant

FIO : Frais institutionnels obligatoires

FIR : Frais indirects de recherche

FRQ : Fonds de recherche du Québec

FRQNT : Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies

GDEU : Gestion des données sur l'effectif universitaire

IA : Intelligence artificielle

IRSC : Instituts de recherche en santé du Canada

LPU : Laissez-passer universitaire

MAO : Mobilier, appareillage et outillage

MES : Ministère de l'Enseignement supérieur

NCCOSBL : Normes comptables canadiennes
pour les organismes sans but lucratif

ONU : Organisation des Nations unies

PAGI : Plan annuel de gestion des investissements
publics en infrastructures

PAIP : Programme d'appui à l'innovation pédagogique

PIARI : Programme d'investissement annuel en
ressources informationnelles

PQIU : Plan quinquennal des investissements
universitaires

PIUI : Prévion des investissements universitaires
en infrastructures

RBIU: Régime budgétaire d'investissement des
universités

RI : Ressources informationnelles

SIRUL : Système d'information sur la recherche
de l'Université Laval

SSE : Service de soutien à l'enseignement

TI : Technologies de l'information

UTA : Université du 3^e âge

VRAIDD : Vice-rectorat aux affaires internationales
et au développement durable

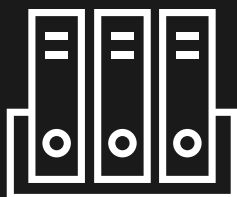
VREAE : Vice-rectorat aux études et aux affaires
étudiantes

VRIT : Vice-rectorat aux infrastructures
et à la transformation

VRRCI : Vice-rectorat à la recherche, à la création
et à l'innovation

VRRHF : Vice-rectorat aux ressources humaines
et aux finances





Annexe 1

Variation du solde de fonds

Variation du solde de fonds

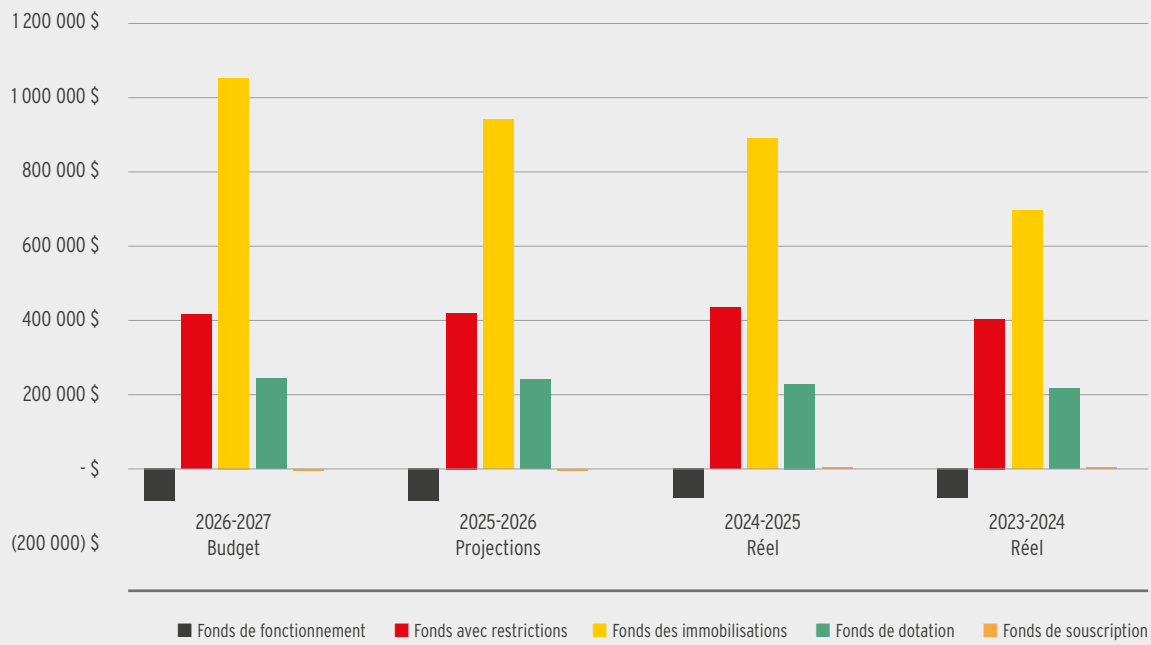
(en milliers de \$)

	2026-2027 BUDGET	2025-2026 PROJECTIONS	2024-2025 RÉEL	2023-2024 RÉEL
Solde de fonds - Incluant l'ajustement pour fonds de pension				
Solde au début	1 507 427	1 467 406	1 235 865	984 162
Excédent	111 200	40 021	227 643	25 523
Remboursement du capital des régimes de retraite	-	-	-	44 019
Retraitement			3 898	182 161
Solde à la fin	1 618 627	1 507 427	1 467 406	1 235 865
Détail par fonds du solde à la fin				
Fonds de fonctionnement	(85 674)	(85 674)	(79 141)	(79 293)
Fonds avec restrictions	412 235	419 139	432 159	403 464
Fonds des immobilisations	1 049 828	936 007	887 344	693 203
Fonds de dotation ¹	242 790	238 353	226 930	215 677
Fonds de souscription ¹	(552)	(398)	114	2 814
	1 618 627	1 507 427	1 467 406	1 235 865

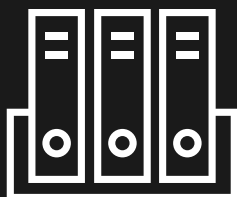
¹ Ces données incluent les impacts de l'intégration des activités de développement de la philanthropie.

Les informations financières sont présentées avant l'application de certaines des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL)

SOLDE À LA FIN DU SOLDE DE FONDS (EN MILLIERS DE \$)







Annexe 2

Mesure de mitigation

Mesure de mitigation

(en milliers de \$)

En 2026-2027, la mesure de mitigation instaurée l'an dernier est maintenue afin de soutenir la stabilité budgétaire des facultés. Cette reconduction s'inscrit dans un contexte financier particulièrement exigeant, où les marges de manœuvre demeurent limitées et où l'enveloppe globale des budgets de base ne connaît qu'une progression marginale par rapport au budget initial 2025-2026.

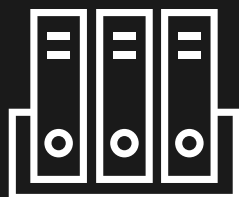
Composition détaillée de l'enveloppe des budgets de base des facultés :

	2026-2027 projet	2025-2026 budget
Enveloppe disponible pour les budgets de base au 1 ^{er} mai	452 474	452 474
Financement des domaines prioritaires (65 %)	14 171	11 077
Ajout à l'enveloppe des budgets de base après le 1 ^{er} mai 2025 et reconduit en 2026-2027*	5 000	5 000
Mesure de compression structurelle (1 %)	(4 716)	0
Total de l'enveloppe des budgets de base 2026-2027	466 930	468 552

* En juillet 2025, l'ajout budgétaire de 5 M\$ a été réparti selon les proratas, mais en ne tenant compte que des facultés déficitaires. Pour 2026-2027, ce même montant est distribué à l'ensemble des facultés en fonction de leur prorata respectif.

FACULTÉS	2026-2027		2025-2026				VARIATION		MITIGATION 2026-2027	
	PRORATA	BUDGET DE BASE	PRORATA	BUDGET DE BASE	MESURE DE MITIGATION	TOTAL	EN \$	EN %	CORRIDOR (-1%; 1%)	MONTANT
		(a)		(b)	(c)	(d = b+c)	(e = a-d)	(f = e/d)		(g)
030-FMED	18,12 %	84 608	17,73 %	84 018	2 926	86 944	(2 336)	-2,69 %	-1,00 %	1 466
031-FMD	2,23 %	10 413	2,23 %	10 352	1 520	11 872	(1 459)	-12,29 %	-1,00 %	1 341
032-FD	3,30 %	15 409	3,35 %	15 852	348	16 200	(791)	-4,88 %	-1,00 %	630
033-FSS	10,91 %	50 942	11,09 %	51 415	(493)	50 922	20	0,04 %	0,04 %	0
034-FMUS	0,87 %	4 062	0,90 %	4 183	803	4 986	(924)	-18,53 %	-1,00 %	874
035-FSE	6,34 %	29 603	6,27 %	29 702	(1 580)	28 122	1 481	5,27 %	1,00 %	(1 200)
036-FSG	17,01 %	79 425	16,79 %	77 835	(2 343)	75 492	3 933	5,21 %	1,00 %	(3 178)
037-FFGG	4,26 %	19 891	4,34 %	20 545	1 563	22 108	(2 217)	-10,03 %	-1,00 %	1 996
038-FTSR	0,82 %	3 829	0,85 %	4 025	288	4 313	(484)	-11,22 %	-1,00 %	441
039-FLSH	6,89 %	32 171	7,01 %	33 218	580	33 798	(1 627)	-4,81 %	-1,00 %	1 288
040-FP	0,89 %	4 156	0,87 %	4 129	(121)	4 008	148	3,69 %	1,00 %	(108)
041-FSAA	6,31 %	29 463	6,51 %	30 675	604	31 279	(1 816)	-5,81 %	-1,00 %	1 503
042-FAAAD	3,83 %	17 883	3,80 %	18 022	0	18 022	(139)	-0,77 %	-0,77 %	0
043-FSA	13,14 %	61 355	13,21 %	61 231	(111)	61 120	235	0,38 %	0,38 %	0
044-FPHA	2,51 %	11 720	2,48 %	11 501	(533)	10 968	752	6,86 %	1,00 %	(642)
046-FESP	0,06 %	280	0,07 %	310	0	310	(30)	-9,68 %	-1,00 %	26
049-FSI	2,51 %	11 720	2,49 %	11 539	74	11 613	107	0,92 %	0,92 %	0
TOTAL	100,00 %	466 930	100,00 %	468 552	3 525	472 077	(5 147)	-1,09 %		4 437





Annexe 3

Mobilier et équipements

Mobilier et équipements 2026-2027

Afin d'optimiser les ressources budgétaires disponibles, le budget annuel consacré aux acquisitions de mobilier et d'équipement est temporairement non reconduit, des circonstances exceptionnelles pourraient être priorisées selon leur caractère essentiel.

	BUDGET
	FONDS D'INVESTISSEMENT ÉTUDIANTS
FACULTÉS	
Médecine	113 000
Médecine dentaire	7 000
Droit	46 000
Sciences sociales	30 000
Musique	8 000
Sciences de l'éducation	63 000
Sciences et génie	193 000
Foresterie, géographie et géomatique	39 000
Théologie et sciences religieuses	6 000
Lettres et sciences humaines	84 000
Philosophie	7 000
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	49 000
Aménagement, architecture, art et design	47 000
Sciences de l'administration	151 000
Pharmacie	26 000
Sciences infirmières	31 000
TOTAL FACULTÉS	900 000

¹ Retrait des sommes de l'année précédente.

	BUDGET SPÉCIAUX 2026-2027 IMPUTÉS AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
SERVICES ET RECTORATS	
Bibliothèque (incluant les collections)	-
Direction des technologies de l'information	225 000 ¹
Bureau du secrétaire général	-
Rectorat (incluant Ombudsman, Audit interne, BRP & Services vét.)	-
Vice-rectorat aux ressources humaines (incluant DSMET)	30 000 ²
Bureau du registraire	-
Service des finances	-
Direction des communications	-
Service des immeubles	-
Service de sécurité et de prévention	-
TOTAL SERVICES ET RECTORATS	255 000
AUTRES ENTITÉS	
Service de soutien à l'enseignement (incluant les locaux communs)	490 000 ³
Faculté des études supérieures et postdoctorales	-
Services campus	67 500 ⁴
Forêt Montmorency	-
TOTAL AUTRES ENTITÉS	557 500
INSTITUTIONNEL	
Fonds pour éventualités du Comité exécutif	-
Fonds pour développement et performance	-
Fonds pour le renouvellement & maintien actifs institutionnels	400 000
Solde reportés estimés	-
TOTAL INSTITUTIONNEL	400 000
TOTAL SERVICES ET RECTORATS, AUTRES ENTITÉS ET INSTITUTIONNEL	1 212 500

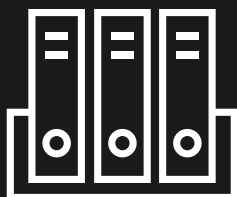
¹ Un montant de 225 000 \$ est accordé pour les projets institutionnels en informatique et en télécommunication.

² Un montant de 30 000 \$ est accordé à la Direction santé et mieux-être au travail (DSMET) pour la mise aux normes des équipements spécialisés.

³ Un montant de 490 000 \$ est accordé pour la gestion annuelle des locaux communs du campus et pour l'adaptation des locaux communs d'enseignement à l'évolution des besoins.

⁴ Un montant de 67 500 \$ est accordé aux Services campus pour les services collectifs du campus (parc d'équipement de cuisine des concessions alimentaires et autres).





Annexe 4

Responsabilités

Responsabilités

GESTION DES RÉSERVES ET MONTANTS NON RÉPARTIS

FONDS DE FONCTIONNEMENT

Lors de l'élaboration du budget, des enveloppes sont prévues pour faire face aux événements inattendus ou pour être réparties selon des informations à venir. La répartition d'une réserve relève de l'unité ou de l'administratrice ou de l'administrateur, suivant le cas.

Comité exécutif (CE) :

La réserve du CE a pour objet de répondre à une situation ou à un besoin non prévu au budget initial. Si le besoin est supérieur à 50 k\$, le CE est responsable de l'autorisation. Lorsque le besoin est inférieur à ce montant, la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances (VRRHF) ou la vice-rectrice ou le vice-recteur exécutif peut l'autoriser.

La réserve du CE peut être ajustée à la hausse si la subvention gouvernementale dépasse le montant prévu. De même, si la situation financière de l'institution est favorable, le CE peut répartir cette réserve et en confier la gestion à une administratrice ou un administrateur.

Vice-rectorat aux ressources humaines et aux finances (VRRHF) :

Réserves pour les autres membres du personnel enseignant pour diverses compensations, pour les libérations syndicales, pour les congés de maladie, de maternité et de perfectionnement des groupes d'emploi concernés.

Réserves pour le perfectionnement et le développement de toutes les catégories de personnel, les primes à l'embauche et de rétention, les suppléments administratifs et les dégage-ments d'enseignement.

Appui aux conditions de succès.

Appui à la recherche.

Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) :

Budget de développement de la recherche.

Réserve de développement stratégique de la recherche.

Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) :

Enveloppes pour les divers programmes de soutien aux étudiantes et aux étudiants, pour le programme d'appui à l'innovation pédagogique, pour le développement de l'enseignement à distance et la formation continue.

Vice-rectorat exécutif (VRE) :

Réserve pour développement et performance.

Service des finances :

Répartition de réserves faites en application des normes.

FONDS DES IMMOBILISATIONS

Lors de l'élaboration du budget, des enveloppes sont prévues pour faire face aux événements imprévus, tels que la réserve de réaménagement et rénovation et la réserve de mobilier et équipement du CE ou la réserve pour développement et performance. L'attribution des allocations d'une réserve relève de l'unité ou de l'administratrice ou de l'administrateur, suivant le cas.

Comité exécutif (CE) :

Les réserves peuvent être ajustées à la hausse si la subvention gouvernementale d'investissement dépasse celle prévue. Le CE peut établir, à même ces réserves, une ou plusieurs enveloppes et en confier la gestion à une administratrice ou à un administrateur.

Le CE a comme mandat d'apporter au budget les modifications nécessaires, dans le cas où la subvention gouvernementale serait inférieure à celle prévue.

Service de soutien à l'enseignement (SSE) :

Réserve du programme d'appui à l'innovation pédagogique.

Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) :

Budget de développement de la recherche.

Vice-rectrice ou vice-recteur exécutif (VRE) :

Réserve pour développement et performance.

Vice-rectrice ou vice-recteur aux ressources humaines et aux finances (VRRHF) :

La réserve de mobilier et équipements est financée par le fonds de fonctionnement et est utilisée pour la réalisation d'un projet non prévu au budget initial et pour la révision budgétaire des fonds d'investissement étudiant (FIE), selon les contributions réelles des étudiantes et des étudiants. Ces ajustements budgétaires sont versés aux facultés conformément aux ententes conventionnées.

Le financement pour l'acquisition non prévue au budget initial de mobilier et d'équipements ou l'excédent des coûts par rapport à ceux prévus pour la réalisation d'un projet provient de la réserve correspondante et est autorisé par la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances (VRRHF), si le virement requis est inférieur à 50 k\$, et par le CE, si le virement requis est supérieur à ce montant.

Vice-rectrice ou vice-recteur aux ressources humaines et aux finances (VRRHF) et Vice-rectorat aux infrastructures et à la transformation (VRIT) :

Le Cadre de gestion des ressources immobilières prévoit les seuils et les processus d'approbation des projets immobiliers afin d'assurer une saine gouvernance des projets. Vous pouvez consulter le schéma du processus d'approbation des projets immobiliers à la section portant sur le fonds des immobilisations.

Les fonds de maintien des actifs des installations non subventionnées tels que le fonds de maintien des actifs du PEPS, le fonds de maintien des actifs du pavillon Louis-Jacques-Casault (portion occupée par BANQ) ainsi que le fonds de maintien des actifs de la Station agronomique de

Saint-Augustin existent afin de garantir que les sommes nécessaires aux futurs travaux de rénovation seront disponibles au moment opportun.

La réserve pour les projets d'investissement non admissibles aux enveloppes budgétaires du MES peut financer des projets de réaménagement et rénovation ou des projets de mobilier et équipements, selon les dispositions de la présente annexe.

Tous les budgets des projets de réaménagement et rénovation sont soumis aux dispositions suivantes :

- > Les sommes prévues ne peuvent être allouées qu'à la réalisation des projets autorisés ;
- > Le solde budgétaire au terme de la réalisation d'un projet est viré dans la réserve ou le fonds d'origine ;
- > Le budget prévu pour un projet non réalisé est retourné à la réserve ou au fonds d'origine ;
- > Les soldes non utilisés des budgets réguliers sont reportés en fin d'exercice.

Quant à l'ensemble des réserves des fonds de fonctionnement et d'immobilisations (volet mobilier et équipements), la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances (VRRHF) fait périodiquement rapport au Comité exécutif (CE) de l'utilisation des budgets accordés.

Pour l'ensemble des réserves du fonds des immobilisations (volet réaménagement et rénovation), le Service des immeubles fait périodiquement rapport au Comité des ressources immobilières et informationnelles (CRII) de l'utilisation des budgets accordés.

AUTRES AUTORISATIONS

AVANCES DE FONDS

Le Service des finances est autorisé à accorder des avances de moins de 100 k\$ et la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances (VRRHF), des avances de 100 k\$ et plus, sur la base d'une prévision de revenus supplémentaires de l'unité, non inscrits au budget.

Une marge de crédit de 2 M\$ est autorisée au Service des immeubles pour permettre la réalisation d'études ou d'expertises préalables au démarrage de projets plus complexes. Les dépenses sont ensuite affectées aux projets respectifs.

TRANSFERTS ENTRE LE FONDS DE FONCTIONNEMENT ET LE FONDS DES IMMOBILISATIONS

Selon la règle budgétaire du MES concernant l'utilisation des subventions et leur transférabilité, lorsqu'un établissement universitaire décide de transférer une somme du fonds de fonctionnement vers le fonds des immobilisations pour un projet futur (réserve) ou au terme d'un projet pour lequel il n'a pas eu à utiliser la totalité de la somme allouée aux fins prévues, il peut révoquer sa décision initiale, et ce, en tout temps. Ces sommes ainsi retournées au fonds de fonctionnement peuvent être utilisées pour contribuer au financement de l'effort budgétaire, auquel cas l'établissement doit en informer le Ministère.

VIREMENTS DE BUDGETS

Une unité peut effectuer des transferts budgétaires entre le budget de base et les classes considérées pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire (suivi budgétaire). Les transferts des enveloppes ciblées vers le budget de base ne sont pas permis. Le Service des finances peut effectuer des versements ou des récupérations budgétaires en fonction de l'application de règles, normes ou décisions.

BUDGETS SPÉCIAUX

Les budgets spéciaux du volet mobilier et équipements sont confiés à la gestion des unités concernées et sont soumis aux dispositions suivantes :

- > Les sommes prévues ne peuvent être allouées qu'à la réalisation des projets inscrits au budget ; si la nature des besoins est modifiée par la suite, une autorisation du Service des finances est requise pour des montants inférieurs à 10 k\$ et de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux ressources humaines et aux finances (VRRHF) pour les sommes supérieures ;
- > Le solde budgétaire au terme de la réalisation d'un projet est reporté seulement avec une autorisation préalable ;
- > L'excédent des coûts par rapport à ceux prévus pour la réalisation d'un projet peut être autorisé par la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances (VRRHF) s'il est inférieur à 25 % du coût jusqu'à un maximum de 25 k\$ ou par le Comité exécutif (CE), s'il est supérieur à ces critères. Si l'excédent des coûts n'est pas couvert en entier par ces instances, il devra être financé par le budget de l'unité concernée.

Ces budgets spéciaux sont inscrits au fonds de fonctionnement.

Service des finances

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques
Local 3560
Université Laval
Québec G1V 0A6
418 656-3530
sf.ulaval.ca
